

SOCIÉTÉ



Le mythe de la beauté et ses risques

Rejetée par les uns, recommandée par les autres, la prothèse mammaire Meme est toujours utilisée par certains médecins, six mois après que le fabricant l'ait retirée du marché. Une Montréalaise dit s'être fait bernier récemment et entend entamer des poursuites judiciaires.

Page 13

Portugais forcé de démissionner de la direction de la CECM

Caroline Montpetit

LE DIRECTEUR général de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), M. Laurent Portugais, a remis sa démission hier à l'assemblée des commissaires de la CECM.

Cette démission fait suite à la principale recommandation du rapport du vérificateur Gérard Tousignant, nommé en juin dernier par le ministre de l'Éducation, Michel Pagé, pour analyser la gestion de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Ce rapport a été rendu public hier.

Dans sa conclusion, M. Tousignant précise en effet « qu'il serait dans l'intérêt de la CECM que le conseil des commissaires convienne, avec le directeur général, d'une fin de mandat dans les meilleurs délais ».

M. Laurent Portugais occupe le poste de directeur général de la CECM depuis six ans. Un conflit avec l'ex-présidente de la CECM, Mme Denise Soucy-Brousseau, quant

au renouvellement de son mandat, a été à la base de la démission de cette dernière de la présidence, au printemps dernier.

Au point culminant de ce conflit, M. Portugais avait publiquement porté plainte au procureur général du Québec contre Mme Soucy-Brousseau, au sujet d'une facture falsifiée de 390 \$, utilisée par celle-ci pour couvrir les dépenses d'un souper au restaurant Le Castillon, le 4 janvier dernier.

De l'ensemble des rencontres effectuées à tous les échelons de la CECM, le vérificateur Tousignant rapporte qu'« il se dégage un consensus largement majoritaire à l'effet que le directeur général a manqué gravement à son devoir de réserve en affichant publiquement son désaccord avec l'ex-présidente relativement à la gestion de la commission scolaire ».

Dans son rapport, le vérificateur Tousignant juge que « les retombées négatives du conflit entre l'ex-présidente de la CECM et le directeur gé-

Voir page 4 : CECM

Le projet de Code civil offre moins de protection aux consommateurs

Le PQ demande des modifications

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LES CONSOMMATEURS seront moins bien protégés avec le nouveau Code civil qu'ils ne le sont présentement grâce à la Loi sur la protection du consommateur. La responsabilité civile des fabricants à l'égard des dangers ou des vices cachés de leurs produits sera notamment grandement atténuée.

Les porte-parole du Parti québécois en ces matières, Mmes Louise Harel et Jocelyne Caron, ont attiré l'attention des médias hier à ce sujet, en marge de l'étude détaillée du projet de Loi 125 sur le nouveau Code civil. Ce projet de loi compte 3144 articles. Il est le fruit de 35 années de discussions.

Le ministre de la Justice et par-

rain du projet de loi 125, M. Gil Rémillard, exprime lui-même sa volonté d'assouplir le régime de responsabilité civile des fabricants dans le mémoire qu'il présentait au conseil des ministres le 15 octobre 1990 et rendu public hier par le PQ. Le ministre soutient qu'un régime de responsabilité stricte et sans faute du fabricant « serait favorable au consommateur, mais pourrait nuire sérieusement à l'entrepreneuriat et au développement de nouveaux produits ».

En commission parlementaire la semaine dernière, en réaction aux commentaires de l'opposition à ce sujet, M. Rémillard annonçait qu'il était prêt à réexaminer ces dispositions du projet de loi. Mais il rappelait que son objectif est d'atteindre « le juste équilibre des forces qui

Voir page 4 : Code civil

Cannon veut que Québec s'approprie Radio-Canada

Le ministre réclame la quasi-totalité des Communications

Paul Cauchon

EXCLUSIF

LE MINISTÈRE des Communications du Québec veut rapatrier les services français de Radio-Canada pour les regrouper avec Radio-Québec, et il propose que les activités de télécommunications, de télédiffusion et de radiodiffusion sur le territoire québécois soient entièrement réglementés par Québec.

Une telle demande signifie le rapatriement de la quasi-totalité des pouvoirs dans le domaine des communications.

Telles sont les propositions contenues dans la politique québécoise des communications, promise pour cet automne par le ministre Cannon et dont LE DEVOIR a obtenu une copie. Selon nos informations, cette poli-

tique n'aurait pas encore été approuvée par le conseil des ministres et serait à l'étude au bureau du premier ministre. Mais au ministère des Communications on ne prévoit pas de changements aux grandes orientations de fond.

Le document, qualifié de « cadre de réflexion » plutôt que de « plan d'action détaillé », porte en soi un titre évocateur : « Pour une politique québécoise des communications : d'abord récupérer les pouvoirs ».

Les auteurs du document constatent que le réseau français de Radio-Canada « est profondément modelé à l'image du Québec » et ils précisent que « l'ajout des activités des ser-

VICES français de Radio-Canada aux responsabilités déjà assumées par le gouvernement du Québec génère des questions lourdes de sens et de conséquences ».

Pour répondre à ces questions une Commission parlementaire serait créée afin d'examiner les différents mandats et ressources des télévisions publiques (Radio-Canada et Radio-Québec).

La Commission devrait se demander si nous avons besoin au Québec de deux télévisions publiques, mais le ministre Cannon semble avoir fait son lit : « A priori le gouvernement du Québec entend regrouper l'administration, la gestion et les infrastructures de production et de diffusion (notamment les sites d'antenne) de Radio-Canada et de Radio-Qué-

bec au sein d'une seule société. Cette mise en commun des ressources paraît être un minimum indispensable ».

Analysant les problèmes actuels de l'industrie de la télévision au Québec le ministre conclut que l'industrie québécoise ne bénéficie pas comme elle le devrait de toutes les mesures, trop conçues en fonction d'une perspective canadienne, et le dédoublement d'infrastructures occasionne une complexité et une lourdeur difficile à justifier alors que les fonds publics se raréfient.

Donc « le gouvernement du Québec exprime sa volonté de définir les politiques et de réglementer la radiodiffusion sur son territoire ».

Ailleurs on ajoute que le fédéral

Voir page 4 : Cannon



PHOTO JACQUES NADEAU

En attendant le déclenchement de la grève générale, des groupes de fonctionnaires ont poursuivi hier leur grève du zèle un peu partout au pays. À Montréal, quelque 400 employés d'Employment and Immigration ont quitté leurs bureaux à deux reprises pour manifester boul. René-Lévesque.

155 000 fonctionnaires iront en grève

Sylvain Blanchard

MAUVAISE NOUVELLE pour le gouvernement Mulroney qui, après les postiers, aura à faire face la semaine prochaine à un autre important conflit de travail, celui de ses 155 000 fonctionnaires membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada, qui, demain, annonceront la date de leur première grève générale en 25 ans d'existence.

Leur président, M. Daryl Bean, qui était de passage hier à Montréal pour rencontrer ses troupes, s'est

bien gardé d'annoncer la nouvelle avant l'heure choisie, mais un de ses adjoints, lui, a laissé entendre que « lundi, les jeux seront faits ».

« Présentement, dit le directeur de la section québécoise de l'Alliance, Michel Chevalier, 130 000 des 155 000 syndiqués que nous représentons ont obtenu leur droit de grève. Dès que tout le monde l'aura, soit vendredi, la grève générale pourra être déclenchée à n'importe quel moment. À mon avis, ce sera fait au plus tard le 9 septembre ».

M. Chevalier soutient que cette

grève sera suivie par tous les membres de l'Alliance — incluant ceux qui, comme les gardiens de prison, ne disposent pas de ce droit — et que les lignes de piquetage seront respectées par la majorité de leurs confrères appartenant aux autres syndicats de la fonction publique.

« Au total, cela signifie qu'il pourrait y avoir près de 250 000 fonctionnaires absents de leurs bureaux la semaine prochaine. La solidarité est très forte actuellement et les contacts que nous avons avec les autres syndicats de la fonction publique (no-

tamment le Syndicat canadien de la fonction publique et l'Institut professionnel de la fonction publique) nous assurent que personne ne franchira nos lignes de piquetage ».

M. Chevalier, qui participait hier à une onzième rencontre de stratégie en prévision de cet arrêt de travail, déclare que l'heure de vérité a sonné et que les menaces d'une loi spéciale ne font qu'augmenter le militantisme des membres.

« Ça fait 25 ans que l'Alliance existe et ça fait 25 ans qu'on négocie

Voir page 4 : Fonctionnaires

La Croatie est virtuellement coupée en deux

Les combats ont fait 30 morts en deux jours dans la république sécessionniste

BELGRADE (Reuter) — L'armée yougoslave et les combattants serbes ont virtuellement coupé la Croatie en deux, hier, en isolant la Slavonie, proche de la frontière serbe, du reste de la république sécessionniste, rapporte Radio-Zagreb.

Des combats acharnés se déroulent depuis deux jours en Croatie où plus de 30 personnes ont péri. En Allemagne, le chancelier Helmut Kohl et le ministre des Affaires étrangères, M. Genscher, ont menacé de re-

connaître l'indépendance de la Croatie si les combats ne cessaient pas.

Citant des sources serbes, l'agence fédérale de presse Tanjug signale pour sa part que les forces croates ont subi une importante défaite près de la localité d'Okucani, à 75 km à l'est de Zagreb, et se replient en direction de la capitale croate.

Selon des diplomates, il s'agirait de l'une des plus grandes défaites des Croates dans la guerre civile larvée qui les oppose aux Serbes et à

l'armée fédérale depuis deux mois, et qui a fait plus de 400 morts.

« Les terroristes et les réserves de l'armée d'occupation ont bloqué ce (mercredi) matin l'autoroute Zagreb-Belgrade près d'Okucani, qui était jusqu'à ce matin la seule route ouverte », a dit la radio croate.

« Cela signifie que la Slavonie a été ce matin coupée de la partie occidentale de la Croatie », a-t-elle ajouté.

Cette opération coupe tout contact

entre Zagreb et la Slavonie, région de l'est de la Croatie où les rebelles serbes ont proclamé leur autonomie.

Mardi, au moins 16 personnes sont mortes à Osijek, la capitale de la région, et la télévision croate a signalé une reprise des affrontements près de la ville voisine de Vukovar, où les forces croates sont assiégées par les Serbes et l'armée fédérale.

« Si la Croatie a vraiment été coupée en deux, le gouvernement de Za-

Voir page 4 : Croatie

CAHIER SPÉCIAL

BIOTECHNOLOGIE ET ENVIRONNEMENT

PARUTION LE 14 SEPTEMBRE DANS LE DEVOIR

Ce cahier spécial traitera de l'importance des biotechnologies dans l'industrie de l'environnement. Il sera publié en marge du symposium international organisé dans le cadre du Réseau des centres de ressources microbiennes de l'UNESCO, qui se tiendra à Montréal à la fin de septembre.

Il y sera notamment question des priorités à court et moyen terme sur le plan de l'environnement, dont le secteur des ressources naturelles, y compris les pâtes et papiers, l'industrie agro-alimentaire et tout le domaine municipal.

Réservation publicitaire: 842-9645
 Date de tombée: 5 septembre

Nouveau report de l'enquête sur le député Fontaine

QUÉBEC (PC) — La tenue de l'enquête préliminaire du député fédéral de Lévis Gabriel Fontaine a de nouveau été reportée hier à la demande de la défense qui a besoin de temps additionnel pour procéder.

Le juge Gilles Lahaie, de la Chambre criminelle, a accepté que la cause soit reportée au lundi 21 octobre après que la défense se soit engagée à ne pas invoquer le motif de « délai déraisonnable » comme moyen de défense.

Le député Fontaine doit faire face à 14 chefs d'accusation de fraude, d'abus de confiance et de complot pour 100 000 \$, mais l'affaire a pris une nouvelle tangente à la suite de la proclamation en juin dernier de la loi fédérale C-79.

Cette loi réserve à un comité de la Chambre des communes le droit exclusif de statuer sur l'utilisation de fonds par les députés dans le cadre de leurs fonctions parlementaires.

M. Fontaine était présent hier à sa comparution mais il n'a pas pris la parole.

Clark rencontre les chefs politiques néo-écossais

John Lewandowski
de la Presse canadienne

HALIFAX — Le ministre des Affaires constitutionnelles Joe Clark est arrivé hier en Nouvelle-Écosse pour informer les dirigeants politiques de cette province des modifications qui pourraient être apportées à la Constitution.

Tout ce qu'on lui a répondu, pour la énième fois, c'est de consacrer une portion du travail de révision de la Constitution à une réforme économique pour tenter de corriger les disparités régionales.

« J'ai été frappé par le fait que, dans le Canada atlantique, il est

presque impossible de dissocier les questions constitutionnelles des questions économiques », a dit M. Clark à la suite d'entretiens séparés avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse Don Cameron, avec le chef libéral Vince MacLean et la dirigeante du NPD Alexa McDonough.

« La réalité, c'est que la situation économique des gens vivant ici est tellement plus difficile qu'ailleurs au pays que certaines considérations économiques ont une présence indiscutable dans leur esprit. »

M. Cameron a déclaré que, selon lui, on devra songer à une réforme économique dans toute discussion fu-

ture sur des changements à apporter à la Constitution.

« Les gens pensent-ils qu'il peut toujours y avoir au pays une région entière comme le Canada atlantique qui maintienne son statut de province défavorisée ? », a déclaré M. Cameron, à la sortie de son bureau de la Législature provinciale.

« Croient-ils que c'est ainsi que nous aurons un pays bien portant ? »

M. Cameron a ajouté que, pour lui, il était important d'entendre M. Clark dire que, lorsque le comité ministériel de 18 membres sur l'unité fera connaître ses propositions précises, plus tard ce mois-ci, ces der-

nières ne seront pas gravées dans le roc.

D'après lui, ces propositions auront un impact sur le Comité de travail sur la Constitution de la Nouvelle-Écosse qui entreprend, le 23 septembre, une série de consultations publiques à travers la province.

Au même moment, M. Cameron a félicité la province de Québec parce qu'elle a le courage de dire qu'elle n'est pas satisfaite de ce qui lui rapporte l'accord actuel.

« J'espère que les habitants de la Nouvelle-Écosse réagiront de la même façon. D'après nous, il est certainement impossible de croire que nous pouvons avoir un pays souffrant des mêmes disparités que celles qui existaient dans le passé. »

Le message a été sensiblement le même au cours de la rencontre de M. Clark avec la dirigeante néo-démocrate McDonough.

Elle a apprécié que M. Clark prenne le temps de la rencontrer pour l'informer de l'évolution de l'analyse constitutionnelle et de certaines questions importantes sur lesquelles se penche son comité.

Mais, a-t-elle remarqué, elle ne

croit pas que l'accord constitutionnel sera complet sans une sorte de nouveau ordre économique.

« Les Canadiens de l'Atlantique sont tellement préoccupés par leurs ennuis économiques, à ce moment-ci, qu'ils n'accordent probablement pas le même intérêt à la question constitutionnelle que les Canadiens d'autres parties du pays », a-t-elle dit.

« À la suite de ma conversation avec M. Clark, j'ai en tout cas l'impression que la situation est claire. J'estime qu'il est essentiel qu'on en tienne compte. »

Le chef libéral MacLean a indiqué pour sa part qu'au cours de son entretien il avait été impressionné par l'approche conciliante de M. Clark.

« Pour moi, c'est là le signe qu'il y a une nouvelle tendance dans les efforts faits pour maintenir le pays uni », a noté M. MacLean, qui s'était opposé à l'infructueux accord du lac Meech.

« Je crois que les propositions qu'il nous fera connaître dans une couple de semaines constitueront un bon point de départ pour des discussions très positives non seulement ici, en Nouvelle-Écosse, mais à travers le pays. »

Wilson complète sa tournée des pays baltes

Carole Landry
de la Presse Canadienne

TALLIN — Avant de quitter les pays baltes, hier, le ministre canadien Michael Wilson a promis de demander au président soviétique Mikhaïl Gorbatchev, qu'il doit rencontrer aujourd'hui, de reconnaître l'indépendance de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie.

Au cours de sa visite de trois jours, le ministre du Commerce international du Canada a rétabli les relations diplomatiques avec les trois républiques et annoncé une modeste assistance, pour faciliter leur passage à une économie de marché.

À Moscou, M. Alexander Yakovlev, conseiller de M. Gorbatchev et ancien ambassadeur à Ottawa, a prédit que le président soviétique va émettre un décret pour reconnaître l'indépendance des pays baltes.

Au cours de son entretien avec M.

Gorbatchev, le ministre canadien doit lui transmettre un « message personnel » du premier ministre Brian Mulroney. Il a déjà précisé que ce message ne concernait pas la question balte.

« La possibilité réelle d'un conflit n'est pas totalement écartée », même si plusieurs pays de l'Ouest ont reconnu l'indépendance des pays baltes, a fait remarquer à M. Wilson le président estonien Arnold Ruutel.

Un porte-parole de M. Ruutel, M. Raul Malk, a expliqué plus tard que le gouvernement de l'Estonie voudrait que M. Wilson insiste sur cette question au cours de son entretien avec M. Gorbatchev.

Le gouvernement estonien voudrait que M. Wilson demande à M. Gorbatchev de ne pas s'opposer à la décision des pays baltes de devenir membres d'organisations internationales.

Il aimerait également que le Ca-

nada appuie la requête de retrait des troupes soviétiques des trois républiques, qui ont été annexées à l'Union soviétique par la force, en 1940, à la suite d'un pacte secret avec l'Allemagne nazie.

L'Agence France-Presse dit avoir obtenu une copie du décret que le président Gorbatchev s'approprierait à promulguer sur l'indépendance des pays baltes. Ce décret proclamerait que « l'indépendance des républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie est considérée comme restaurée, étant donné la nature illégale du geste des autorités soviétiques, en 1939 et en 1940. »

M. Wilson a fait savoir que le Canada n'a pas l'intention de procéder immédiatement à l'établissement de missions diplomatiques à Vilnius, à Riga et à Tallin. Ce sera plutôt un ambassadeur itinérant qui s'y rendra, probablement de l'ambassade canadienne en Suède.

Prenez la vie à deux poumons, Cessez de fumer!

PARTICIPATION

À vous de jouer.

VOUS ATTENDEZ

UN CHÈQUE

DE LA CSST

Vous attendez un chèque de la CSST...

Pour la durée du conflit postal, la Commission de la santé et de la sécurité du travail a établi, dans toutes les régions du Québec, des centres de distribution où ses bénéficiaires pourront obtenir leurs chèques. Ces centres sont situés dans des bureaux de la CSST ou des centres Travail-Québec (CTQ). Ils sont ouverts de 8 h 30 à 16 h 30.

Pour obtenir votre chèque:

1. Repérez, dans la liste qui figure ci-dessous, le centre de distribution de votre région.
2. Assurez-vous que la municipalité où vous habitez est rattachée à ce centre régional de distribution.

3. Apportez une pièce d'identité (carte d'assurance sociale, carte d'assurance-maladie ou permis de conduire) et précisez votre numéro de dossier à la CSST.

Présentez-vous au centre désigné dans votre région LE JOUR OÙ VOUS RECEVRIEZ NORMALEMENT VOTRE CHÈQUE PAR LA POSTE.

Cependant, si votre code postal comporte un zéro en deuxième position (ex. : J0T 1X9) ou si votre code postal commence par G1Y, G3A, G3E, G3J, G3K, G5A, G6E, G6Z, G7A, G8K et J1N, J1S, J3N, J3X, J5A, J6R, les chèques vous seront livrés normalement.

CENTRES RÉGIONAUX DE DISTRIBUTION ET MUNICIPALITÉS (VEUILLEZ CONSERVER CETTE LISTE)

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Amos
CTQ d'Amos
472, 1^{re} Rue Ouest

La Sarre
CTQ de La Sarre
655, 2^e Rue Est

Rouyn
(Noranda)
Bureau régional de la CSST
33, rue Gamble Ouest

Val-d'Or
(Val-d'Or)
Bureau local de la CSST
1355, chemin Sullivan

BAS-SAINT-LAURENT

Matane
CTQ de Matane
159, rue Saint-Pierre

Mont-Joli
(Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph-de-Lepage, Sainte-Flavie)
CTQ de Mont-Joli
42, rue Doucet, 1^{er} étage

Rimouski
(Rimouski-Est)
Bureau régional de la CSST
180, rue des Gouverneurs

Rivière-du-Loup
CTQ de Rivière-du-Loup
298, boul. Thériault, 1^{er} étage

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Montmagny
CTQ de Montmagny
116, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest

Saint-Georges-Est

(Saint-Georges-Ouest)
CTQ de Saint-Georges
11505, 1^{re} Avenue Est, bureau 210

Saint-Romuald
(Charny, Lauzon, Lévis, Saint-David-de-l'Auberivière)
Bureau régional de la CSST
777, rue des Promenades

Thetford Mines
CTQ de Thetford Mines
693, rue Saint-Alphonse Ouest

CÔTE-NORD

Baie-Comeau
(Baie-Comeau)
Bureau local de la CSST
235, boul. LaSalle

Sept-Îles
(Port-Cartier)
Bureau régional de la CSST
700, boul. Laure, bureau 236

ESTRIE

Asbestos
(Shipton)
CTQ d'Asbestos
240, rue Brown

Lac-Mégantic
(Frontenac)
CTQ de Lac-Mégantic
5527, rue Frontenac, local 111

Magog
(Omerville, Orford, Stanstead)
CTQ de Magog
1700, rue Sherbrooke
Bureau 225 - niveau 2

Sherbrooke

(Ascot, Coaticook, Fleurimont, Lennoxville, Rock Forest, Saint-Élie d'Orford, Windsor)
Bureau régional de la CSST
1335, rue King Ouest

ÎLE-DE-MONTRÉAL

Montréal
(Toute l'île de Montréal)
Bureau régional de la CSST
1, complexe Desjardins
Tour du sud, 31^e étage

LANAUDIÈRE

Joliette
(Notre-Dame-des-Prairies, Saint-Charles-Borromée, Saint-Paul)
Bureau régional de la CSST
432, rue de Lanaudière

Repentigny
(Charlemagne, Le Gardeur, Lachenaie, Mascouche, Terrebonne)
CTQ de Repentigny
781, rue Notre-Dame

LAURENTIDES

Mont-Laurier
CTQ de Mont-Laurier
585, rue Hébert

Saint-Jérôme

(Bellefeuille, Blainville, Bois-des-Filion, Boisbriand, Deux-Montagnes, Lachute, Lafontaine, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Saint-Antoine, Saint-Eustache, Saint-Jérôme, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Agathe Sud, Sainte-Thérèse)
Bureau régional de la CSST
1000, rue Labelle

LAVAL

Laval
(Ville de Laval)
Bureau régional de la CSST
1700, boul. Laval

LONGUEUIL

Longueuil
(Boucherville, Brossard, Candiac, Greenfield Park, La Prairie, Lemoyne, Saint-Hubert, Saint-Lambert)
Bureau régional de la CSST
25, boul. Lafayette

MAURICIE-BOIS-FRANCS

Drummondville
(Grantham-Ouest, Saint-Nicéphore)
CTQ de Drummondville
400, rue Saint-Georges, local 101

Grand-Mère

(Saint-Georges)
CTQ de Grand-Mère
451, 4^e Rue

La Tuque

(Haute-Mauricie)
CTQ de La Tuque
290, rue Saint-Joseph

Louiseville

(Baie-de-Shawinigan, Saint-Gérard-des-Laurentides, Shawinigan-Sud)
CTQ de Shawinigan
212, 6^e Rue, bureau 1.17

Trois-Rivières

(Cap-de-la-Madeleine, Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières-Ouest, Saint-Louis-de-France)
Bureau régional de la CSST
1055, boul. des Forges
Bureau 200, 2^e étage

Victoriaville

(Arthabaska, Plessisville)
CTQ de Victoriaville
62, rue Saint-Jean-Baptiste
1^{er} étage

OUTAOUAIS

Buckingham
(Masson)
CTQ de Buckingham
154, rue McLaren Est

Hull

(Aylmer, Gatineau)
Bureau régional de la CSST
15, rue Gamelin

Maniwaki

(Déléage)
CTQ de Maniwaki
266, rue Notre-Dame, bureau 307

QUÉBEC

Québec
(Ancienne-Lorette, Beauport, Charlesbourg, Loretteville, Sainte-Foy, Sillery, Vanier)
Bureau régional de la CSST
730, boul. Charest Est

RICHELIEU-SALABERRY

Saint-Jean-sur-Richelieu
(Carignan, Chambly, Châteauguay, Cowansville, Farnham, Iberville, L'Acadie, Richelieu)
Bureau régional de la CSST
145, boul. Saint-Joseph

Valleyfield
(Beauharnois, Dorion, Grande-Île, Île-Perrot, Maple Grove, Melocheville, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Saint-Jacques-le-Mineur,

Saint-Thimothée, Salaberry-de-Valleyfield, Terrasse-Vaudreuil, Vaudreuil)

Bureau local de la CSST de Valleyfield
9, rue Nicholson

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Alma
CTQ d'Alma
725, rue Harvey Ouest, 2^e étage

Chibougamau

CTQ de Chibougamau
373, 3^e Rue, local 1

Chicoutimi

(Jonquière, La Baie)
Bureau régional de la CSST
901, boul. Talbot

Saint-Félicien

(Dolbeau, Roberval)
Bureau local de la CSST
Complexe du Parc
1209, boul. Sacré-Cœur

YAMASKA

Granby
Bureau local de la CSST
66, rue Court

Saint-Hyacinthe

(Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Bruno-de-Montarville)
Bureau régional de la CSST
2710, rue Bachand

Sorel

(Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Pierre-de-Sorel, Tracy)
Bureau local de la CSST
26, place de l'Entraide

CENTRE DE DISTRIBUTION TEMPORAIRE

VOUS RECONNAÎTREZ L'ENDROIT PAR CETTE ENSEIGNE

SI VOUS AVEZ BESOIN DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNICATION-QUÉBEC EST LÀ POUR VOUS AIDER.

Québec

Un journaliste poursuit Jérôme Choquette pour 2 millions \$

QUÉBEC (PC) — Le journaliste Ralph Noseworthy vient d'intenter une action en dommages et intérêts de deux millions de dollars contre le maire d'Outremont et ex-ministre de la Justice Jérôme Choquette, le président et éditeur du journal *Le Soleil* et ancien sous-ministre de la Justice Robert Normand, le sous-ministre à la Sécurité publique et ancien directeur de la Sûreté du Québec, Jacques Beaudoin, et le procureur général du Québec.

Le correspondant parlementaire à Québec de CFCF Télévision réclame un million de dollars pour atteinte à la liberté de presse, atteinte à sa vie privée, son honneur, sa réputation et sa dignité et inconviens subis par des agissements des défendeurs.

M. Noseworthy demande un autre million de dollars à titre de dommages exemplaires avec intérêts.

Toute cette affaire, selon la poursuite, remonte à 1974 quand le journaliste a voulu en savoir plus long sur des subventions versées par le ministère de l'Éducation à l'École d'hôtesse et de mannequins.

D'après les allégations de la poursuite, ce n'est qu'en septembre 1990 cependant que le pot au rose fut découvert, c'est-à-dire un présumé complot (auquel aurait participé M. Choquette) afin de compromettre M. Noseworthy et de le discréditer aux yeux du public.

Une des dirigeantes de cette école, avait appris le journaliste, était reconnue pour prêter les services de ses mannequins aux partis politiques et à certains hommes politiques, toujours selon la poursuite.

M. Noseworthy élargit alors son

enquête aux agissements du ministre de la Justice Jérôme Choquette afin de connaître les véritables motifs qui avaient amené le gouvernement à accorder une subvention à cette école d'hôtesse et de mannequins.

Il se mit à surveiller l'appartement de M. Choquette et ceux des dirigeantes de l'école.

Selon le document soumis à la cour par l'avocat Guy Bertrand, il apparaît que le ministre Choquette a embauché un policier de Ste-Foy, John Tardif, pour devenir « ami » du journaliste avec comme objectif de le coïncider et de le discréditer auprès de l'opinion publique.

La poursuite soutient que le policier devait inciter le journaliste à commettre un cambriolage dans l'appartement du ministre Choquette, à Québec. Une fois rendu dans l'appartement, le journaliste devait être pris sur le fait et arrêté.

Soupçonnant quelque chose de louche dans le comportement du policier Tardif, qui insistait un peu trop pour que le journaliste entre illégalement dans l'appartement du ministre, le reporter aurait redoublé de prudence et de méfiance. Il serait devenu plus craintif envers le policier Tardif.

Dans le même temps, M. Noseworthy prétend avoir été victime d'un attentat à sa vie alors qu'il circulait sur l'autoroute 20, selon la requête de la poursuite.

« Cette crainte omniprésente qui l'habitait amena le demandeur Noseworthy à cesser son enquête contre le défendeur Choquette », affirme la poursuite.

L'UQCN demande une enquête sur les déclarations de Lehir

Michel Venne
et Louis-Gilles Francoeur

L'UNION québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), un des principaux groupes environnementaux de la province, a demandé hier au procureur général du Québec, M. Gil Rémillard, « d'enquêter sur les déclarations de M. Richard Lehir en vertu des articles 318 à 320 du Code criminel qui portent sur la propagande haineuse ».

Selon le Dr Pierre Gosselin, président de cet organisme qui compte plus de 45 000 membres affiliés, traiter les environnementalistes québécois « d'écologistes » et « d'écoterroristes » comme l'a fait M. Lehir en conférence de presse constitue non seulement un propos « mensonger, déplacé et injurieux mais aussi un propos haineux » que le Code criminel interdit dans une société basée sur les règles du respect et de la tolérance.

« Le facisme, poursuit le Dr Gosselin, est une idéologie qui a amené l'extermination de millions de personnes et provoqué la Deuxième Guerre mondiale. Elle est entre autres basée sur le racisme. La philosophie des groupes environnementaux est pacifiste, humaniste et ne vise qu'à protéger un milieu de vie sain pour les humains et pour les générations à venir. Elle se situe dans

une perspective internationale qui va à l'encontre du racisme. Aucun groupe environnemental au Québec n'a jamais posé d'actes de nature terroriste ou même de nature violente ».

Les propos du directeur de l'Association des manufacturiers du Québec ont aussi provoqué une réaction du ministre québécois de l'Environnement, M. Pierre Paradis, qui refuse à l'avance la suggestion de M. Lehir de priver de parole lors des consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ceux que M. Lehir a appelé les « écologistes » qui font, à son avis, indument peur au monde.

Du côté de Greenpeace, la directrice de l'Est du Canada, Mme Brigitte Gagné, se demandait « d'où il sort celui-là pour lâcher des horreurs pareilles ? ».

Selon Mme Gagné, les mécanismes de consultation publique comme le BAPE, que les manufacturiers attaquent aussi violemment, sont les voies les plus avancées de la démocratie directe.

Or, ajoute-t-elle, M. Lehir, qui traite de facistes ceux qui veulent élargir la portée de ces forums publics, ose durant la même conférence de presse réclamer publiquement que l'on enlève le droit de parole public aux groupes environnementaux ou de citoyens dont il n'aime pas le contenu.

« Quels seront les critères de M. Lehir pour priver quelqu'un de parole ? », se demande Mme Gagné.

« En tout cas, poursuit-elle, si ce sont les règles plus élémentaires de la civilité, il risque de ne pas s'y faire entendre souvent ».

La directrice de Greenpeace estime que « ce genre de propos donne le poulx de la façon haineuse dont certains groupes de pression entendent s'y prendre pour couper les jambes au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) » dont ils n'ont pas aimé le récent rapport sur Soligaz.

Pour Daniel Green, de la Société pour vaincre la pollution, « je ne veux pas travailler, ni de près, ni de loin avec des gens aussi émotifs, aussi peu enclins à la plus élémentaire rationalité, qui discréditent les milieux économiques dont ils proviennent ».

Pour le ministre de l'Environnement, le rôle du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) consiste à trouver « le juste milieu » entre les thèses souvent opposées que suscite parfois la tenue d'audiences publiques.

« Le BAPE a été institué pour permettre à l'ensemble des intervenants de s'exprimer, a-t-il déclaré à son arrivée à la réunion hebdomadaire du conseil des ministres. Les manufacturiers souhaiteraient que le droit de parole soit restreint devant le BAPE.

Ce n'est pas mon opinion », a-t-il affirmé.

« Tous ceux et celles qui ont à s'exprimer doivent trouver au BAPE une oreille attentive. Parfois il y a des écologistes qui vont s'exprimer. Parfois il y a des éconocrates », a-t-il fait remarquer.

M. Paradis reconnaît qu'il est temps de « moderniser » la procédure d'évaluation environnementale au Québec. Il reconnaît que la procédure actuelle comporte des « irrégularités » pour les gens des « deux côtés de la clôture ». Une commission parlementaire doit se pencher prochainement sur le mandat du BAPE.

Le ministre a promis de modifier la loi dans le sens des recommandations de cette commission si elles « vont dans le sens d'un meilleur équilibre entre le développement économique et le respect de l'environnement ».

Sans préciser ce qu'il avait l'intention de faire, le ministre a dit que ceux qui sont « écologistes sans être éconocrates veulent que le BAPE puisse se prononcer sur les investissements majeurs (les projets industriels qui sont actuellement exclus de la procédure). Alors que si vous êtes du côté économique, sans être éconocrates, vous souhaitez que les règles du jeu soient plus claires, plus précises, mieux balisées et que la procédure se déroule dans un délai fixe ».

Greenpeace et le ministre Paradis divergent sur la future réglementation papetière

Louis-Gilles Francoeur

DES DIVERGENCES importantes quant aux conséquences du futur règlement sur les fabriques de pâtes et papiers sont apparues hier entre son parrain, le ministre québécois de l'Environnement, M. Pierre Paradis, les papetières et le mouvement Greenpeace.

Pour le ministre de l'Environnement, ce projet de règlement, que LE DEVOIR révélait le 27 juin, oblige les papetières à « réduire considérablement » leurs rejets de toute sorte. L'atteinte de ces normes, qui permettront aux papetières d'ici de rejoindre leurs semblables des autres provinces, va nécessiter des investissements d'un milliard de dollars en cinq ans.

Le mouvement Greenpeace, qui talonne les papetières depuis des années, estimait de son côté que ce règlement « ne changera pas grand-chose à la protection de l'environnement » même si on reconnaissait

que le fait d'exiger un traitement « secondaire » des effluents des papetières constituait un « élément nouveau important ».

Ce traitement permettra de réduire de 75 % la quantité d'oxygène que les cours d'eau doivent mobiliser pour décomposer la charge organique rejetée par les papetières. Cette « demande biologique en oxygène » (DBO₅), évaluée à 280 000 tonnes par an, équivaut aux rejets d'une population de 15 millions de personnes.

Greenpeace stigmatisait par contre le « cadeau » que Québec consent, à son avis, aux papetières en fixant à 10 kg par tonne de papier les rejets de « matières en suspension » (MES) via les effluents liquides. Cette norme, expliquait Diane Goulet, de Greenpeace, est en vigueur depuis 1983 et équivaut, sans plus, à la moyenne des rejets des papetières québécoises, selon le dernier bilan environnemental publié par Québec.

« Non seulement a-t-on la norme aux pratiques des entreprises

mais on fixe à 1995 son entrée en vigueur, ce qui équivaut à s'interdire de poursuivre pendant quatre ans les pollueurs qui ne la respectent pas depuis 1983. Sous ce rapport, le projet de Pierre Paradis constitue un recul important », affirme Mme Goulet.

Les papetières, pour leur part, estiment ce projet de règlement « difficile à appliquer, voire peu efficace pour la protection de l'environnement », a expliqué M. André Duchesne, porte-parole de l'Association des industries forestières du Québec.

À son avis, « nous pourrions faire plus au plan environnemental avec le même argent ». Par exemple, dit-il, au lieu d'imposer une norme globale pour les halogénures organiques (AOX), un terme qui englobe les organiques recelant différents molécules chlorées, il eût mieux valu faire une norme visant les plus dangereuses. Comme on le fait pour les dioxines et les furannes, dit-il en prenant le point de vue diamétralement opposé à celui de Greenpeace sur le sujet.

Certaines parties du règlement sont tout simplement inapplicables, ajoute-t-il. Ainsi, comment limiter en deux jours les rejets d'une usine en situation d'arrêt de production à 5 % de ses effluents habituels quand les bassins contiennent de quatre à cinq jours de production ?

Pour M. Duchesne, Ottawa aurait dû se synchroniser davantage avec Québec dans ce dossier. La capitale fédérale s'apprête en effet à publier son propre règlement qui imposera un système d'échantillonnage, d'inspection, de vérification et de normes « différentes, voire incompatibles ».

Les papetières ne vont pas jusqu'à dire que les délais de quatre et cinq ans accordés par Québec sont impossibles à respecter surtout en période économique difficile. « Pas impossi-

ble, mais pas facile », conclut M. Duchesne.

Chez Greenpeace, on reconnaît que Québec abolit les clauses « grand-père » de l'ancien règlement, dont les normes les plus exigeantes ne s'appliquaient qu'aux usines à venir et non aux quelque dizaines alors en opération en 1979. Mais, souligne-t-on de ce côté, le projet de M. Paradis perpétue les inéquités sous une autre forme, ajoute Mme Goulet.

Ainsi, Tembec — une des papetières les plus polluantes en raison de son procédé — se voit offrir un régime particulier qui lui permettra de mobiliser jusqu'à six fois plus d'oxygène des cours d'eau pour décomposer ses rejets. On lui consent aussi une norme moins rigide pour les matières en suspension.

Au cabinet de Pierre Paradis, on se dit ouvert à une révision de cette norme à la lumière des commentaires produits durant la période de consultations publiques.

Greenpeace soulignait par ailleurs que sept des 13 usines utilisant des procédés de blanchiment au chlore seront soumises à la nouvelle norme limitant à 1,5 kg les halogénures organiques (AOX). En réalité, explique Mme Goulet, les six autres papetières utilisant ce procédé — ce qui inclut quatre recycleurs — vont pouvoir bénéficier d'une norme de 2,5 kg d'AOX par tonne de papier, réservée aux entreprises qui utilisent plus de 50 % de résineux dans leurs pâtes.

POUR OBTENIR DES CANDIDATURES DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR 842-9645

Le procès de deux militants antiracistes lève le voile sur les activités du KKK

Rollande Parent
de la Presse Canadienne

AMORCÉ HIER, le procès de deux militants antiracistes accusés d'avoir volé un rouleau de pellicule photographique appartenant au chef de la cellule montrealaise du Ku Klux Klan (KKK), Michel Larocque, a permis d'en savoir plus long sur ce dernier et sur l'idéologie à laquelle il adhère.

André Querry, de l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de Laval, et Martin Thériault, du Centre canadien sur le racisme et les préjugés, sont accusés de s'être emparés d'une bobine de film ayant servi à photographier la manifestation antiraciste organisée par la coalition Montréal Debout (formée de groupes communautaires et syndicaux) tenue au parc Lafontaine le 30 septembre 1990.

En cette première journée du procès devant jury, Michel Larocque, âgé de 35 ans, a reconnu d'emblée qu'il était le chef de la cellule montrealaise du Ku Klux Klan, affiliée à l'Empire invisible de Caroline du Nord et plus particulièrement au sorcier impérial James W. Farrands.

En novembre 1990, comme le sorcier Farrands « voulait s'ingérer dans nos affaires », le groupe de Larocque a plutôt opté pour un autre sorcier impérial, Ken Taylor, de l'État de l'Indiana.

À un certain moment, Michel Larocque a démissionné de son poste au sein du KKK mais y est revenu peu après.

« J'étais en train d'étouffer. Je n'étais plus capable. J'avais des problèmes avec le membership. Ça ne marchait pas à mon goût », a-t-il expliqué.

Interrogé sur les liens que le KKK entretient avec d'autres groupes, Michel Larocque a affirmé qu'il préférerait se dissocier du groupe Skin Heads pour conserver son image publique. À ses yeux, les Skin Heads ne sont que des gens « en crise d'adolescence » qui posent des gestes irréfléchis et attaquent violemment les minorités visibles.

« J'ai essayé d'en prendre une coupée mais ça sabotait notre travail », a-t-il mentionné. Les Skin Heads en question lui auraient caché qu'ils faisaient partie de Army Resistance Movement qui « font des gestes violents ».

Il aurait également pris ses distances du Mouvement de résistance aryenne mené par un certain Lamothe qui a déjà été membre du KKK.

En ce qui a trait au groupe Les Louves de la Justice, le chef montrealais y voit des « femmes sympathiques au KKK ».

Avant d'être chef de la cellule montrealaise du KKK, Michel Larocque dirigeait Longitude 74.

M. Larocque a dû avouer qu'il avait été reconnu coupable, il y a quelques années, d'un acte criminel (voies de fait) qui lui avait valu une peine de trois mois de prison.

Il a cependant obtenu son pardon. Quand il a demandé, en avril dernier, un autorisation pour acquérir une arme, les services policiers lui ont opposé un refus parce que cela pouvait constituer un danger pour la vie d'autrui.

Michel Larocque est certain que c'est son appartenance au KKK qui lui a valu ce refus.

« Ils ne le dévoileront pas parce que ça va à l'encontre de la Charte des droits », plus particulièrement le droit d'association.

Au début de l'été quand il a tenté, avec deux autres personnes, d'entrer aux États-Unis, l'autorisation lui a été refusée.

Michel Larocque a confié au juge Fraser Martin qu'il luttait pour le maintien de la race blanche qui va en décroissant.

Il explique cette décroissance par le bas taux de natalité, l'appauvrissement, le taux alarmant d'avortement, la criminalité, l'homosexualité qui nuit au développement de la race.

Il estime que les deux accusés sont « des marionnettes des sionistes qui contrôlent les gouvernements occidentaux ».

Selon la version présentée par Michel Larocque, les accusés André Querry et Martin Thériault lui ont volé brutalement le rouleau de pellicule photographique qu'il avait dans sa caméra, au moment de la manifestation du 30 septembre 1990.

Les accusés auraient agi après que le porte-parole de la Ligue antifaciste mondiale (LAM) Alain Dufour les eut informés que l'homme qui prenait des photos, Michel Larocque, était nul autre que le chef montrealais du KKK.

« J'ai été surpris parce que jamais ma photo n'avait paru, même si j'avais eu des contacts avec les médias. À ces occasions, j'avais le visage voilé, je portais des lunettes ou un masque ».

« Je me cachais le visage à cause de mon emploi », a-t-il expliqué.

Des accusations de vol pesaient à l'origine contre Alain Dufour. Elles n'ont pas passé l'étape de l'enquête préliminaire, le 22 avril dernier.

Pour les électeurs de la circonscription provinciale de Hochelaga-Maisonneuve, Michel Larocque n'est pas un inconnu. Lors des élections générales de septembre 1989, il a été candidat du Parti indépendantiste. Il n'a obtenu la faveur que de 136 votes.

que le fait d'exiger un traitement « secondaire » des effluents des papetières constituait un « élément nouveau important ».

Le médiateur pas encore nommé

Sylvain Blanchard

AU MOMENT d'aller sous presse, on ignorait toujours hier soir le nom du médiateur que le ministre fédéral du Travail, Marcel Danis, désignera incessamment dans le conflit à la Société canadienne des postes.

Ce dernier a rencontré les parties hier matin pour leur demander de collaborer avec le médiateur qui, en principe, devait commencer son travail dès aujourd'hui.

Le ministre refuse toujours d'indiquer le délai dont disposera le médiateur pour sortir les négociations de l'impasse. Mais à Ottawa, des observateurs doutent fort, advenant un échec, qu'une loi spéciale puisse être votée avant la rentrée parlementaire le 16 septembre.

D'autre part, le mouvement de grèves tournantes des postiers s'est étendu hier à une centaine de villes au pays.

À Montréal, pour une deuxième journée consécutive, la livraison du courrier entre les centres de tri de la Société des postes et les centres de distribution continue de se faire sans trop de mal. L'obstruction sur les li-

gnes de piquetage diminue, bien que les grévistes continuent de manifester devant la plupart des centres de distribution de la Société.

Les citoyens font toujours la queue à certains endroits, mais dans l'ensemble la situation s'améliore. Les accrochages sont moins fréquents, tout comme les interventions de la police.

À Pointe-aux-Trembles, par contre, la situation demeure tendue, alors que les grévistes demandent toujours aux citoyens de ne pas se rendre à l'intérieur des centres de distribution pour y cueillir leur courrier.

Sur l'heure du midi, plus de six millions de colis et lettres étaient dispersés dans la soixantaine de locaux loués dans la métropole par Postes Canada pour assurer la distribution du courrier. La situation est telle que la Société craint maintenant de manquer d'espace si ce courrier continue de s'accumuler.

On demande donc aux gens de venir rapidement chercher leur correspondance, ainsi que celle de leurs proches. Ce qu'ils peuvent faire tous les jours de la semaine entre 8 h et 20 h.

HONDA DE SIGI

TOUT L'INVENTAIRE 1991 DOIT ÊTRE ÉCOULÉ 220 HONDA À VENDRE

5 jours seulement



- ✓ prix incroyable
- ✓ aucune offre raisonnable refusée
- ✓ aucune attrape
- ✓ pas de marchands

#1 ALCANADA AUTOMOBILES SIGI 1110 Bleury, Montréal, 879-1550



KUNO WITTMER 5 fois champion de rallye du Québec: « Un prix imbattable pour une voiture imbattable. »

ROLEX

Bijouterie GAMBARD

Vente et service technique
630-A Cathcart, Montréal, centre-ville
866-3876

AVIS AUX LECTEURS DU DEVOIR

DURANT LE CONFLIT POSTAL...

Pour vous abonner, pour renouveler votre abonnement ou pour en faciliter le paiement, veuillez communiquer avec notre Service à la clientèle au

(514) 844-5738

ou sans frais au

1-(800) 463-7559

OU

Passez à nos bureaux au 211, rue du Saint-Sacrement, du lundi au vendredi, entre 9h00 et 17h00.

Vous éviterez ainsi toute interruption de service.

La direction du journal **Le Devoir** vous remercie de votre collaboration.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Cannon

« a fréquemment posé des gestes et pris des décisions qui ont privé le Québec des leviers propres à assurer ses intérêts », et on écrit que « la prépondérance des lois fédérales, la volonté centralisatrice du gouvernement d'Ottawa et le fait qu'aucune réflexion distincte ne s'effectue sur les problématiques et enjeux propres au Québec sont autant de facteurs qui empêchent la société québécoise de préserver ses acquis ».

De façon générale, le document du ministre, comportant plus de 200 pages et daté du 20 juin 1991, précise qu'en matière de télécommunications un nouveau partage des pouvoirs doit reconnaître des pouvoirs exclusifs au Québec, tout en permettant le maintien de certains pouvoirs fédéraux exercés en consultation ou en concertation avec le Québec.

Dans cette nouvelle redéfinition des pouvoirs, Québec recevrait du fédéral dans les domaines de la télécommunication, de la radiodiffusion et des technologies de l'information tous les pouvoirs de contrôle, d'organisation, d'émission de licences actuellement dévolus au CRTC ou au ministre fédéral des Communications, et le Canada conserverait certains pouvoirs techniques très généraux, tels la normalisation des produits et services, la réglementation des organismes gérant les satellites, l'harmonisation des pratiques commerciales, la négociation des accords internationaux, sauf en ce qui concerne la francophonie.

Québec doit donc « assujettir » toutes les entreprises exploitant sur son territoire des infrastructures et des services de télécommunications et de télédiffusion, et pourrait les réglementer via la Régie des communications du Québec, qui jouerait ici le rôle du CRTC (Conseil de la radio et de la télédiffusion canadienne).

En ce qui concerne les fréquences radio, si le Canada demeure responsable de l'émission des licences, de l'allocation des fréquences et de la perception des redevances dans les secteurs liés à sa « compétence », c'est-à-dire la circulation aérienne, la navigation internationale, la défense, Québec rapatrierait l'allocation des fréquences radio pour les activités sur son territoire, émettant les licences, percevant et gérant les redevances.

Dans le domaine de la radio, le ministre déplore aussi que les stations francophones de Montréal doivent concurrencer les stations anglophones en occupant des créneaux identiques sans avoir les mêmes contraintes réglementaires, et propose une série de mesures visant à aider l'industrie, par exemple la création d'un bureau de commercialisation de la radio.

Dans le domaine des organismes d'aide, la part québécoise des fonds et programmes de Téléfilm Canada pourrait être administrée par la SOGIC à Québec, puisque de toute façon les mêmes projets se retrouvent souvent aux deux organismes, indique-t-on.

En ce qui concerne la télévision anglophone, le ministre affirme la nécessité d'une programmation de langue anglaise au Québec, mais ajoute que la diffusion de cette programmation devra faire l'objet d'accords de réciprocité avec la programmation française de Radio-Canada qui serait accessible aux francophones hors Québec.

Signalons enfin qu'en matière de médias écrits, où il y a moins de pouvoirs fédéraux à rapatrier, « tout porte à croire qu'il est devenu indispensable que le Québec se dote de sa propre loi sur la concurrence. Cette dernière loi traiterait de toute la problématique de la concurrence, y compris celle de la concentration et de la propriété des entreprises de presse ».

Pour développer les médias écrits québécois on se fixe trois objectifs : veiller à ce que les médias demeurent contrôlés majoritairement par des intérêts québécois, par le biais d'une loi sur la concurrence ; promouvoir une consommation accrue des médias francophones, en s'adressant surtout aux Québécois des com-

munautés culturelles; réaliser une étude d'impact de la TPS et de la TVQ sur le secteur des médias écrits.

Le projet de politique gouvernementale n'indique aucunement comment et à quel moment ces pouvoirs seraient rapatriés d'Ottawa.

◆ Code civil

sont en relation dans notre société en ce qui regarde ces rapports privés ».

Les critiques péquistes portent sur trois aspects :

■ l'exonération de la responsabilité, facilitée par l'article 1471 du projet législatif, lequel permettrait à un vendeur de s'exonérer d'une responsabilité s'il démontre que le client « pouvait » prendre connaissance d'un avis d'exonération. Jusqu'à présent, la jurisprudence veut que le client ait « accepté les risques » pour qu'un vendeur puisse jouir de l'exonération. Il s'agit, selon Mme Harel d'un renversement du droit actuel; ■ l'article 1724 du projet de loi autorise les fabricants à vendre « aux risques et périls » des acheteurs, une notion qui n'existe pas à l'heure actuelle. Ce qui veut dire que tout vendeur pourra vendre sans garantie légale à l'égard d'un vice caché qu'il connaissait ou ne pouvait pas ignorer. Il suffira aux vendeurs d'inclure une nouvelle clause en petits caractères au bas des contrats de vente qui stipule que cet achat est fait « aux risques et périls » de l'acheteur pour que le vendeur soit exonéré de toute responsabilité, affirme Mme Harel;

■ le projet de Code civil prévoit également la possibilité pour un fabricant d'échapper à sa responsabilité en prouvant que le défaut sur son produit ne pouvait être connu, compte tenu de l'état des connaissances au moment où il a fabriqué, distribué ou fourni le bien. Le consommateur sera victime d'une telle disposition, et le Québec pourrait devenir le lieu d'expérimentation de combien de produits chimiques, de médicaments ou d'autres produits dangereux, s'inquiètent les deux députés péquistes, brandissant les cas encore frais à la mémoire de la thalidomide, de la prothèse mammaire Meme ou de la MTUF.

À l'égard de ce dernier point, Mmes Harel et Caron soulignent que la Cour suprême du Canada, dans l'arrêt Kravitz, a établi que les fabricants étaient présumés au sens de leur responsabilité civile avoir une connaissance absolue des dangers cachés de leurs produits. L'article 53 de la Loi sur la protection du consommateur va dans ce sens.

En défense de son projet de loi, le ministre Rémiillard soutenait la semaine dernière en commission parlementaire qu'il ne fallait pas « perdre de vue que les commerçants ne sont pas seulement des grands commerçants, des grandes multinationales », qu'il existe aussi des petits fabricants dont on découvrira tout d'un coup, dans 10 ou 20 ans, grâce aux progrès de la science, que leurs produits « c'est cancérogène ou je ne sais trop quoi. Ce qu'on recherche, c'est un juste équilibre », a-t-il insisté.

Mme Harel a précisé hier que les débats sur ces questions à l'Assemblée nationale se déroulaient dans un esprit de bonne collaboration et qu'elle avait bon espoir que ces dispositions seront revues. Mais elle insiste sur le fait que c'est le temps ou jamais, pour les associations de consommateurs, de se manifester auprès du ministre. D'autant plus que l'on soupçonne, du côté péquiste, que les propositions ministérielles soient attribuables à un lobby des fabricants.

Le conseiller juridique spécialement associé à l'opposition péquiste pour l'étude du projet de loi 125, Me Claude Masse (un des plus éminents experts en droit consumériste au Québec, il a participé à la rédaction de la Loi sur la protection du consommateur) dit savoir qu'il y a eu « des pressions importantes des fabricants ». Pressions qu'il s'explique mal puisqu'il n'y a pas eu d'abus dans ce domaine au Québec. Nous n'avons pas assisté, en effet, à des procès coûteux mettant en cause des fabricants, comme cela se voit plus souvent aux États-Unis.

L'étude du projet de loi 125 progresse lentement, bien que ce soit toujours l'intention du ministre Rémiillard de le faire adopter cet automne. Jusqu'à présent, la commission parlementaire a étudié 521 de ses 3144 articles. L'étude d'une soi-

Des prothèses mammaires Meme ont été implantées après leur retrait du marché

Isabelle Paré

LES MINISTÈRES fédéral et provincial de la Santé nient avoir quel que part de responsabilité à porter dans le fait que des prothèses mammaires Meme aient été implantées au Québec, et ce, deux mois après leur retrait du marché mondial par le fabricant pour des raisons de sécurité.

« Il s'agit d'un cas de pratique médicale. Nous estimons avoir fait notre travail en envoyant des lettres à tous les médecins lors du retrait en avril dernier », a soutenu M. Marcel Chartrand, responsable des communications à Santé et Bien-être Canada.

Pour l'heure, un seul cas a été porté à l'attention de Santé et Bien-être Canada. Il s'agit d'une femme de Boisbriand, Mme Carole Cyr, qui a reçu à son insu des implants Meme lors d'une reconstruction mammaire effectuée le 5 juin 1991. (Voir Cahier

Société)

Les implants Meme ont été retirés du marché le 17 avril dernier par le fabricant américain Bristol-Myers Squibb après que des tests de la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis aient démontré que la mousse de polyuréthane contenue dans la prothèse pouvait sécréter un produit causant le cancer chez les animaux de laboratoire.

Pour des raisons légales, Mme Cyr et son avocat, qui entendent intenter une poursuite pour faute professionnelle, refusent de divulguer le nom du médecin et de l'hôpital où a été effectuée l'opération.

Malgré tout, Santé et Bien-être Canada, de qui relève la supervision des appareils médicaux, estime n'avoir rien à se reprocher dans le processus de surveillance qui a suivi le retrait du marché de la prothèse mammaire depuis avril. « Nous avons fait nos recommandations. Mais nous n'avons pas les moyens de vérifier les bureaux de chaque médecin », a

insisté M. Chartrand.

Au ministère de la Santé à Québec, on impute cette fois aux hôpitaux la responsabilité de vérifier leurs inventaires d'appareils médicaux. « Le contrôle de la qualité dépend d'Ottawa. Mais en bout de ligne, c'est l'hôpital qui paie et connaît quels appareils sont utilisés dans ses salles opératoires », a soutenu l'attachée de presse du ministre Côté, ajoutant que le ministre entendait « suivre » ce dossier.

L'Association des médecins spécialistes en chirurgie plastique et esthétique du Québec, elle, ne prend pas l'affaire à la légère.

« Aucun médecin ne peut possiblement prétendre n'avoir pas été avisé du retrait de la prothèse. Nous avons suivi au pas la directive émise par la FDA et le ministre fédéral », a expliqué hier le Dr Roland Charbonneau, président de l'Association qui compte 115 membres.

« Si un médecin a consciemment implanté ces prothèses malgré tout,

il se met dans une position très difficile. Jamais nous ne pourrions supporter un tel geste », a-t-il dit, précisant que des avis avaient été postés à tous les médecins membres peu de temps après le retrait décrété le printemps dernier.

Par ailleurs, même si l'Association des spécialistes en chirurgie plastique s'est pliée à la directive de la FDA, a soutenu le Dr Charbonneau, elle ne condamne pas pour autant la qualité de la prothèse Meme.

« Ça ne veut pas dire que nous trouvons la prothèse mauvaise pour autant. Mais il faudrait être très très métré pour passer outre un avis émis par la FDA et Santé et Bien-être Canada », a-t-il insisté.

« De toute façon, bien des médecins qui utilisaient la prothèse Meme ont réduit depuis avril de façon notable le nombre de leurs additions mammaires. Plusieurs préfèrent attendre les conclusions finales de la FDA ».

xantaine d'entre eux a été reportée, notamment ceux portant sur les sujets litigieux comme par exemple le consentement obligatoire des parents pour les soins des mineurs de 14 ans et plus et le nouveau concept d'hypothèque mobilière.

Sur le premier sujet, le PQ a des réserves quant à l'impact d'une telle disposition sur des jeunes filles qui réclament la pilule contraceptive, des soins pour une maladie transmise sexuellement ou carrément un avortement. Quant au second, les craintes de l'opposition portent sur le fait que cette nouvelle forme d'hypothèque (qui permettrait de mettre en garantie sur un emprunt tout bien meuble, y compris son régime de retraite ou des quotas de lait des agriculteurs) favorise un plus grand endettement des Québécois et la résurgence des compagnies de finance.

Le ministre a par ailleurs déjà introduit une centaine d'amendements, la plupart de pure forme. Les péquistes se sont réjouis hier de l'introduction de deux modifications majeures : l'une portant sur les droits des parents sur les enfants conçus mais non encore nés qui « empêchera tout les Jean-Guy Tremblay du Québec de prétendre avoir des droits sur un foetus », dit Mme Harel en référence au cas de Mme Chantale Daigle qui a dû se battre jusqu'en Cour suprême pour obtenir le droit de se faire avorter que lui refusait le géniteur, M. Tremblay. L'autre amendement engage la responsabilité envers la mère et l'enfant d'un homme qui consent à la procréation médicalement assistée, ne reconnaît pas l'enfant qui en est issu.

◆ Fonctionnaires

nos conventions collectives sans recourir à la grève. Cette fois, c'est différent : le gouvernement a décidé de nous imposer un contrat de travail. En refusant de négocier, il nous accule au pied du mur. On ne se laissera pas écraser ».

D'ici à ce que la grève éclate, les syndicats de l'Alliance intensifieront leurs moyens de pression aux quatre coins du pays, en poursuivant leur grève du zèle entamée il y a trois mois.

À Montréal hier, plus de 400 fonctionnaires à l'emploi d'Impôt Canada, boulevard René-Lévesque, ont quitté leurs bureaux à deux reprises durant la journée pour manifester leur mécontentement. Ils doivent se présenter ce matin au travail en tenue négligée, « histoire, disent certains fonctionnaires, de faire allusion à la pauvreté de nos conditions de travail ».

Plus tôt en matinée, les gardiens de prison et le personnel de soutien administratif de quelques prisons de la province ont dressé des lignes de piquetage devant leur lieu de travail, geste qu'ils pourraient répéter aujourd'hui alors que plusieurs débrayages (appelés « journées d'étude » par le syndicat) sont prévus dans les établissements fédéraux.

Les négociations entre le gouvernement et les représentants de l'Alliance de la fonction publique du Canada achoppent principalement sur les salaires et les clauses relatives à la sécurité d'emploi.

Sur le plan monétaire, Ottawa refuse d'aller au-delà de l'offre présentée au printemps, soit 0 % en 91-92, 3 % en 92-93 et 3 % en 93-94.

Invokant les problèmes financiers du gouvernement, le président du Conseil du Trésor et ministre res-

ponsable de ces négociations, M. Gilles Loiselle, a déjà averti les syndiqués qu'à défaut d'accepter cette offre, il n'aurait d'autre choix que de présenter une loi spéciale devant le Parlement.

◆ Croatie

greb aura des difficultés à soutenir Osijek », note un diplomate occidental.

Ces nouveaux affrontements compromettent déjà le cessez-le-feu accepté dans la nuit de dimanche à lundi par les parties en conflit en Yougoslavie sous l'égide de la CEE.

À Zagreb, le ministre croate des Affaires étrangères, Zvonimir Separovic, a accusé la CEE d'agir « trop peu et trop tard » pour faire cesser les affrontements dans la république indépendante.

Dans la capitale croate, les premiers observateurs de la Communauté chargés de veiller au respect de la trêve attendent toujours des garanties sur leur sécurité pour entamer leur mission.

Une vingtaine d'observateurs devaient arriver hier soir à Zagreb pour rejoindre les 50 observateurs déjà présents.

A Bonn, le chef de la diplomatie allemande, Hans-Dietrich Genscher, a déclaré que l'Allemagne pourrait reconnaître bientôt la Slovénie et la Croatie, qui ont proclamé leur indépendance le 25 juin, si les affrontements ne cessaient pas dans le pays.

« L'heure de cette reconnaissance approche à chaque obus tiré par vos canons et vos chars. Nous ne pourrions pas regarder sans rien faire », a-t-il dit devant le Bundestag à l'adresse de l'armée fédérale.

Il a espéré que la conférence de paix décidée par la Communauté européenne pour samedi prochain à La Haye pourrait avoir effectivement lieu. Mais « son aboutissement dépend des événements qui auront lieu d'ici-là », a-t-il ajouté.

Le chef de la diplomatie allemande a également évoqué la perspective d'une aide économique allemande aux deux républiques sécessionnistes et de sanctions commerciales contre Belgrade.

« Nous ne sommes pas prêts à contribuer, par le biais de l'aide de la Communauté européenne, au financement direct ou indirect de la guerre que l'armée yougoslave livre à ses propres citoyens, a-t-il dit. Ceux qui continuent à bloquer les négociations doivent s'attendre à ce que nous demandions des sanctions économiques à leur encontre ».

En ouvrant le débat parlementaire, le chancelier Helmut Kohl a lui aussi évoqué l'éventualité d'une reconnaissance de la Slovénie et de la Croatie, mais sans lui donner le même caractère d'urgence.

Forces croates et armée yougoslave se renvoient la responsabilité des affrontements. Radio-Belgrade a déclaré que la bataille d'Okucani était « la réponse finale aux provocations constantes des Croates qui utilisent des mortiers pendant la nuit ».

Le ministre croate des Affaires étrangères a dit pour sa part que Zvonimir Separovic avait envoyé à ses homologues allemand et autrichien des preuves de violations du cessez-le-feu par les Serbes et l'armée.

À Prague, les 35 pays de la CSCE (Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe) ont clos leur réunion de deux jours sur la crise yougoslave en pronant l'embargo sur

toutes les armes à destination de la Yougoslavie.

Les participants ont adopté un texte exhortant « tous les États à se retenir — pendant la durée de la crise en Yougoslavie — de fournir des armes et du matériel militaire à toutes les parties yougoslaves ».

« Cela implique les mesures nécessaires pour empêcher tout transfert d'armes », ajoute le texte.

L'embargo a été proposé par les délégations polonaise et tchécoslovaque, a précisé le chef de cette dernière, Ivan Busniak.

◆ CÉCM

néral ne se sont pas résorbées ».

Il faut notamment état de possibles tractations entre le directeur général Portugais et le Mouvement pour une école moderne et ouverte, dans l'opposition, au moment de la remise en question du renouvellement du mandat du directeur général.

La commissaire Soucy-Brousseau doit d'ailleurs comparaître en Cour criminelle sous des accusations d'usage et de fabrication de faux, relativement à cette affaire. La date de son enquête préliminaire doit être fixée le 18 septembre prochain.

Le conseil des commissaires a nommé hier soir M. Katif Gazé directeur général intérimaire jusqu'au 20 novembre. M. Gazé était sous-directeur général adjoint à l'administration et à l'équipement.

Par ailleurs, le rapport effectué par M. Tousignant fait longuement état du problème de partage des responsabilités entre les pouvoirs administratifs et politiques de la CECM.

« Il faut constater que la CECM est à un point tournant dans les rapports entre le pouvoir politique et l'administration », écrit M. Tousignant. Les élus entendent jouer un rôle plus déterminant dans les orientations et l'administration de la commission scolaire ».

Dans sa liste de recommandations, M. Tousignant suggère notamment :

- que le législateur rende disponibles les moyens permettant d'assumer la fonction politique de commissaire efficacement, en prévoyant une rémunération pour ces derniers;
- que le conseil des commissaires reconnaisse la présence de deux partis politiques en rendant disponibles les facilités matérielles pour la préparation des dossiers;
- que le conseil clarifie le partage de ses responsabilités en matière de déclarations publiques faites au médias d'information;
- que les dépenses du cabinet du président et les dépenses liées à la fonction ne soient plus subordonnées à l'autorisation du directeur général, mais plutôt au comité exécutif du conseil des commissaires;
- que le conseil des commissaires se dote d'une politique précise concernant l'embauche des personnes qui ont des liens directs de parenté avec des commissaires ou des cadres.

M. Tousignant demande en outre au gouvernement du Québec d'amender la loi sur l'instruction publique pour élargir les pouvoirs confiés au président de la commission scolaire, notamment dans les cas d'urgence, et tout sous le contrôle du conseil des commissaires.

Ensemble


ON PEUT VAINCRE LE CANCER



SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER



CANADIAN CANCER SOCIETY



DIVISION DU QUÉBEC

DONNONS GÉNÉREUSEMENT

ÉTUDIANTS!

VOYEZ PLUS LOIN...

ABONNEZ-VOUS AU DEVOIR

LE DEVOIR offre à tous les étudiants* de niveau universitaire et collégial la possibilité de se procurer un abonnement à tarif préférentiel, en se présentant à l'un des campus suivants aux dates indiquées:

Collège de Jonquière	9, 10 et 11 septembre
Collège de Sherbrooke	10 septembre
Université St-Paul à Ottawa	16, 17 et 18 septembre
Université de Montréal	16, 17, 18, 23, 24, 25, 26 et 27 septembre
H.E.C.	23, 24, 25, 26 et 27 septembre
Université Laval	4, 5, 23, 24, 25, 26 et 27 septembre
Université de Sherbrooke	23, 24 et 25 septembre
Université d'Ottawa	23, 24, 25, 26 et 27 septembre
Université du Québec à Trois-Rivières	30 sept., 1, 2, 3 et 4 octobre
Université du Québec à Montréal	30 sept., 1, 2, 3 et 4 octobre
Collège Brébeuf	30 sept., 1, 2, 3 et 4 octobre

* Présentation obligatoire de la carte étudiante.

CARTES D'AFFAIRES



SWABEY OGILVY RENAULT

AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Téléc. 05-24355
Facsimilé (514) 288-8389

MONTRÉAL OTTAWA

PHOTOCOPIES URGENTES?

En noir? En couleurs? De qualité? À bas prix? Vite faites?

Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à :

SCRIBEC 385-9400, 45, RUE JARRY EST

BH30 à 20h, Samedi 10h30 à 16h

LE DEVOIR

Renseignements.....	(514) 844-3361
Administration.....	(514) 844-3361
Rédaction.....	(514) 842-9628
Annonces classées.....	(514) 286-1200
Publicité.....	(514) 842-9645
numéro sans frais.....	1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.

Montréal	(514) 844-5738
Extérieur (sans frais)	1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

L'abolition de la taxe sur le bois d'oeuvre suscite des craintes

Claude Turcotte

LA DÉCISION unilatérale du gouvernement canadien de mettre fin au Mémoire d'entente avec les États-Unis sur le bois d'oeuvre continue après 24 heures de susciter des craintes authentiques au Québec, non seulement au gouvernement mais aussi dans l'industrie du sciage. Ces craintes de voir une baisse des ventes décoller de deux inconnues. D'abord, quelle sera la réaction des Américains ? Et ensuite, comment réagiront les autres provinces canadiennes vis-à-vis les droits de coupe ?

Les réponses à ces questions seront très importantes pour les industriels du bois d'oeuvre au Québec, où dans ce secteur de production la récession a frappé plus fort qu'ailleurs au Canada. Une étude récente de la Banque Nationale montre en effet que dans le bois de construction, le Québec a connu une baisse estimée à 30 % de 1987 jusqu'au début de 1991, comparativement à une moyenne de 20 %, dans les autres provinces. On explique ce phénomène par l'éloignement du marché asiatique, le recul économique en Nouvelle-Angleterre et en Ontario, ainsi que par les fermetures sporadiques nombreuses dans l'industrie des pâtes et papiers.

Donohue par exemple, le plus important producteur de bois d'oeuvre à l'est des Rocheuses, espérait que le gouvernement fédéral continue de négocier avec Washington pour éviter justement des affrontements plus vifs. Devant le fait accompli d'une décision unilatérale, on s'inquiète

chez Donohue des répercussions à court terme. Sans l'annonce d'Ottawa, le Québec aurait eu à partir du 1er novembre une surtaxe de 3,1 %, alors que l'Ontario aurait continué d'être frappé d'une surtaxe de 15 %. Cela aurait donné un avantage de 12 % aux producteurs québécois, qui disparaîtra totalement lorsque le 4 octobre prochain, à la fin de la période d'avis de 30 jours, le Mémoire d'entente de 1986 prendra fin. Voilà un avantage relativement important qui s'envolera pour les producteurs québécois par rapport à leurs concurrents ontariens; en revanche, l'élimination de la surtaxe facilitera d'autant la pénétration du marché américain.

Une autre inquiétude des industriels québécois porte sur les droits de coupe au Canada qui ont été sévèrement redressés à la hausse depuis 1986 pour faire taire les critiques américaines voulant que les provinces subventionnaient les producteurs en leur laissant les forêts publiques à des prix dérisoires. Le Mémoire d'entente prévoyait d'ailleurs des rapports aux Américains à tous les six mois sur les droits de coupe dans chaque province, ce qui explique, au fait, que la surtaxe ne soit pas actuellement la même partout.

Plusieurs pensent au Québec qu'Ottawa a posé son geste unilatéral pour faire plaisir à l'Ouest, plus spécifiquement à la Colombie-Britannique qui contribue 78 % des exportations canadiennes de bois d'oeuvre aux États-Unis. Il y aura bientôt des élections générales dans cette province et il se pourrait fort bien

qu'il y ait surenchère pour des baisses des droits de coupe, une mesure qui serait très populaire. Si cela se produit, il y aura risque d'un effet domino dans les autres provinces, toutes aussi affamées de vendre leur bois d'oeuvre. On craint cela au Québec, parce que les droits de coupe font partie d'une approche globale en vertu de la loi du régime forestier et qu'on ne peut pas les diminuer, à moins sans doute de chambarder beaucoup de choses.

En outre, des baisses de droits de coupe au Canada vont automatiquement provoquer des réactions hostiles aux États-Unis, où les producteurs vont tout de suite crier à la concurrence déloyale et redemander à leur gouvernement d'imposer une taxe à l'importation comme il se proposait de le faire en 1986, alors que le Canada a préféré s'imposer une taxe à l'exportation plutôt que de s'en faire imposer une à l'importation. Cela a dû rester permis au Canada de récupérer 400 millions \$ en surtaxe en 1987. Avec l'évolution des droits de coupe, cette surtaxe ne rapporte plus maintenant que 40 millions \$ au Trésor fédéral.

Même sans cela, les Américains, de loin le principal client étranger du bois d'oeuvre canadien, pourraient manifester leur mécontentement. Dès mardi soir, le Bureau du représentant au Commerce des États-Unis a émis un communiqué dans lequel il disait « regretter l'action du



Les exportations canadiennes de bois d'oeuvre accaparent 26 % du marché américain alors qu'elles comptaient pour plus de 32 % en 1985.

Canada et qu'il allait considérer toutes les options, incluant l'imposition d'une taxe américaine d'importation, si cela était approprié pour contre-carrer toute subvention existante ».

On a pressenti cette réaction à Québec dès l'annonce d'Ottawa, alors que les ministres John Ciaccia, aux Affaires internationales, et Albert Côté, aux Forêts, ont émis dès mardi soir un communiqué pour exprimer leurs craintes et leur surprise devant cette action unilatérale, puisque le gouvernement canadien, affirmait-ils, s'était engagé à consulter les provinces avant de mettre fin de façon unilatérale à cette entente.

On rappelle aussi à Québec que le Mémoire d'entente a pu être modifié à trois reprises par la voie des négociations et qu'on aurait continué de la même façon pour en arriver éventuellement à sa disparition complète.

Qu'arrivera-t-il maintenant ? Le bois d'oeuvre avait été mis à l'écart de l'Accord de libre-échange. Si les Américains veulent défendre la cause des droits compensatoires, ils devront alors passer par le tribunal prévu dans l'Accord et qui a bien servi la cause du Canada récemment dans le cas du porc. Le Canada est donc mieux équipé qu'en 1986 pour faire face à une nouvelle bataille sur le bois d'oeuvre, sans oublier que sa position sur les droits de coupe est nettement plus défendable, à moins que la Colombie-Britannique et les autres décident de tout bousculer.

Patrons et syndicats divergent sur la réforme de la loi sur les faillites

Maurice Girard

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Les milieux patronal et syndical appuient les modifications proposées à la loi canadienne sur la faillite et le recouvrement des créances salariales, mais ils ne s'entendent pas sur le financement du fonds spécial, créé pour payer les employés d'une entreprise sur le point de fermer.

Pour le milieu patronal, les employés devraient contribuer au fonds spécial tandis que les syndicats s'y opposent et suggèrent que le montant maximal d'indemnisation soit doublé et la définition de revenus élargie pour comprendre les revenus de toutes sources versés par l'employeur.

Aux audiences d'un comité parlementaire de la Chambre des communes qui étudie les modifications à la loi C-22, le président de la Chambre de commerce du Canada, M. Tim Reid, a d'abord appuyé la démarche gouvernementale puis proposé que les employés participent avec l'employeur au financement du fonds, de la même manière qu'ils contribuent à l'assurance-chômage.

« La Chambre n'est pas d'accord avec l'imposition d'une taxe aux employeurs en vue du financement du programme. Cette taxe serait considérée comme une autre charge sociale régressive au moment où le monde des affaires fait face à une récession. Le moment et le concept sont tous deux inopportuns », souligne le mémoire du groupe.

Ottawa devrait se garder de financer cette caisse des faillites à partir des recettes générales du gouvernement, estime l'organisme.

Il est heureux, rappelle par ailleurs la Chambre, que la future loi sur les faillites s'inspire de la loi américaine, mieux connue sous le vocable « chapitre 11 », qui permet à une entreprise en faillite de continuer de fonctionner tout en se restructurant.

Le groupe patronal craint cependant que les nouveaux pouvoirs confiés aux tribunaux ne les confinent à la paralysie.

À l'opposé du spectre patronal-syndical, les travailleurs canadiens ont fait valoir l'importance de réviser la définition de revenus contenue dans la loi et la limite fixée à 2000 \$ par employé. « C'est insuffisant », a dit le président de la Fédération canadienne du travail, M. Jim McCambly.

« En juin 1991, le salaire moyen hebdomadaire était de 542,85 \$, ce qui signifie que la limite proposée de 2000 \$ équivaut à seulement 3,68 se-

maines de protection », a rappelé M. McCambly en soulignant que la loi de 1949 couvrait une période de 11 semaines et demie.

De plus, a-t-on fait valoir en comité, la définition de revenus devrait comprendre le salaire, les primes, les cotisations syndicales, les achats d'obligations du Canada prélevées sur les salaires, les payes de fin d'emploi, les vacances, les contributions à l'assurance-chômage et au régime de santé (y compris la contribution de l'employeur).

De sorte que tous les paramètres calculés, le montant maximal versé au fonds pour chacun des employés devrait être porté à 4000 \$, conclut M. McCambly.

La meilleure performance va à la Banque Scotia

Serge Truffaut

AVEC un rendement sur l'avoir des actionnaires de 16,35 % au cours du troisième trimestre, la Banque Scotia aura réalisé la meilleure performance de son secteur devant la Banque Royale qui, hier, a annoncé un rendement de 16 %, la Banque de Montréal (15 %), la Banque Toronto-Dominion (10 %) et la Banque Nationale (9 %). La CIBC publiera ses résultats ultérieurement.

L'addition des 164 millions \$ de bénéfice net enregistré au cours de cette période aux bénéfices des trimestres antérieurs a permis à la Banque Scotia d'afficher un revenu net de 468 millions \$ pour les neuf premiers mois du présent exercice, soit une augmentation de 16,5 % sur les mois correspondants l'an dernier.

Par action, le bénéfice de la Banque Scotia s'est établi à 73 cents lors du dernier trimestre portant ainsi le bénéfice par action des neuf premiers mois à 2,09 \$ contre le 1,85 \$ des neuf premiers mois de l'exercice 1990. Conséquemment, le rendement sur l'avoir des actionnaires s'est établi à 16,27 % après trois trimestres contre 15,47 % en 1990. Quant au rendement de l'actif total moyen, il est passé de 0,65 % à 0,71 %.

Dans la lettre aux actionnaires accompagnant la publication de ces divers chiffres, le président du conseil de la Banque Scotia, M. C.E. Ritchie, explique que « ces excellents résultats sont avant tout attribuables à l'amélioration soutenue des marges sur intérêts en dollars canadiens et en devises sous l'effet de la baisse continue des taux d'intérêt ».

En effet, renseignements pris auprès de M. Luc Beauregard, président du cabinet de relations publiques National, ce dernier demeure le plus important, de tous ces cabinets qui oeuvrent dans les domaines des relations publiques, affaires publiques et relations gouvernementales au Québec comme au Canada.

Selon les chiffres fournis par M. Beauregard, National prévoit enregistrer des honoraires nets de 12 millions \$. On notera, cela est important, qu'il s'agit-là d'honoraires et non de facturation globale. Sous ce poste, on englobe les dépenses inhérentes à une campagne de promotion ainsi que les honoraires qui y sont rattachés. Bref, à eux seuls, les honoraires de National excèdent la facturation globale de BDDS-Premier.

Desjardins estime que le libre-échange avec le Mexique profiterait au Québec

Michel Van de Walle

de la Presse Canadienne

LE MOUVEMENT Desjardins croit que le Québec profiterait à long terme d'un accord de libre-échange avec le Mexique et qu'il y aurait finalement peu de secteurs industriels qui seraient menacés par la concurrence de ce pays.

Une étude d'une trentaine de pages faite par la Direction de l'analyse économique, dont la Presse Canadienne a obtenu copie, examine la situation qui prévaudrait dans certains secteurs manufacturiers dominants au Québec et au Canada. Essentiellement, peut-on résumer du document, l'inclusion dans une zone de libre-échange d'un marché additionnel de 85 millions de personnes et le rehaussement progressif du niveau de vie des Mexicains qui décou-

lerait à long terme d'une entente seraient bénéfiques pour le Québec dans les secteurs où il jouit d'avantages compétitifs.

Signée par l'économiste Yves Saint-Maurice, l'étude évoque le problème de l'écart des salaires entre les deux pays. Au Mexique, le salaire minimum s'élève à 4,28 \$ par jour alors qu'au Québec, pour une journée de huit heures, le salaire minimum quotidien est de 42,40 \$, soit dix fois plus.

Si la différence est considérable, signale-t-on, il faut se rappeler que les coûts de main-d'oeuvre ne comptent que pour une fraction des coûts de production d'un bien. Au Canada, ils représentent environ 18 % des coûts des manufacturiers. Il y a aussi les coûts de transport, les coûts du capital, de la distribution qui sont des facteurs aussi importants et où

le Québec est nettement plus compétitif que le Mexique. « Il faut garder l'avantage comparé du produit une fois à nos frontières et non uniquement le coût de la main-d'oeuvre », écrit M. Saint-Maurice.

Actuellement, les échanges commerciaux entre le Québec et le Mexique sont plutôt limités. En 1990, le Québec a exporté là-bas pour une valeur de 109,8 millions \$ alors qu'il importait du Mexique pour une somme de 170,8 millions \$. C'est moins de 1 % du total, dans un sens comme dans l'autre.

Les produits laitiers, les pièces d'avions, les pâtes et papiers et l'amiante sont les principaux produits que nous exportons là-bas. Du Mexique, c'est le pétrole brut qui domine la liste de nos importations, suivi du matériel de transport, de télécommunications et des ordinateurs.

Environ 80 % des produits mexicains entrent ici libres de frais de douane. « Est-ce que l'élimination du tarif douanier moyen de 11 % sur les 20 % restants va remplacer la production canadienne et québécoise de ces biens ? Voilà la vraie question ! », écrit Yves Saint-Maurice.

L'économiste du Mouvement Desjardins procède par la suite à une analyse sectorielle des principales activités industrielles canadiennes et québécoises. Il en ressort qu'il y a peu de domaines où le libre-échange avec le Mexique viendrait bouleverser la situation actuelle.

Même dans le secteur du textile, signale M. Saint-Maurice, c'est davantage la fin de l'accord multi-fibre qui oblige une restructuration de l'industrie qu'un éventuel libre-échange avec le Mexique. Ce pays produisant surtout des vêtements bas de gamme, il entre en compétition avec les pays asiatiques. Le libre-échange favoriserait donc un changement de fournisseurs sans compétitionner directement les produits canadiens de haut de gamme dont l'élasticité de prix est beaucoup plus faible.

Ce qui risque toutefois d'arriver, c'est que les activités d'assemblage, qui exigent beaucoup de main-d'oeuvre, se déplacent vers le Mexique. La conception, le design et le découpage demeureront ici, mais il faudra des mesures de transition dans l'assemblage, largement concentré à Mont-

réal.

Dans le secteur de l'automobile, « contrairement à la croyance » écrit l'économiste, le libre-échange modifierait peu la situation actuelle. Par le Pacte de l'automobile, il existe déjà un libre-échange unilatéral avec le Mexique dans le domaine des pièces. L'avantage du coût des pièces mexicaines est de 5 à 15 %, malgré que la main-d'oeuvre y soit dix fois moins chère.

M. Saint-Maurice prévoit qu'il y aurait expansion de l'industrie mexicaine des pièces à fort contenu de main-d'oeuvre et une compétitivité accrue dans l'assemblage. Mais pour le Canada, il y aurait accroissement du marché pour les pièces à fort contenu technologique et une augmentation du marché pour les véhicules assemblés. Au Mexique, l'augmentation du niveau technologique exigera une main-d'oeuvre mieux formée qui exige des salaires plus élevés. « Au fur et à mesure que le Mexique se développera, l'avantage actuel qu'on lui confère à cause des salaires très faibles s'estompera et il devra faire face comme tous les autres à la compétition internationale », affirme l'analyste.

Par ailleurs, le Mexique est un grand producteur d'acier, comme le Canada. L'un et l'autre vendent aux États-Unis mais sur des marchés différents. Donc peu d'effets sur l'industrie ici.

Le Mexique est aussi un important producteur de métaux. Mais les prix sont fixés à l'échelle internationale et le Québec est considéré comme concurrentiel. Et là où le Québec a un avantage comparé, comme pour l'aluminium, le Mexique constituera un marché plus ouvert. Au passage, M. Saint-Maurice signale que le débat sur les tarifs préférentiels d'électricité accordés aux alumineries pourrait conduire les États-Unis à mettre en place des droits compensatoires, ce qui pourrait par ricochet mettre en péril le libre-échange dans ce domaine avec le Mexique.

Signalons enfin que dans des domaines comme l'équipement minier ou le matériel de télécommunications, le Mexique est en demande et le Québec comme le Canada pourraient tirer des bénéfices de leurs technologies.

BBDS fusionne avec Premier

Serge Truffaut

LES NÉGOCIATIONS avec Cossette ayant échoué, la firme de relations publiques BBDS a opté pour le mariage avec plus petit que soi, en l'occurrence Premier, pour ainsi mettre sur pied la firme BBDS-Premier.

À la suite de cette fusion — il ne s'agit pas d'une acquisition ont souligné hier en conférence de presse les acteurs impliqués — l'ensemble formé regroupe 65 employés et affiche une facturation globale de 11 millions \$. Des chiffres qui ne font pas de cette nouvelle entité la première en ce domaine au Québec contrairement à ce qu'ont affirmé hier M. Michel Dumas, président de BBDS, et M. Guy V. Lefebvre, président de Premier.

INVESTISSEZ DANS DE BONNES ACTIONS

URGENT BESOIN D'ARGENT

CAMPAGNE DE FINANCEMENT 1991

La Société canadienne de la Croix-Rouge

Division du Québec

Ecole des Hautes Études Commerciales

Affiliée à l'Université de Montréal

M.B.A.-H.E.C.

Maitrise en administration des affaires

60 crédits / Temps complet ou partiel

Conditions d'admission

Diplôme de 1^{er} cycle universitaire avec une moyenne d'au moins 70% et expérience de travail pertinente d'au moins 2 ans.

Tests d'admission obligatoires pour tous.

Date des prochains tests: 5 octobre 1991

On doit s'inscrire à l'avance.

Coût des tests: 50\$

Trimestre d'hiver 1992

Date limite d'admission

1^{er} octobre 1991

Renseignements et formulaires:

Bureau du registraire

Ecole des Hautes Études Commerciales

5255, avenue Decelles, Montréal (Québec) H3T 1V6

(514) 340-6151

L'esprit d'entreprise

L'accès à la justice domine la rentrée des tribunaux

Décès du juge Amédée Monet

LE JUGE Amédée Monet, de la Cour d'appel du Québec, est décédé dans la nuit de mardi à mercredi.

Il venait tout juste d'avoir 65 ans et avait formé le projet de devenir « juge surréaliste » pour pouvoir mieux profiter de sa retraite, a confié hier le juge Claude Bisson, juge en chef de la Cour d'appel du Québec. Ce dernier déplore la perte d'un collègue possédant à la fois une profonde science juridique et le goût du « sens commun ».

M. Monet a été admis au Barreau en 1959; il possédait un diplôme de la faculté de droit d'Aix-Marseille. En 1969, il accédait à la Cour supérieure et, huit ans plus tard, à la Cour s'appel. Son père, Amédée Monet, avait été juge de la Cour des sessions de la paix, à Montréal. Son grand-père, Dominique Monet, avait aussi siégé à la Cour supérieure, après avoir été député, ministre et protonotaire.

Le défunt laisse dans le deuil son épouse, née Suzanne Gaucher, et leurs trois enfants, Sophie, Vincent et Philippe et, notamment, sa soeur, Simone Monet-Chartrand.

Clément Trudel

S'IL Y A distortion, dans le public, de l'image projetée de la justice, les juges ont alors un « devoir d'intervention, avec circonspection », a déclaré hier le juge en chef de la Cour d'appel du Québec, Claude Bisson, qui a tout de même fait observer : « Il est évident que nous (les juges) ne sommes pas toujours bien compris », même lorsque sont expliqués les mieux possible les motifs des sentences imposées.

Pour sa part, le ministre québécois de la Justice, Gil Rémillard, présent lors de la cérémonie officielle de la rentrée judiciaire au Palais de justice de Montréal, a pris comme point de départ de sa réflexion l'arrêt Askov (Cour suprême) qui porte sur les délais raisonnables entre l'arrestation d'une personne et sa mise en accusation.

Cet arrêt rédigé par le juge Cory a eu un impact considérable, souligne le ministre, certains prévenus ayant été relâchés tandis que des victimes se retrouvaient dans l'amertume, « démunies et sans recours ». En tant que procureur général, M. Rémillard a d'ailleurs interjeté appel de certaines des décisions de tribunaux fondées sur l'arrêt Askov.

Pour le ministre, il est préférable de ne pas s'en tenir trop rigide à la règle de « l'autorité du précédent » et de laisser davantage jouer la règle du « discernement judiciaire » appliquée par un juge qui, de plus en plus,



PHOTO JACQUES GRENIER

La médaille du Barreau de Montréal a été décernée hier, « pour leur contribution à la cause de la justice », à Mme Thérèse Casgrain (à titre posthume) et à l'ex-sous-secrétaire de l'ONU aux droits humains, M. John P. Humphrey (au centre de la photo). Me Paul Casgrain, c.r. (deuxième à gauche) a remis la médaille au Barreau pour l'honneur conféré à sa mère. Sur la photo on reconnaît, à gauche, Mme Renée Casgrain-Nadeau, fille de Thérèse; le Dr Margaret Kunstler, épouse de John Humphrey, et, à droite, le ministre Gil Rémillard.

devient « le grand interprète de notre société ».

Le ministre Rémillard a profité de cette rentrée pour annoncer qu'il venait de recevoir le rapport du groupe de travail sur l'accessibilité à la justice,

formé en juillet 1989 et présidé par Me Roderick MacDonald — rapport qui contient, a-t-il, de nombreuses suggestions pour améliorer cette accessibilité à la justice, s'agissant des « classes défavorisées et même

des classes moyennes ». Le rapport MacDonald offre un aperçu des grands thèmes susceptibles d'accaparer les participants au futur Sommet sur la justice, en février 1992. M. Rémillard a aussi rendu hommage hier au juge en chef Alan B. Gold, « grand juriste et humaniste qui a joué un rôle dynamique dans la société » (M. Gold est depuis 27 ans à la tête de la Cour supérieure du Québec).

La cérémonie traditionnelle de la rentrée des tribunaux regroupait l'ensemble des juges en chef des différentes cours. Des invités et observateurs des Barreaux de Paris, de Bruxelles, d'Angleterre et du Pays de Galles et des États-Unis assistaient à la cérémonie, de même que le président de l'Association du Barreau canadien, Me J. J. Camp, qui s'est dit impressionné par son séjour récent dans Charlevoix et à l'île d'Orléans au cours duquel il put prendre le pouls d'une société dont il reconnaît l'identité linguistique et culturelle distincte. Me Camp est de Colombie-Britannique et l'ABC sert, dit-il, de carrefour aux deux grands traditions de Common Law et de Droit civil français.

Me Alain Lévesque, Bâtonnier du Barreau de Montréal, a esquissé sa vision du faux dilemme entre tradition et efficacité, invitant tous ses collègues à ne « pas oublier d'évoluer ». Pour étayer cette nécessité du progrès, le Bâtonnier insiste sur l'élude en cours, au Barreau de Mont-

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 Immobilier — Résidentiel
- 200-299 Immobilier — Commercial
- 300-399 Marchandises diverses
- 400-499 Offres d'emploi
- 500-599 Services
- 600-699 Véhicules automobiles
- 900-999 Avis

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par le poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TELEPHONE 286-1200

101 Propriétés à vendre

A AHUNTSIC cottage détaché, garage 3 c.c. s/sol, fm, 388-3561

ANCESTRALE de prestige, ent. rén. Beaucoup d'extra St-Antoine-sur-Richelieu 787-3225

DANVILLE Cantons de l'Est. 2 étages — garage double, s/s, fini, piscine, patio, veranda, terrain golf 18 trous à 4 km. 135 000 \$ Raisin, transfert. (418)553-3260, (819)359-2576

LONGUEUIL Maison canadienne 3 foyers, piscine creusée, 3 s./bains, 5 chambres, à vendre ou à louer. À partir du 1er octobre. 646-4859

MAISON à vendre sur le golf du bois-de-l'œil haut. Lacs. 389 000 \$ 471-2962

OUTREMONT Grand 8 pièces, près metro, école. Copropriété. 189 000 \$ 495-1990

OUTREMONT 5346 Hutchison. Duplex à vendre (2 x 8), sans agent 273-4642, 845-8365

OUTREMONT Cottage semi-det., rénové, garage, terrain 8000 pi, prix réduit. 398-9590, 625-2600

PREVOYÉ vente, location (ou option d'achat), vaste cottage libre 9 pièces meublées, foyer, 6 électroménagers, piscine creusée, terrain paysager, entrées asphaltées, aucune offre raisonnable refusée. 473-7395

101 Propriétés à vendre

MAISON DE RÊVE AU BORD DE L'EAU

— La lumière, la nature et le grand confort y reignent.

— Construction moderne spectaculaire 1988.

— Beau terrain sur lac St-Louis.

— Maison spacieuse. Vie de campagne, près de tous services. Une demi-heure du centre-ville.

SACRIFICÉ - 995 000 \$

Sans agent 453-3155.

REPENTIGNY Style Québécois. 4 c.c., garage, 2 s/bains, bal, cent. foyer, rue tranquille. 109 500 \$ 582-4765

ROSEMONT Quadruplex, 7 s./b., 2 X 4, 1, 250 000 \$ négociable. Pas d'agent. 722-4434 soir

STE-ANNE DES PLAINES Domaine 15 arpents boisé, 9 pces, tout en pierre, paysage de haut de gamme. 254 900 \$ Après 19h 475-5367

103 Propriétés à l'extérieur de Montréal

BORD DE L'EAU Non-pollué. Maison concept exclusif. 10 min. air Mirabel. 30 min. pentes ski, près golfs Bonnie Brook et Capri. 169 000 \$ 1-431-6237

ESTRIE - STANSTEAD Par le Prop. Maison familiale, 4 c.c., 2 s/bains, planchers bois franc, prox. 3 centres de ski. Terrain 100' X 160', moins de 100 000 \$ Tel: (819) 876-5872, après 17h.

GRAND LAC BROMPTON Cantons de l'Est. maison bord de l'eau, 100 pi de façade, garage, foyer, planchers de bois franc. 248 000 \$. Lun au vend. après 18h. 1-819-846-2698

113 Propriétés à revenus à vendre

CENTRE-EST Rue Valois. Quadruplex rénové. Revenu: 21 000 \$ Prix: 165 000 \$ 529-8874

COTE ST-PAUL Triplex et quadruplex, rén. et tassé. SOIR 767-1472

PLATEAU Beau duplex, rue Fabre, 2 X 4 c.c., sol, soleil, rénové. 130 000 \$ par propriétaire. 526-8445

118 Copropriétés à vendre

CHRISTOPHE-COLOMB 2ème & 3ème, cachet ancien, vitraux, etc. Métro, 77 00 \$ ferme, vente rapide. 274-7697, 288-5558, 352-6178

LAC BROME Manoir luxueux. Éclairage copropriété de style royaliste, dans rare ensemble riverain. 1100 pi. ca. plus terrasse, 2 ch., 1 s./b., 5 appareils ménagers, foyer, grands rangements. Tous services inclus 2 piscines, marina, tennis, entretien extérieur. Copropriétaires soigneux, calme, sécurité, tranquillité. À moins de 30 minutes de 6 centres de ski, golf en développement en annexe. Lors quatre saisons. Libre immédiatement. Prix: 125 000 \$. Sur rendez-vous: 987-3838, soir 388-2704.

OUTREMONT 738 Querbes, 2ème étage, 1250 pi ca. ensolleillé, 3 ch, 2èmes, entièrement rénové. 128 000 \$ en cours de rénovation 1-d-c. avec cave. 277-2095

121 Condos à louer

AUBAINE super condo, (Oasis), vue superbe. 1450\$, 939-8822 du lundi au ven. de 9h à 5h

CENTRE-SUD 2 cc, foyer, thermostat, 2 s/b, patio, 5 électro, ascenseur, métro. stat. 866-1265, 721-4018

LAC BROME Luxueux condo, 325 \$/sem. — chalet 225 \$/sem. Possibilité de fin de sem et saison. Tout équipé. 656-5830

VUE SUR LE FLEUVE 10 min du centre ville, grand 5½ avec 2 s/bains. Sème étage, piscine int./ext. Complexe très luxueux, avec services de sécurité. 1300 \$/mois. 727-9261

122 Condos à vendre

AHUNTSIC 7½, 3e. ensolleillé, près parc et métro. 129 000 \$ 336-4781

ANJOU condo (maison de ville), 4½ pi. petit terrain paysagé, 85 500 \$. 321-2031, 354-4857

ATRAYANT PENTHOUSE Vue panoramique, Montréal, Riv. Droite, ST-LAMBERT. 325 000 \$ 672-3248

149 Terrains à vendre

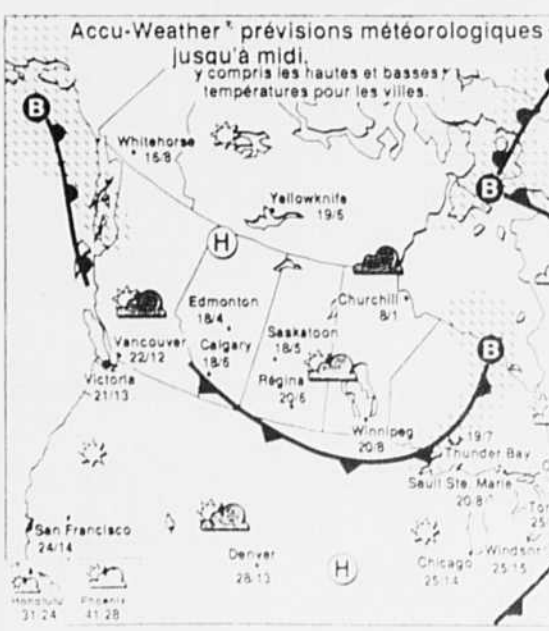
EASTMAN Domaine du Lac Nick, terrains de construction boisés, approchés par le gouvernement, 32 000 pi. ca., à partir de 4 000 \$, accès à 6 lacs, financement possible. 696-1755

LAVAL-AUBAINE Magn. terrain boisé, très belle vue panoramique sur l'eau. 14 000 pi. ca., secteur de prestige très tranquille, 85 le pi ca. Rés. 387-1334, cell. 946-0669

MAGNIFIQUE terrain à vendre, 60 000 pi. ca. boisé, sur le lac Mégantic, 40 000 \$ (819) 983-2422

STE-ADELE paroisse, magnifique vue panoramique, boisé, aussi bord de rivière, 50 arpents plus le pi. ca., financement 9%, 681-0841

LA METEO



Situation générale: Suite au passage d'un front froid qui a atteint les régions de l'extrême est du Québec durant la nuit, de l'air plus frais envahit toutes les régions de la province.

De faibles perturbations glisseront rapidement sur le sud de la province au cours de la journée et demain, de sorte que des conditions plutôt variables de nébulosité et d'ensolleillement persisteront à court terme.

Les secteurs du sud-ouest feront exception et connaîtront un peu plus de soleil.

Les régions du centre et du nord de la province connaîtront des probabilités de précipitations plus élevées qu'ailleurs au Québec.

Ottawa-Hull, Trois-Rivières et Drummondville: Ensolleillement avec passages nuageux. Max: 22. Min: 11. Vendredi: nuageux avec éclaircies. Possibilité d'averses. Québec, Charlevoix et Rivière-du-loup: Ensolleillement en matinée. Nébulosité partielle par la suite. Max: 21. Min: 10. Probabilité de précipitations: 20 %. Vendredi: enneigement suivi d'une possibilité d'averses. Estrie-Beauce: Ensolleillement avec passages nuageux. Max: 21. Min: 7. Vendredi: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses. Lac-St-Jean: Nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses en matinée. Déneigement graduel par la suite. Max: 19. Min: 8. Probabilité de précipitations: 30 %. Vendredi: enneigement suivi d'une possibilité d'averses. La Tuque, Saguenay, Rivière des Laurentides: Enneigement suivi d'une possibilité d'averses. Déneigement en après-midi. Max: 19. Min: 8. Probabilité de précipitations: 30 %. Vendredi: nébulosité partielle. Rivière-du-loup, Gaspésie, Ste-Anne-des-monts et Parc-de-la-Gaspésie: Gaspésie et Parc-Familien: Enneigement en matinée suivi d'une possibilité d'averses. Max: 19. Min: 9. Vents modérés par moments. Probabilité de précipitations: 30 %. Vendredi: ensolleillement avec passages nuageux. Enneigement en m-justinée. Bas-Québec et Sept-Îles: Enneigement en matinée suivi d'une possibilité d'averses. Déneigement en fin de journée. Max: 17. Min: 8. Probabilité de précipitations: 30 %. Vendredi: ensolleillement avec passages nuageux devenant plus fréquents en après-midi. Max: 17. Min: 7. Vendredi: pluie nuageux avec averses dispersées. Pontiac-Gatineau et Léves, Laurentides: Ensolleillement avec passages nuageux. Max: 20. Min: 9. Vendredi: pluie nuageux. Possibilité d'averses.

MONTRÉAL

Ensolleillement avec passages nuageux. Max: 22. Min: 11. Vendredi: nuageux avec éclaircies. Possibilité d'averses.

LEVER DU SOLEIL 6 h 20

COUCHER 19 h 25

QUÉBEC

Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin: Ensolleillement avec passages nuageux devenant plus fréquents en après-midi. Max: 17. Min: 7. Vendredi: pluie nuageux avec averses dispersées.

Pontiac-Gatineau et Léves, Laurentides: Ensolleillement avec passages nuageux. Max: 20. Min: 9. Vendredi: pluie nuageux. Possibilité d'averses.

Source: Environnement Canada

MONT ORFÈDE

CANTONS DE L'EST: Manoir des Sablons, 1 ch. c., 1 s/bain, tout meublé, salon, foyer, cuisine à lave-vaiss., 2 min. de Magog & Orford (ex.). Valeur: 71 000 \$, vente rapide 55 495 \$, Még. André. 1-375-1929 (jour) / 1-378-8793 (soir)

OUTREMONT

rez-de-chaussée rénové, 1450 pi.ca., 3 chambres, 138 000 \$ prix ferme, 277-6973 ou 866-1761 poste 124

SANCTUAIRE

Vue splendide 12ème étage, 2 chambres, 2 s/bains, tourbillon, prix réduit, 341-7019 ou 762-0327

VERDUN

condo 3 chambres, près hôpital, égise, métro et polyvalente, bon prix libre. 788-3990

122 Condos à vendre

PRÈS HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT Condo/min. de prestige, tour du Méridien, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumineux. Intérieur 1 500 pi.ca. plus terrasse près de 400 pi.ca., 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines intérieure et extérieure, bain tourbillon, salle d'exercices. Construction de qualité, concierge résident, copropriétaires responsables, sécurité, confort, proximité de toutes artères. Libre immédiatement. Prix: 210 000 \$ Sur rendez-vous: 987-3838, soir 388-2704.

125 Chalets à louer

ORFORD 3 chambres, 500 pi du remonte pente, 3950 \$ pour saison de ski. 669-9551, 669-4499

129 Chalets à vendre

LAC SIMON à moins de 2 heures de Montréal, région de la Petite Nation, superbe résidence toute meublée, sur beau terrain paysagé 1/2 acre, 118 pi. de façade sablonneuse. À voir, 159 900 \$ c. c. Villeneuve. 819-561-4555

137 Maisons de campagne à louer

CANTONS DE L'EST Lac Massawippi du 1er oct. au 1er avril, 4 c.c., foyer, appeler au 276-1210

141 Maisons de campagne à vendre

1½ HEURE DE MONTRÉAL MAGNIFIQUE DOMAINE DE 150 acres boisé avec lac artificiel comprenant 2 maisons, une grange, 2 chevaux, voitures, etc. river, 3 véhicules tout-terrain, pédalo, etc. 722-8808, 251-0363

145 Terres, fermes à vendre

FERME À LOUER, tél après 18h. (819) 875-5720

VERGER 3 000 pommes, vue panoramique. Pour 2e revenu ou abr fiscal (514)479-8002 entre 7h et 9h

WEEDON ferme 247 acres, grange, étable, grande machine, 10 pièces, 4 c.c., 2 s/bains, bâtiments neufs, vue panoramique. 1-819-877-2484

160 App. et log. à louer

1 MOIS GRATUIT

1150 Sherbrooke-Est, face Parc Lafontaine. Supérieures 1 1/2 / 2 1/2 - 3 1/2 - 4 / 5. Tout compris, rénovés, piscine int., sauna, sun-deck. 922-9615

160 App. et log. à louer

AHUNTSIC 3 1/2, 4½, frais rénovés, ascenseur, près égise, métro, autobus, poste cyclable, parc. 387-3639

ANJOU, tous services, poêle/frigo, chauffage, 3½ 4355, 4½ 4755. Spécial pour le 1er mois. 355-4079, 681-7332

160 App. et log. à louer

PRESTIGE 6½, 2 s/bains, salle de bain, terrasse, vue dégagée, balcon, boisé, idéal pour 1er mois. 387-3639

160 App. et log. à louer

BEAU 6½ 2 chambres fermées, très propre, poêle/frigo si désiré. Prés transport. U de M 690 \$ non chauffé. 277-8787, 434-0194

BEAU 6½ 2 chambres fermées, très propre, cuisine/frigo si désiré, prés transports. U de M 690 \$ non chauffé. 277-8787 - 434-0194

BEAU 7½, BAS: Jenn-Air, four, air, stat, prés. métro Crémazie. 850 \$ /mois. 387-8542

C.D.N. - Ridgewood: Grand 4½, ensolleillé, vue sur montagne, asc, rapent, chauffage, gorge, S-Lover, 675 \$ négocié, bur. 281-1675. Rés. 455-9407

C.D.N. Grands tout inclus, redécors. 3½, 4½, pour septembre, octobre. 345-8936, 288-3032

C.D.N. ROCKHILL près U de M, pour loeur, grand et lumineux 4½, 5, panoramique, 2 s/bains, grand balcon. 997 \$/mois chauff. inclus, 783-0867

C.D.N. - Lacombe Spacieux haut duplex, 6½, 850 \$ Libre (1 mois gratit) 382-5362 - 482-9032

CHRISTOPHE-COLOMB métro Jean-Talon Grand 5½, chauffé, propre, entrée, 2 s/bains, grand balcon. 716-9060 / sech. 840 \$ Rés. 276-9060

DES PINS-O 6½, 1 450 \$ terrasse, 2 s/bains, cuis. équipée 3½, 720 \$ foyer, équipé. 489-9360

GIROUARD, 1½, 2½, 3½, semi-meubles, chauffés, éclairés, stat. int., face parc, prés métro. 489-1255

MÉTRO LAURIER 1½, 2½, 3½, semi-meubles, chauffés, éclairés, stat. int., face parc, prés métro. 489-1255

MÉTRO RADISSON 2½, grande pièce genre loft, poêle frigo, m-ondes, plancher bois franc, vue impressionnante. 257-5012

MÉTRO VIAU: Rue Leclaire. Grand logement (8 pièces dont 5 c.c.) non chauffé. Libre 300 \$ Pour visite, Regent Michaud, 353-4112

160 App. et log. à louer

BEAU 6½ 2 chambres fermées, très propre, poêle/frigo si désiré. Prés transport. U de M 690 \$ non chauffé. 277-8787, 434-0194

BEAU 6½ 2 chambres fermées, très propre, cuisine/frigo si désiré, prés transports. U de M 690 \$ non chauffé. 277-8787 - 434-0194

BEAU 7½, BAS: Jenn-Air, four, air, stat, prés. métro Crémazie. 850 \$ /mois. 387-8542

C.D.N. - Ridgewood: Grand 4½, ensolleillé, vue sur montagne, asc, rapent, chauffage, gorge, S-Lover, 675 \$ négocié, bur. 281-1675. Rés. 455-9407

C.D.N. Grands tout inclus, redécors. 3½, 4½, pour septembre, octobre. 345-8936, 288-3032

C.D.N. ROCKHILL près U de M, pour loeur, grand et lumineux 4½, 5, panoramique, 2 s/bains, grand balcon. 997 \$/mois chauff. inclus, 783-0867

C.D.N. - Lacombe Spacieux haut duplex, 6½, 850 \$ Libre (1 mois gratit) 382-5362 - 482-9032

CHRISTOPHE-COLOMB métro Jean-Talon Grand 5½, chauffé, propre, entrée, 2 s/bains, grand balcon. 716-9060 / sech. 840 \$ Rés. 276-9060

DES PINS-O 6½, 1 450 \$ terrasse, 2 s/bains, cuis. équipée 3½, 720 \$ foyer, équipé. 489-9360

GIROUARD, 1½, 2½, 3½, semi-meubles, chauffés, éclairés, stat. int., face parc, prés métro. 489-1255

MÉTRO LAURIER 1½, 2½, 3½, semi-meubles, chauffés, éclairés, stat. int., face parc, prés métro. 489-1255

MÉTRO RADISSON 2½, grande pièce genre loft, poêle frigo, m-ondes, plancher bois franc, vue impressionnante. 257-5012

MÉTRO VIAU: Rue Leclaire. Grand logement (8 pièces dont 5 c.c.) non chauffé. Libre 300 \$ Pour visite, Regent Michaud, 353-4112

160 App. et log. à louer

BEAU 6½ 2 chambres fermées, très propre, poêle/frigo si désiré. Prés transport. U de M 690 \$ non chauffé. 277-8787, 434-0194

BEAU 6½ 2 chambres fermées, très propre, cuisine/frigo si désiré, prés transports. U de M 690 \$ non chauffé. 277-8787 - 434-0194

BEAU 7½, BAS: Jenn-Air, four, air, stat, prés. métro Crémazie. 850 \$ /mois. 387-8542

C.D.N. - Ridgewood: Grand 4½, ensolleillé, vue sur montagne, asc, rapent, chauffage, gorge, S-Lover, 675 \$ négocié, bur. 281-1675. Rés. 455-9407

C.D.N. Grands tout inclus, redécors. 3½, 4½, pour septembre, octobre. 345-8936, 288-3032

C.D.N. ROCKHILL près U de M, pour loeur, grand et lumineux 4½, 5, panoramique, 2 s/bains, grand balcon. 997 \$/mois chauff. inclus, 783-0867

C.D.N. - Lacombe Spacieux haut duplex, 6½, 850 \$ Libre (1 mois gratit) 382-5362 - 482-9032

CHRISTOPHE-COLOMB métro Jean-Talon Grand 5½, chauffé, propre, entrée, 2 s/bains, grand balcon. 716-9060 / sech. 840 \$ Rés. 276-9060

DES PINS-O 6½, 1 450 \$ terrasse, 2 s/bains, cuis. équipée 3½, 720 \$ foyer, équipé. 489-9360

GIROUARD, 1½, 2½, 3½, semi-meubles, chauffés, éclairés, stat. int., face parc, prés métro. 489-1255

MÉTRO LAURIER 1½, 2½, 3½, semi-meubles, chauffés, éclairés, stat. int., face parc, prés métro. 489-1255

MÉTRO RADISSON 2½, grande pièce genre loft, poêle frigo, m-ondes, plancher bois franc, vue impressionnante. 257-5012

MÉTRO VIAU: Rue Leclaire. Grand logement (8 pièces dont 5 c.c.) non chauffé. Libre 300 \$ Pour visite, Regent Michaud, 353-4112

160 App. et log. à louer

BEAU 6½ 2 chambres fermées, très propre, poêle/frigo si désiré. Prés transport. U de M 690 \$ non chauffé. 277-8787, 434-0194

BEAU 6½ 2 chambres fermées, très propre, cuisine/frigo si désiré, prés transports. U de M 690 \$ non chauffé. 277-8787 - 434-0194

BEAU 7½, BAS: Jenn-Air, four, air, stat, prés. métro Crémazie. 850 \$ /mois. 387-8542

C.D.N. - Ridgewood: Grand 4½, ensolleillé, vue sur montagne, asc, rapent, chauffage, gorge, S-Lover, 675 \$ négocié, bur. 281-1675. Rés. 455-9407

C.D.N. Grands tout inclus, redécors. 3½, 4½, pour septembre, octobre. 345-8936, 288-3032

C.D.N. ROCKHILL près U de M, pour loeur, grand et lumineux 4½, 5, panoramique, 2 s/bains, grand balcon. 997 \$/mois chauff. inclus, 783-0867

C.D.N. - Lacombe Spacieux haut duplex, 6½, 850 \$ Libre (1 mois gratit) 382-5362 - 482-9032

CHRISTOPHE-COLOMB métro Jean-Talon Grand 5½, chauffé, propre, entrée, 2 s/bains, grand balcon. 716-9060 / sech. 840 \$ Rés. 276-9060

DES PINS-O 6½, 1 450 \$ terrasse, 2 s/bains, cuis. équipée 3½, 720 \$ foyer, équipé. 489-9360

GIROUARD, 1½, 2½, 3½, semi-meubles, chauffés, éclairés, stat. int., face parc, prés métro. 489-1255

MÉTRO LAURIER 1½, 2½, 3½, semi-meubles, chauffés, éclairés, stat. int., face parc, prés métro. 489-1255

MÉTRO RADISSON 2½, grande pièce genre loft, poêle frigo, m-ondes, plancher bois franc, vue impressionnante. 257-5012

MÉTRO VIAU: Rue Leclaire. Grand logement (8 pièces dont 5 c.c

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Les députés soviétiques hésitent à saborder le pouvoir central

MOSCOU (Reuter) — Mikhaïl Gorbatchev a essuyé hier une nouvelle rebuffade au Parlement soviétique, qui a repoussé un compromis sur les futures structures de l'Union.

Le Congrès des députés du peuple a cependant approuvé le principe d'une nouvelle Union dans laquelle les républiques indépendantistes négocieraient leur sécession.

Les députés, en majorité conservateurs, ont différé leur vote sur le projet de réforme constitutionnelle, qui supprimerait l'actuel Parlement soviétique et réduirait pratiquement à néant les pouvoirs exécutifs du centre pour les transférer aux républiques.

Le projet de loi a obtenu le soutien de 1200 députés contre 275, ce qui est en-deça de la majorité des deux tiers requise pour l'adoption d'une loi.

Pressé d'agir pour enrayer l'éclatement du pays, Mikhaïl Gorbatchev

avait espéré clore la session parlementaire hier, après trois jours de débats.

Les travaux se poursuivront aujourd'hui.

À l'issue d'une suspension de séance de quatre heures, le chef du Kremlin avait pourtant annoncé qu'un accord sur un projet de compromis était intervenu entre les présidents de groupes, les leaders parlementaires et lui-même.

Mikhaïl Gorbatchev, qui semblait cependant mal à l'aise, avait ajouté que la nouvelle version ne différerait pas, dans son principe, du projet initial présenté aux députés mardi soir.

« Un travail considérable a été fait dans un esprit de coopération et d'accord, avait-il dit. Je pense que ce qui vous sera présenté rencontrera votre agrément ».

Dans sa formule initiale, le projet de loi prévoyait que chaque républi-

que déciderait de la forme que prendrait sa participation à la future Union soviétique.

En attendant la rédaction d'une nouvelle constitution, l'administration des républiques intéressées par la nouvelle Union serait confiée à un Conseil d'État, formé du président soviétique et des dirigeants de ces républiques.

Des accords concernant l'économie, l'environnement et les droits de l'homme seraient négociés entre les républiques.

Le Congrès a approuvé hier le principe des sécessions, par 1126 voix contre 289. La majorité simple, et non celle des deux tiers, suffisait pour l'adoption de ce dernier texte, étant donné qu'il s'agit d'une résolution et non d'un projet de loi.

« L'accèsion à l'indépendance totale des républiques qui décident de décliner leur entrée dans la nouvelle Union requiert des négociations avec l'URSS pour le règlement de toutes les questions relatives à la sécession », stipule la résolution.

Elle prévoit « d'accélérer le mou-

vement vers la création d'un Traité d'union d'États souverains, par lequel chacun des États pourra déterminer en toute indépendance sa forme de participation à l'Union ».

Le texte pourra être amendé dans ses détails lorsqu'il sera débattu article par article aujourd'hui.

Le Congrès n'a pas abordé la question de l'indépendance des trois républiques baltes, pourtant à l'ordre du jour de la session parlementaire.

En fait, Mikhaïl Gorbatchev s'apprête à reconnaître cette indépendance par décret, lorsque le Congrès aura clos ses travaux, a déclaré à Reuter un de ses proches conseillers, le libéral Alexandre Iakovlev.

Le recours aux décrets permettrait à Mikhaïl Gorbatchev de contourner l'opposition du Congrès, qui pourrait dénier aux républiques baltes la majorité des deux tiers requise.

Des représentants de la Lituanie, l'Estonie et la Lettonie ont rencontré Alexandre Iakovlev hier pour préparer un projet de décret. Mais ils ne sont pas parvenus à aplanir certai-

nes divergences.

Les Litoniens souhaiteraient que le décret reconnaisse ouvertement que l'illégalité de l'annexion des États baltes. Alexandre Iakovlev est plutôt favorable à une simple annulation de cette loi de 1940.

Hier, la Libye, Israël et la Tunisie ont reconnu les trois États baltes.

À Washington, le secrétaire d'État américain, James Baker, a annoncé qu'il se rendrait dans la capitale soviétique la semaine prochaine et a dit espérer profiter de ce déplacement pour se rendre dans les États baltes.

Au cours d'une conférence de presse, le chef de la diplomatie américaine a également énoncé les cinq principes des relations entre les États-Unis et la nouvelle URSS démocratique.

Les États-Unis, a-t-il précisé, exigent « le respect du droit du peuple soviétique à choisir son avenir ». Ils veulent « le respect des frontières existantes tant intérieures qu'extérieures ».

Ils soutiennent la démocratie, la prééminence de la loi et l'évolution « par un processus démocratique organisé, notamment par les élections ». Ils appellent « à la protection des droits de l'homme sur la base du respect de l'individu et l'égalité dans le traitement des minorités ».

Ils demandent « le respect des lois et des obligations internationales, tout particulièrement de l'Acte final d'Helsinki et de la Charte de Paris ».

Dans une déclaration préliminaire, James Baker avait souligné que le vent d'une nouvelle « révolution souffle à pleine force sur toute l'Union soviétique ».

Enfin, les communistes ont subi une défaite symbolique en Ukraine où le Parlement a rejeté une demande de levée de l'interdiction du Parti communiste.

Dans la foulée de ce vote, Alexandre Moroz, chef de file des parlementaires communistes ukrainiens, a annoncé la dissolution de son groupe « trahi, a-t-il dit, par de hauts responsables du parti ».

Les réformateurs du PC français gardent espoir

PARIS (Reuter) — Malgré le blocage de la direction du Parti communiste français, les contestataires entendent profiter de l'effondrement du parti frère d'URSS pour obtenir des réformes en profondeur du PCF.

« Nous avons un débat qui est très aigre et parfois passionné », a déclaré hier aux journalistes le réformateur Philippe Herzog au deuxième jour du comité central réuni pour tirer les leçons des bouleversements en URSS.

Les réformateurs déplorent tous que la direction campe sur ses positions depuis mardi et refuse les changements qu'ils estiment indispensables à la survie du parti.

L'ancien ministre Anicet Le Pors a pris une position en pointe et a demandé la démission du bureau politique.

« Aujourd'hui il y a un choix simple mais essentiel : ou bien la survie du bureau politique (...) ou bien la survie du parti », a-t-il dit hier aux journalistes.

Si cet ancien membre du gouvernement d'union de la gauche en 1981 ne se fait aucune illusion sur les chances de succès de sa proposition, il a exclu de démissionner immédiatement après la fin du comité central aujourd'hui.

Mais fidèle à la position de ses amis, comme l'autre ancien ministre, Charles Fiterman, ou Philippe Herzog, il a estimé qu'il y avait encore pour les réformateurs une marge de manoeuvre à l'intérieur et à l'extérieur du PCF.

« Les champs de l'expression politique restent très ouverts et nous donne des possibilités d'action que nous allons utiliser », a-t-il dit.

« C'est de cette dialectique du dedans-dehors, a-t-il souligné, que nous espérons avoir une capacité de transformation de la gauche en général. »

Philippe Herzog, qui s'est vu re-

fuser un congrès extraordinaire, a estimé que si les positions de la direction restaient « manifestement bloquées », il avait cependant perçu « une certaine écoute à l'idée que le parti doit (...) donner une image plus crédible de son renouvellement ».

Il a jugé, comme Charles Fiterman mardi, que la rapport lu mardi par André Lajoinie au nom du bureau politique était superficiel. « On pourrait dire beaucoup plus (...) sur le séisme qui affecte l'URSS et la faillite du Parti communiste soviétique », a-t-il dit.

« Les événements d'Union soviétique nous touchent profondément », a dit André Lajoinie, l'opinion du bureau politique (...) est que ces événements ne contredisent en rien ce que notre parti est devenu et les objectifs qu'il poursuit. »

Pour Philippe Herzog, « il faut aller beaucoup plus loin et mettre en cause les principes léninistes qui ont fondé le fonctionnement de notre parti », a-t-il souligné, précisant qu'il visait là le sacro-saint principe du centralisme démocratique.

Il a refusé de se placer dans une perspective de rupture avec le PCF, Anicet Le Pors non plus. Mais ce dernier ne l'exclut pas éternellement.

Interrogé sur son éventuel départ après le comité central, Anicet Le Pors a répondu : « Certainement pas! »

Mais, a-t-il prévenu, « si la situation devient impossible et si l'efficacité de notre intervention nous semble être voisine de zéro (...) et bien nous serons mis chacun devant nos responsabilités (...) le moment venu ».

Le secrétaire général du PCF, Georges Marchais, doit rendre compte aujourd'hui à la presse des travaux du comité central.

La Moldavie ordonne le retrait de l'Armée rouge

KICHINEV (Reuter) — Le président de Moldavie, Mircea Snegur, a signé hier une série de quatre décrets pour mettre fin à la présence des troupes soviétiques dans la république et y créer une armée autonome.

« Le gouvernement de l'URSS est prié d'ordonner le retrait inconditionnel des troupes de l'Armée soviétique déployées sur le territoire de la république de Moldavie », dit le premier décret.

Il propose la mise en place d'une période de transition pendant laquelle les unités de l'Armée soviétique seront soumises à l'autorité de la Moldavie.

Il prévoit également l'ouverture de négociations entre Moscou et Kichinev sur le coût des dégâts à l'environnement causés par la présence soviétique et sur les installations que laisserait l'Armée en cas de retrait.

La Moldavie, qui a déclaré son indépendance mardi dernier, abrite l'une des plus fortes concentrations de soldats soviétiques en URSS, a estimé le président du Parlement de Kichinev, Alexandru Mosanu.

« La Moldavie a toujours été la tête de pont des troupes soviétiques

pour faire mouvement vers l'Europe centrale en cas de nécessité », a-t-il dit.

Dans un second décret, Mircea Snegur ordonne le retrait inconditionnel de deux unités du KGB de la république.

Le troisième texte décide la création des « forces armées de la république de Moldavie ».

« À partir de maintenant, nos hommes serviront uniquement sur le territoire moldave », a expliqué à Reuter Grigore Butescu, commandant adjoint au département militaire moldave.

Il a ajouté que le temps où 23 000 jeunes Moldaves étaient enrôlés chaque année dans l'Armée soviétique, pour y effectuer un service de deux ans, était révolu.

Selon la presse locale, 46 jeunes conscrits moldaves se sont suicidés en 1990 en raison du mauvais traitement que leur infligeait les officiers soviétiques.

Le quatrième décret de Mircea Snegur stipule que les autorités moldaves prennent le contrôle de tous les centres de recrutement de l'Armée soviétique.

État d'urgence en Tchétchéno-Ingouchie

MOSCOU (Reuter) — Des milices armées ont pris le contrôle de la radio et de la télévision dans la république autonome caucasienne de Tchétchéno-Ingouchie en accusant les autorités locales d'avoir soutenu le putsch manqué du mois dernier.

Un porte-parole du ministère soviétique de l'Intérieur a dit que des hommes armés avaient fait irruption dans ces locaux mardi soir à Grozny, capitale de la république autonome.

Deux de leurs représentants ont ensuite annoncé l'éviction des autorités locales et le Parlement de la république, située sur le versant nord des monts du Caucase, a proclamé l'état d'urgence jusqu'au 10 septembre, rapporte l'agence Tass.

La région, qui abrite un ensemble de groupes ethniques aux relations souvent conflictuelles, a été le théâtre de rudes affrontements entre tribus cosaques et ingouches.

Selon le ministère de l'Intérieur, 3000 personnes ont manifesté hier devant le siège du gouvernement de Grozny pour appuyer le renversement des dirigeants régionaux. Le trafic a cessé et des groupes d'hommes armés parcourent les rues.

Selon Radio-Moscou, des manifestations ont aussi eu lieu dans la région voisine de Kabarda-Balkar, où les dirigeants locaux sont pareillement accusés d'avoir soutenu le putsch.

Élection

partielle du 3 novembre 1991
district de Notre-Dame-de-Grâce (31)



Ville de Montréal

avis public d'élection

Le soussigné, Léon Laberge, Président d'élection, donne aux électeurs du district de Notre-Dame-de-Grâce, l'avis suivant:

1°. Le poste de conseiller-ère du district est ouvert aux candidatures.

2°. Les formulaires de déclaration de candidature à ce poste seront disponibles au Bureau de l'Adjoint au Président (district 31), situé au 4103, avenue Old Orchard, Montréal (Québec) H4A 3B3, à compter du 6 septembre 1991 de 9h00 à 16h30 et ce, du lundi au vendredi.

Toute déclaration de candidature dûment remplie devra être produite au Président d'élection, au 275 rue Notre-Dame Est, bureau 15, Montréal (Québec) H2Y 1C6, du 6 septembre 1991 jusqu'au 11 octobre 1991, au plus tard, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

3°. Si plus d'un candidat ou d'une candidate pose sa candidature à ce poste, un scrutin sera tenu le dimanche, 3 novembre 1991, de 9h00 à 19h00, et un vote par anticipation sera tenu le dimanche, 27 octobre 1991, de 12h00 (midi) à 20h00.

4°. J'ai nommé M. Fernand Camel pour agir à titre de Secrétaire d'élection et M. Léo-Paul Olivier pour agir à titre d'Adjoint au Président d'élection (district 31).

5°. Les électeurs peuvent obtenir toute information utile de l'Adjoint au Président (district 31) au 4103, avenue Old Orchard, Montréal, H4A 3B3 ou en composant le numéro de téléphone 872-9131.

recensement électoral

1°. Des recenseurs dûment identifiés visiteront, deux par deux, tous les foyers du district de Notre-Dame-de-Grâce (31), les 8, 9, 10, 11 et 12 septembre 1991, de 9h00 à 18h00 et de 19h00 à 21h00, afin de dresser la liste électorale qui servira lors de cette élection.

2°. Ce district électoral est délimité comme suit: la limite de la ville de Montréal avec la cité de Côte Saint-Luc et la ville de Hampstead, le chemin de la Côte-Saint-Luc, le boulevard Décarie, l'avenue Notre-Dame-de-Grâce, la rue Sherbrooke, les avenues Walkley et Monkland et le boulevard Cavendish.

3°. Lors du recensement, on vous demandera vos nom et prénom, votre adresse et votre date de naissance. Veuillez vérifier attentivement l'orthographe de votre nom ainsi que votre adresse.

4°. Vous devez absolument être inscrit sur la liste électorale pour pouvoir exercer votre droit de vote lors de cette élection.

conditions pour être inscrit sur la liste électorale

Pour être inscrite sur la liste électorale une personne doit, le 5 septembre 1991:

- 1°. être âgée de dix-huit (18) ans ou plus;
- 2°. être de citoyenneté canadienne;

3°. n'être ni en curatelle, ni frappée d'une autre incapacité de voter; et

4°. a) être domiciliée dans le district de Notre-Dame-de-Grâce le 5 septembre 1991 et être domiciliée dans la Ville de Montréal depuis le 5 septembre 1990; ou

b) être, le 5 septembre 1991, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires situés dans le district de Notre-Dame-de-Grâce et être propriétaire ou occupant d'un lieu d'affaires à Montréal depuis le 5 septembre 1990.

Veillez noter que seules les personnes physiques peuvent voter. Ne peuvent donc être inscrits sur la liste électorale les compagnies, corporations, sociétés commerciales, syndicats, associations coopératives et autres personnes morales.

avis aux copropriétaires indivis et aux cooccupants d'un lieu d'affaires

Dans le cas d'un immeuble situé dans le district de Notre-Dame-de-Grâce et appartenant à des copropriétaires indivis (ce qui ne vise pas les propriétaires uniques d'une copropriété divisée ou condominium) ou dans le cas d'un lieu d'affaires occupé par des cooccupants, les conditions indiquées ci-dessous doivent être remplies pour pouvoir être inscrit sur la liste électorale:

1°. Être copropriétaire indivis ou cooccupant d'un lieu d'affaires dans la Ville de Montréal depuis au moins le 5 septembre 1990;

2°. Être une personne physique, majeure, de citoyenneté canadienne non frappée d'incapacité le 5 septembre 1991;

3°. Avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou des cooccupants qui sont électeurs le 5 septembre 1991.

Ne peut être désignée au moyen d'une telle procuration une personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'un lieu d'affaires.

On peut obtenir un formulaire de procuration au Bureau des élections, 2060, rue Dickson, 3e étage, Montréal H1N 2H8, tél.: 872-5130

La procuration dûment remplie doit être transmise au plus tard le 29 septembre 1991, à l'adresse suivante: Ville de Montréal, Bureau des élections, 2060, rue Dickson, 3e étage, Montréal (Québec) H1N 2H8.

Une procuration reçue après le 29 septembre 1991, mais au plus tard le 14 octobre 1991, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale et sera transmise à la Commission de révision qui en tiendra compte lors de la révision de la liste électorale.

La procuration demeure valide pour toute élection tant qu'elle n'est pas remplacée.

VOTRE DROIT DE VOTE EST IMPORTANT. LE PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET SON PERSONNEL SONT À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS EN FACILITER L'EXERCICE.

Donné à Montréal, ce 5 septembre 1991.

Le Président d'élection
M^{re} Léon Laberge

AVIS PUBLICS

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation

La Chambre des huissiers du Québec

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LAVAL, COUR DES PETITES CRÉANCES. NO 540-0001810. Le greffier pour et au nom de JOHANNE ROBILLARD, défenderesse, vs LUCILLA CARBERO, Partie défenderesse. Le 17 septembre 1991 à 10h30, rue de l'Église, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LUCILLA CARBERO, saisis en cette cause, consistant en: 1. Bibliothèque murale en bois naturel. 1 téléviseur 26" couleur Mitsubishi. 1 système de son et 2 boîtes de son. 1 fontaine à eau. 1 cuisinier. Conditions ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations MAURICE SIMARD, huissier, 514-962-1922, 228 BOUVIN, SIMARD & GUYON, HUISSIERS, 22, rue St-Agathe, Ste-Agathe-de-Monts, Qc, J8C 2J4, Ste-Agathe, le 5 septembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC, COUR DES PETITES CRÉANCES. NO 730-0200050900. MAURICE QUEVILLON, défendeur, vs ROGER DUFOUR, Partie défenderesse. Le 19 septembre 1991 à 10h00 de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au no 12543, 42e Avenue, Rivière des Prairies, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROGER DUFOUR, saisis en cette cause, consistant en: ameublement tel que: bibliothèque, horloge, ensembles de salle à dîner, vaisselle, piano, TV couleur, système de son, etc. Conditions ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. Informations MAURICE SIMARD, huissier, 514-962-1922, 228 BOUVIN, SIMARD & GUYON, HUISSIERS, 22, rue St-Agathe, Ste-Agathe-de-Monts, Qc, J8C 2J4, Ste-Agathe, le 5 septembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC, COUR DES PETITES CRÉANCES. NO 730-0200050901. LOUISA MATASSA & L. PARTIE DEMANDEUSE, vs MICHEL GIROUARD, PARTIE DÉFENDEUSE. AVIS LÉgal. Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 17 septembre 1991, à 10h00 au no 1400 Ave. Des Pins, #802, à Montréal. Les dits biens consistent en: 1. Table carrée, dessus en marbre, 2. Tables rectangulaires en laiton et verre, 1. Bibliothèque modulaire, 2. cadres japonais, 1. sculpture esquimaude, lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. MARTIN THIÉRY, huissier, Tél. 369-5596, Fax 759-6223, BELANGER, BELANGER & ASS, HUISSIERS, 166, rue St-Joseph, C.P. 404, Joliette (Québec) H8C 3Z9, Joliette, le 3 septembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC, COUR DES PETITES CRÉANCES. NO 500-0201400906. SHELL CANADA PRODUCTS LTD, demanderesse, vs 2530-5128, QUÉBEC INC, défenderesse. Le 16 septembre 1991 à 10h00 de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse, au no 4083, rue Des Mairies, en la cité de Ste-Catherine, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. Pymouth Horizon #1133M10611094272, 1 Olympia bleu # K1771671, 1 Renault Turbo # NCL3610E2030000, 1 système de son Technics & acc., 1 TV RCA, etc. Conditions ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. Informations: 987-5933, Montréal, le 3 septembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC, COUR DES PETITES CRÉANCES. NO 130-0008-91. LA VILLE DE LAVAL, demanderesse, vs FINE DING SELINA JERUSA, SA LON JERUSA, défenderesse. Le 16 septembre 1991 à 12h00 de l'après-midi au domicile de la défenderesse, au no 943, rue Galbraith #3, en la cité et district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: bibliothèque vitrée 3 sections, TV Hitachi, laveuse-sécheuse Inglis, etc. Conditions ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations MAURICE SIMARD, huissier, 514-962-1922, 228 BOUVIN, SIMARD & GUYON, HUISSIERS, 22, rue St-Agathe, Ste-Agathe-de-Monts, Qc, J8C 2J4, Ste-Agathe, le 5 septembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC, COUR DES PETITES CRÉANCES. NO 730-0200050900. MAURICE QUEVILLON, défendeur, vs ROGER DUFOUR, Partie défenderesse. Le 19 septembre 1991 à 10h00 de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au no 12543, 42e Avenue, Rivière des Prairies, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROGER DUFOUR, saisis en cette cause, consistant en: ameublement tel que: bibliothèque, horloge, ensembles de salle à dîner, vaisselle, piano, TV couleur, système de son, etc. Conditions ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. Informations MAURICE SIMARD, huissier, 514-962-1922, 228 BOUVIN, SIMARD & GUYON, HUISSIERS, 22, rue St-Agathe, Ste-Agathe-de-Monts, Qc, J8C 2J4, Ste-Agathe, le 5 septembre 1991.

Ville Mont-Royal ÉLECTION MUNICIPALE AVIS D'ÉLECTION

Je, soussigné, C. Josée Katz, présidente d'élection, donne avis aux ÉLECTEURS de Ville Mont-Royal et à QUI DE DROIT: QUE les postes de membres du conseil qui sont ouverts aux candidatures sont les postes de maire et de six (6) conseillers; QUE toute déclaration de candidature doit être produite à mon bureau, à l'hôtel de ville, 90, avenue Roosevelt, durant les heures normales de bureau (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30) du 5 septembre au 11 octobre 1991; QUE si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, une ÉLECTION sera tenue le dimanche 3 novembre 1991 de 9 h à 19 h et qu'un VOTE PAR ANTICIPATION sera tenu le dimanche 27 octobre 1991 de 12 h à 20 h; QUE j'ai nommé la greffière adjointe de la ville, Marie-France Paquet, au poste de secrétaire d'élection; QUE vous pouvez me joindre à l'adresse mentionnée ci-dessus ou au numéro de téléphone suivant: 340-2915. Donné à Ville Mont-Royal le 5 septembre 1991. La greffière, présidente d'élection C. Josée Katz, o.m.a./CMC

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC, COUR DES PETITES CRÉANCES. NO 700-020002904. LE GRIFFIER POUR ET AU NOM DE JEAN-PIERRE LAURENCE, Partie demanderesse, vs ROGER SAVARD ALUMINIUM INC., Partie défenderesse. Le 19 septembre 1991 à 10h00 de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au no 1219 Valleyfield, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROGER SAVARD ALUMINIUM INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Econoline 150 Ford (drain) Licence Q92, 2 74439 Conditions ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. Informations MAURICE SIMARD, huissier, 514-962-1922, 228 BOUVIN, SIMARD & GUYON, HUISSIERS, 22, rue St-Agathe, Ste-Agathe-de-Monts, Qc, J8C 2J4, Ste-Agathe, le 3 septembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC, COUR DES PETITES CRÉANCES. NO 500-0201811-911. MAURICE MOUSSAME, défendeur, vs COLLOSSAL ELECTRIC ENR., demanderesse. Le 15 août 1991, au no 12543, 42e Avenue, Rivière des Prairies, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de COLLOSSAL ELECTRIC ENR., saisis en cette cause, consistant en: 1. Pymouth Horizon #1133M10611094272, 1 Olympia bleu # K1771671, 1 Renault Turbo # NCL3610E2030000, 1 système de son Technics & acc., 1 TV RCA, etc. Conditions ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. Informations: 987-5933, Montréal, le 3 septembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC, COUR DES PETITES CRÉANCES. NO 500-0201811-911. MAURICE MOUSSAME, défendeur, vs COLLOSSAL ELECTRIC ENR., demanderesse. Le 15 août 1991, au no 12543, 42e Avenue, Rivière des Prairies, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de COLLOSSAL ELECTRIC ENR., saisis en cette cause, consistant en: 1. Pymouth Horizon #1133M10611094272, 1 Olympia bleu # K1771671, 1 Renault Turbo # NCL3610E2030000, 1 système de son Technics & acc., 1 TV RCA, etc. Conditions ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. Informations: 987-5933, Montréal, le 3 septembre 1991.

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC. Partie demanderesse: BRAHIM MOUSSAME. Partie défenderesse: COLLOSSAL ELECTRIC ENR.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à BRAHIM MOUSSAME, faisant affaires sous le nom et raison sociale de COLLOSSAL ELECTRIC ENR., de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, sis au 1er étage, Notaire-Dame, salle 1100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR BRAHIM MOUSSAME, faisant affaires sous le nom et la raison sociale de COLLOSSAL ELECTRIC ENR., au Palais de Justice de Montréal, le 15 août 1991. DIANE BERLINGUET, P.A.

AVIS PUBLIC
Avis est par les présentes donné que URMILABEN D. PATEL, agissant tant personnellement qu'en sa qualité de fiduciaire à ses enfants mineurs: NIRAL, CHIRAJ PATEL et DHARTI DHIRAJ PATEL, a accepté sous bénéfice d'inventaire pour et au nom de ses dits enfants mineurs, la succession de leur père, DHIRAJAL PATEL, en son vivant domicilié en la ville de St-Constant, Province de Québec, ou il est décédé ad intestat le quatorze mai mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), aux termes d'un acte reçu devant Me Sylvie Beaupré, notaire, au 276, rue St-Jacques, bureau 905, en la ville de Montréal, Province de Québec, le treize août mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1991) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de l'arpentement de la ville de St-Constant, le vingt-trois août mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991), sous le numéro 320203.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Me Sylvie Beaupré, notaire, et peut être consulté à ses bureaux. Signé à Montréal, ce vingt-sept août mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1991): SYLVIE BEAUPRÉ, notaire.

AVIS est par les présentes donné que Nicolas Jubinville et Benoit Jubinville, domiciliés au 1189 Des Capucines, à St-Antoine des Laurentides, héritiers d'un tiers (1/3) indivis des biens de feu Alice Gagnon, en son vivant, institutrice et domiciliée au 115 rue de la Vallée, Ville St-Laurent, laquelle est décédée le quatorze mars mil neuf cent quatre-vingt-dix (14 mars 1990) en laissant un dernier testament non amendé ni révoqué fait selon la forme dérivée de la Loi d'Angleterre et dûment vérifiée en Cour Supérieure du district de Montréal, le vingt-huit novembre mil neuf cent quatre-vingt-dix (28 novembre 1990), dont accepté la succession de feu Alice Gagnon sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte exécuté devant Me Benoit Normandin, notaire, au 1189 Des Capucines, à St-Jacques, Ville de Montréal, Province de Québec, date le huit juillet 1991 sous le numéro 316 de ses minutes et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4410774.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant Me Benoit Normandin, notaire et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus. Après deux (2) mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la Loi. Me BENOIT NORMANDIN, notaire Procureur de la succession.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC
NO 500-0202992-918
COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)
PRÉSENT
LE PROTONOTAIRE ADJOINT BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE.

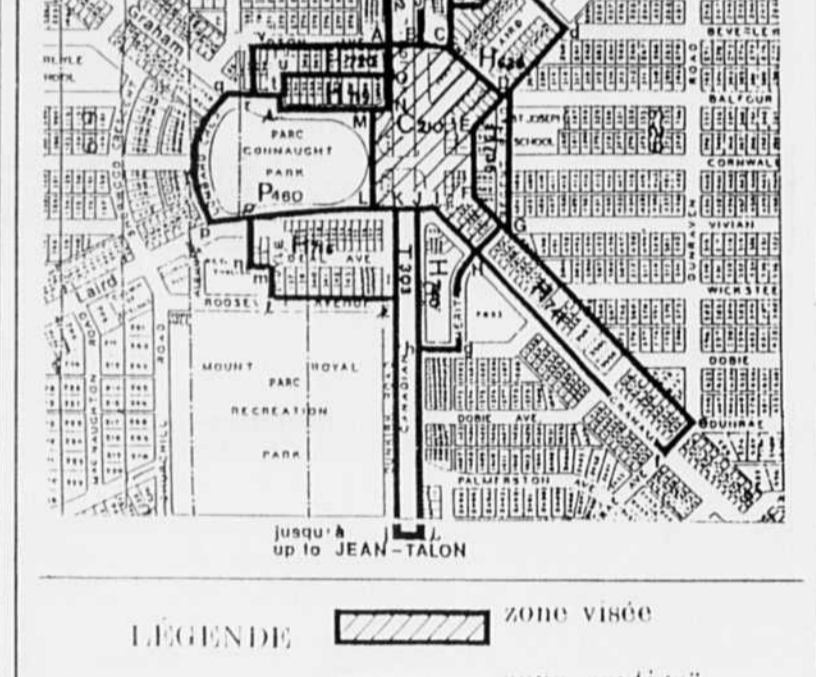
ASSIGNATION
ORDRE est donné à HUBERT ROLLE de comparaître au greffe de cette cour, situé au 1, rue Notre-Dame est, à Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de Madame Alexia. Lieu: MONTRÉAL Date: 30 août 1991. DIANE BERLINGUET, P.A.

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE MONT-ROYAL AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABILÉES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENCIAIRE DU SECTEUR DÉCRIT SOMMAIREMENT CI-DESSOUS, LEQUEL EST COMPOSÉ DE LA ZONE C-210 DE VILLE MONT-ROYAL

DESCRIPTION DU SECTEUR
Le secteur visé par le présent avis est composé de la zone C-210 décrite comme suit et illustrée au plan ci-dessous:



Ville Mont-Royal AVIS PUBLIC ÉLECTION MUNICIPALE

AVIS PUBLIC AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COCCUPANTS D'UN LIEU D'AFFAIRES
AVIS PUBLIC est donné aux copropriétaires indivis d'un immeuble situé à Ville Mont-Royal ainsi qu'à occupants d'un lieu d'affaires situés à Ville Mont-Royal qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale, dans l'ordre de priorité suivant, à titre de: a) personne domiciliée, b) propriétaire unique d'un immeuble ou c) occupant unique d'un lieu d'affaires: QU'il faut satisfaire aux conditions ci-dessous pour pouvoir être inscrit sur la liste électorale de Ville Mont-Royal en vue de l'élection municipale du 3 novembre 1991:

1. Être copropriétaire indivis d'un immeuble situé à Ville Mont-Royal ou occupant d'un lieu d'affaires situés à Ville Mont-Royal depuis au moins deux mois le 1er septembre 1991;
 2. Être une personne majeure et de citoyenneté canadienne le 1er septembre 1991;
 3. Avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou occupants qui sont électeurs le 1er septembre 1991. La procuration doit être remise au plus tard le 29 septembre 1991 à l'adresse ci-dessus.
- Bureau de la présidente d'élection**
90, avenue Roosevelt
Ville Mont-Royal
H3R 1Z5
- PRENEZ ÉGALEMENT AVIS QUÉ:**
1. Si un scrutin est nécessaire et que vous n'avez pu transmettre la procuration dans le délai fixé ci-dessus, vous pourrez encore le faire jusqu'au 15 octobre 1991.
 2. La procuration prend effet lors de sa réception par la soussignée et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.
- Donné à Ville Mont-Royal le 5 septembre 1991. La greffière, présidente d'élection, C. Josée Katz, o.m.a./CMC

AVIS PUBLICS

HEURE DE MONTÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

Publications du lundi: Réservation avant midi (12h) le vendredi.

Publications du mardi: Réservation avant 16h00 le vendredi.

Pierrette Rousseau, tél.: 286-1200

Société d'énergie de la Baie James

PROJET LA 1 APPEL D'OFFRES N° 1LA-620-3-A7

TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET SERVICES POUR DORTOIRS, BUREAUX ET UNITÉS DOMICILIAIRES MODULAIRES AU VILLAGE ET AU CAMPEMENT

Date et heure limites de réception des soumissions: Le mardi 24 septembre 1991 à 15 h 30

Garantie de soumission: 175 000,00 \$

Prix du document: 100 \$ (toutes taxes incluses)

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Service Contrats
22e étage
800, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec)
H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant mentionné ci-haut est requise conformément aux exigences du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en coparticipation ayant leur siège social et leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent l'expérience pertinente à l'objet du contrat et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumissions. Voir section "A" du document pour la date de la visite au chantier.

Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec Susie Léveillé au (514) 985-7900.

Jocelyne Fortin
Chef de service Contrats

Société d'énergie de la Baie James

PROJET LA 1 APPEL D'OFFRES N° 1LA-370-1-01 EXCAVATION DU BIEF AVAL

Date et heure limites de réception des soumissions: Le mardi 26 octobre 1991 à 15 h 30

Garantie de soumission: 3 000 000,00 \$

Prix du document: 200 \$ (toutes taxes incluses)

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Service Contrats
22e étage
800, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec)
H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant mentionné ci-haut est requise conformément aux exigences du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en coparticipation ayant leur siège social au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumissions. Chaque soumissionnaire doit présenter une solide expérience dans l'exécution de contrats de même nature dans la province de Québec et répondre aux conditions de qualification stipulées à la section "B" du document d'appel d'offres.

Voir section "A" du document pour les dates de la visite au chantier et de la réunion d'information à Montréal.

Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec Susie Léveillé au (514) 985-7900.

Jocelyne Fortin
Chef de service Contrats

WESTMOUNT

ÉLECTION — 3 NOVEMBRE 1991 AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

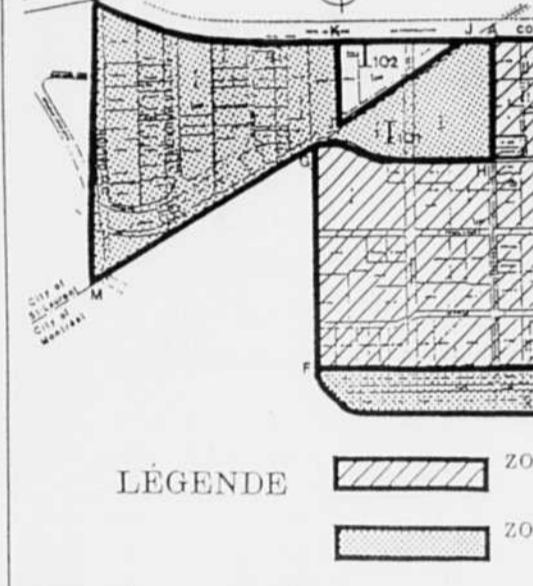
JE, Marie-France Paquet, présidente d'élection de la ville de Westmount, donne avis électeurs de la ville de Westmount, l'avis suivant:

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures:
Le poste de Maire et les postes de conseillers des districts nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.
 2. Toute déclaration de candidature à l'un ou l'autre des postes ouverts devra être produite au bureau du président d'élection (4333, Sherbrooke ouest, Westmount, Québec), aux jours et aux heures suivants:
JOURS: du 6 septembre 1991 au 11 octobre 1991, du lundi au vendredi
HEURES: de 8h30 à 16h30
 3. Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, — un scrutin sera tenu le dimanche 3 novembre 1991 de 9h00 à 19h00 et; — un vote par anticipation sera tenu le dimanche 27 octobre 1991 de 12h00 à 20h00.
 4. J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection:
Madame Romana Chaykowsky
 5. Vous pouvez me rejoindre en communiquant au bureau du président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone suivants:
4333, Sherbrooke ouest
Westmount
H3Z 1E2
Téléphone: 935-8531 poste 253 ou 380
- Donné à Westmount, Québec ce 3e jour de septembre 1991.
- Me Marie-France Paquet
Présidente d'élection

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE MONT-ROYAL AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABILÉES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENCIAIRE DU SECTEUR DÉCRIT SOMMAIREMENT CI-DESSOUS, LEQUEL EST COMPOSÉ DE LA ZONE I-103 DE VILLE MONT-ROYAL.

DESCRIPTION DU SECTEUR
Le secteur visé par le présent avis est composé de la zone I-103 décrite comme suit et illustrée au plan ci-dessous:



Ville Mont-Royal AVIS PUBLIC ÉLECTION MUNICIPALE

AVIS PUBLIC AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COCCUPANTS D'UN LIEU D'AFFAIRES
AVIS PUBLIC est donné aux copropriétaires indivis d'un immeuble situé à Ville Mont-Royal ainsi qu'à occupants d'un lieu d'affaires situés à Ville Mont-Royal qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale, dans l'ordre de priorité suivant, à titre de: a) personne domiciliée, b) propriétaire unique d'un immeuble ou c) occupant unique d'un lieu d'affaires: QU'il faut satisfaire aux conditions ci-dessous pour pouvoir être inscrit sur la liste électorale de Ville Mont-Royal en vue de l'élection municipale du 3 novembre 1991:

1. Être copropriétaire indivis d'un immeuble situé à Ville Mont-Royal ou occupant d'un lieu d'affaires situés à Ville Mont-Royal depuis au moins deux mois le 1er septembre 1991;
 2. Être une personne majeure et de citoyenneté canadienne le 1er septembre 1991;
 3. Avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou occupants qui sont électeurs le 1er septembre 1991. La procuration doit être remise au plus tard le 29 septembre 1991 à l'adresse ci-dessus.
- Bureau de la présidente d'élection**
90, avenue Roosevelt
Ville Mont-Royal
H3R 1Z5
- PRENEZ ÉGALEMENT AVIS QUÉ:**
1. Si un scrutin est nécessaire et que vous n'avez pu transmettre la procuration dans le délai fixé ci-dessus, vous pourrez encore le faire jusqu'au 15 octobre 1991.
 2. La procuration prend effet lors de sa réception par la soussignée et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.
- Donné à Ville Mont-Royal le 30 août 1991. La greffière, présidente d'élection, C. Josée Katz, o.m.a./CMC

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Élections en Zambie

LUSAKA (AFP) — Le président zambien Kenneth Kaunda a annoncé hier la dissolution du Parlement et a fixé la date du 31 octobre pour les premières élections multipartites en Zambie depuis 18 ans. Cette annonce intervient alors que le président a fait l'objet de critiques de presque tous les partis d'opposition pour n'avoir pas fixé de date plus tôt. M. Kaunda, qui a fait cette déclaration à Mbala (environ 900 km au nord de Lusaka) au cours d'un rassemblement pré-électoral du Parti national uni pour l'indépendance (UNIP, au pouvoir), a précisé qu'il allait nommer des ministres chargés d'administrer les 9 provinces de la Zambie pendant la période de transition. Le Mouvement pour la démocratie multipartite (MMD, principale formation de l'opposition) a salué hier l'annonce du président zambien. Le MMD avait à plusieurs reprises exprimé son inquiétude devant le retard de l'annonce de la date des élections présidentielles et législatives. M. Kaunda, qui dirige la Zambie depuis son accession à l'indépendance en 1964, avait rendu public le week-end dernier le nom des 150 candidats présentés par l'UNIP.

Deux morts

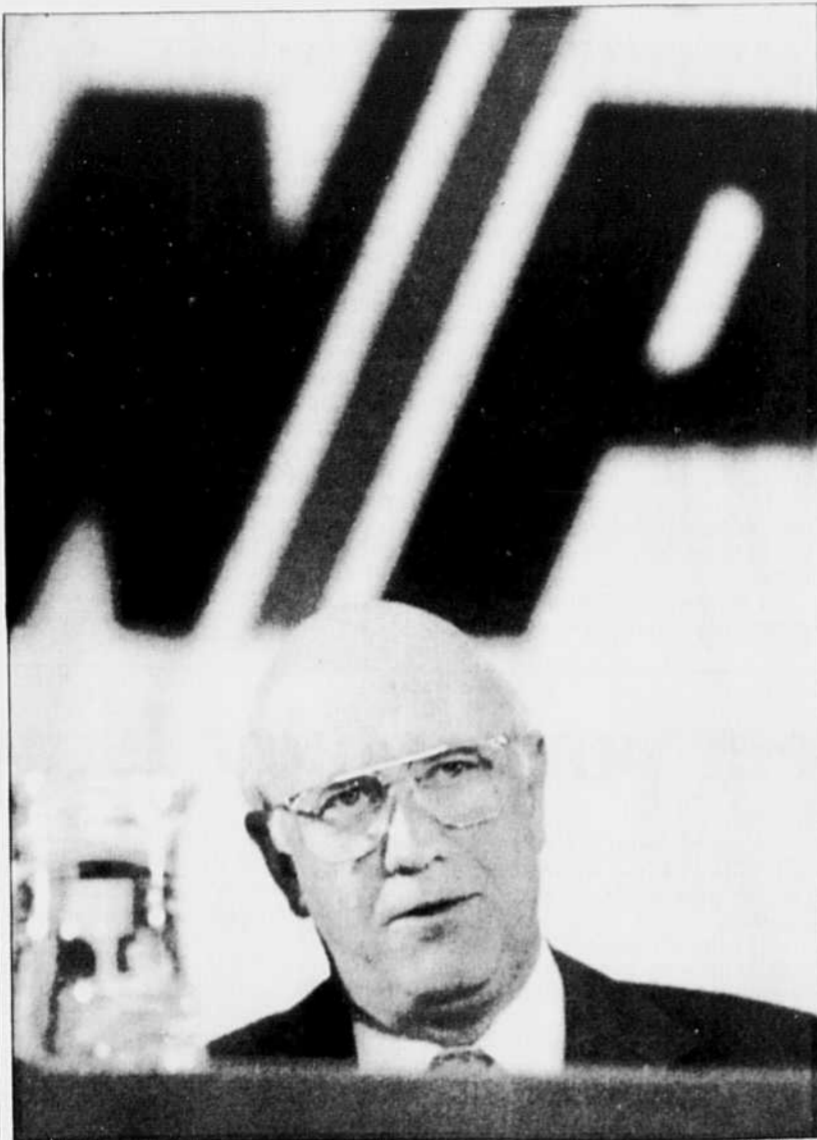
BRUXELLES (AFP) — Deux personnes, dont un proche collaborateur de M. N'Guza Karl I Bond, ont été tuées et plusieurs autres blessées hier à Kinshasa lors d'une mise à sac des locaux de l'UFERI par des militants du MPR (parti au pouvoir) et des militaires, a affirmé à Bruxelles le président de ce parti, M. Karl I Bond, dans un entretien téléphonique avec l'agence Belga. M. Karl I Bond, qui séjourne à Bruxelles, a indiqué avoir été informé de cette opération par le vice-président de son parti, M. Charles Mwando. Ce dernier lui a annoncé le décès d'Augustin Kapendi et d'un autre militant de l'UFERI (Union des fédéralistes et républicains indépendants), tués par balles au cours de la mise à sac des locaux de son parti. M. Karl I Bond a indiqué que le siège de l'UDPS à Kinshasa aurait également été saccagé et qu'une personne aurait été tuée au cours de cette action, mais il a précisé ne pas avoir plus de détails. Le président de l'UFERI a annoncé à Belga avoir demandé une réunion d'urgence des partis qui composent l'Union sacrée de l'opposition zairoise.

Faux document

PARIS (AFP) — Le tribunal de Paris chargé du dossier a constaté que le document du 18 mai 1987 faisant état d'un éventuel financement du Parti socialiste français par l'ex-dictateur panaméen Manuel Antonio Noriega, et cité dans le journal *Le Monde* du 27 août, est un faux, a indiqué hier le ministre de la Justice. La semaine dernière, le ministre français de la Justice Henri Nallet avait demandé l'ouverture d'une enquête judiciaire préliminaire pour établir l'authenticité de cette lettre ainsi que de la signature de son auteur supposé, Patrick Simon, ancien conseiller commercial de l'ambassade de France au Panama. Les auditions de Patrick Simon et de Robert Cantoni, ambassadeur de France au Panama à l'époque, « établissent que le document daté du 18 mai 1987, prétendument signé par M. Patrick Simon, constitue un faux », indique le ministre dans un communiqué. Il ajoute que l'enquête préliminaire ordonnée « à la suite des allégations publiées par le journal *Le Monde* du 27 août 1991, se poursuit afin de préciser mieux l'origine et la destination de ce faux ».

Ajournement

TUNIS (Reuter) — La réunion du Conseil national (Parlement) palestinien (CNP) en vue de prendre position sur la conférence de paix au Proche-Orient, prévue en octobre, a été reportée au 23 septembre, a-t-on appris hier au siège de l'OLP à Tunis. Cette réunion, qui doit regrouper près de 500 dirigeants de la résistance palestinienne, avait été programmée initialement pour la mi-septembre, puis pour le 20 du même mois. Les participants devront se prononcer sur le projet de conférence de paix prévue en octobre sous l'égide des États-Unis et de l'URSS. La réunion préparatoire, qui devait se tenir hier dans la capitale tunisienne en Cheikh Abdelhamid al Sayeh et du chef de l'OLP Yasser Arafat, a de son côté été retardée de deux jours, ajoutant-on. L'ajournement est dû à l'absence de résultats des négociations quant à la participation au CNP du mouvement intégriste Hamas et de militants radicaux pro-syriens. L'OLP, indique-t-on à Tunis, a rejeté une demande pour que le mouvement dissident d'Abou Moussa, basé à Damas, participe au CNP sous la bannière de Fatah, principale composante de l'OLP. Abou Moussa, qui figurait parmi les dirigeants du Fatah, s'oppose depuis 1983 à la politique de Yasser Arafat visant à trouver une solution pacifique au conflit avec Israël.



Le président Frederick de Klerk hier à Bloemfontein.

De Klerk espère trouver un terrain d'entente avec l'ANC

BLOEMFONTEIN (AFP) — Le président sud-africain, Frederik W. de Klerk, dont le Parti national (NP) a adopté hier à Bloemfontein son programme pour les négociations constitutionnelles, s'est dit persuadé qu'il serait « possible de trouver un terrain d'entente » entre le NP et le Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela.

Interrogé lors d'une conférence de presse à Bloemfontein sur la condamnation sans réserve du document du NP par l'ANC, M. de Klerk a déclaré qu'il s'y attendait, car « il va à l'encontre de leur idée d'un gouvernement centralisé ».

L'ANC avait estimé, dans un communiqué, que les propositions du NP rendraient l'Afrique du Sud totalement ingouvernable et que les mécanismes visant à protéger les minorités avaient simplement pour but de permettre aux Blancs de « conserver les privilèges accumulés grâce à l'apartheid ».

M. de Klerk a rejeté catégoriquement cette accusation, selon laquelle le programme du NP serait « un effort pour éterniser les droits des Blancs ». La future constitution, a-t-il dit, ne contiendra aucune référence à la couleur.

« Certains de nos critiques à gauche semblent éprouver des difficultés à entrer dans une nouvelle ère où la race n'est plus l'élément central du débat politique », a déclaré M. de Klerk, précisant que cette remarque

s'appliquait à l'ANC.

Le chef de l'État s'est même interrogé sur le droit du mouvement de Nelson Mandela à parler seul au nom des Noirs. Le NP, a-t-il dit, « ne parle pas au nom des Blancs, mais au nom de gens qui soutiennent notre système de valeurs ».

Il a ainsi mis en avant le fait que, selon certains sondages, plus de 60 % des Indiens et des Métis et « un pourcentage substantiel » des Noirs (entre 14 et 24 %, selon les enquêtes d'opinion), soutiendraient sa politique.

M. de Klerk a également défendu l'un des éléments du document du NP qui a suscité la plus forte critique de la part de l'ANC : l'existence d'une présidence collégiale et d'un gouvernement multipartite où plusieurs partis seraient contraints de gouverner par consensus.

Le « formidable potentiel de conflit existant en Afrique du Sud fait de ce type de gouvernement par consensus la seule alternative viable pour l'Afrique du Sud », a-t-il assuré.

Intitulé « Gouvernement constitutionnel dans une démocratie participative », le projet du NP, de type fédéral, repose sur les notions de partage du pouvoir et de gouvernement de consensus, afin que tous les principaux partis aient une participation réelle à la direction du pays.

« Un vote pour tous, mais pas le droit (pour la majorité) de dominer ou d'opprimer » les minorités, a affirmé M. de Klerk à l'hôtel de Ville

de Bloemfontein, lors d'un discours devant quelque 1.200 délégués du congrès extraordinaire du NP convoqué pour adopter ce plan.

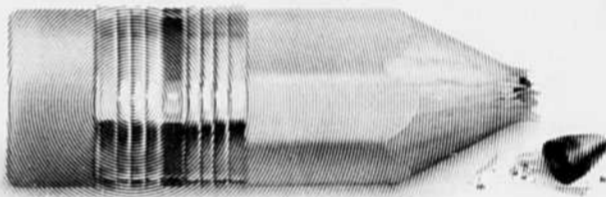
Si la réaction de l'ANC a été, comme on pouvait s'y attendre, négative, le leader du parti zoulou Inkatha, Mangosuthu Buthelezi, s'est, quant à lui, dit « encouragé par le concept de gouvernement régional ».

Le numéro deux du Parti conservateur (CP, extrême-droite parlementaire), Ferdi Hartzenberg, a, en revanche, vilipendé ce modèle constitutionnel, qu'il a qualifié de « recette pour la révolution », parce que n'offrant, selon lui, aucune protection pour les groupes minoritaires.

Pour sa part, le leader du Parti démocrate (DP, centre-gauche), Zach de Beer, a chaudement approuvé les propositions du NP, qui, a-t-il dit, sont pratiquement identiques à ce que l'opposition libérale défend depuis 25 ans, à l'exception de la présidence collégiale.



Avec Apple, mine de rien, vous économisez aussi sur les



Économisez 699 \$* sur l'ensemble Classic/StyleWriter. Prix spécial : 1999 \$†

Économisez 1921 \$* sur l'ensemble LC couleur/StyleWriter. Prix spécial : 2999 \$†

Malheureusement pour le crayon, les temps changent et l'ordinateur devient de plus en plus un outil essentiel non seulement au travail, mais aussi à la maison et à l'école.

Pour la rentrée scolaire, nous avons bien aiguisé nos prix. Voici des offres « Mon Mac^{MD} d'école » qui vont laisser leur marque. Ces prix sont en vigueur jusqu'au 30 septembre 1991.

L'ordinateur Macintosh^{MD} Classic^{MD}, avec ses 2 Mo de mémoire vive et son disque rigide interne de 40 Mo, est le plus abordable des ordinateurs Macintosh. Il possède tout ce qu'on attend d'un Macintosh : facile à utiliser et performant. Vos enfants le connaissent peut-être déjà. Il est offert avec une imprimante à jet d'encre StyleWriter^{MD} de Apple^{MD} à seulement 1 999 \$†, l'ensemble.

Le Macintosh LC, c'est le plus abordable des ordinateurs Macintosh couleur. Et il est offert

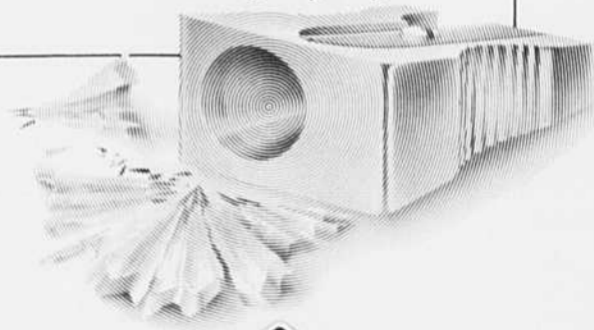
avec une imprimante à jet d'encre StyleWriter de Apple à seulement 2 999 \$†, l'ensemble.

Si le prix de ces ensembles Macintosh vous fait regretter de ne plus aller à l'école, dites-vous, en guise de consolation, que si vous êtes sage, vos enfants vous le prêteront peut-être.

Économisez sur les logiciels.

Pour aider vos enfants à exploiter au maximum le potentiel de leur Macintosh, votre concessionnaire autorisé Apple Canada fait aussi des rabais sur des logiciels^{††} comme Adobe, Aldus, Broderbund, Claris et Microsoft, entre autres.

Pour connaître le concessionnaire autorisé Apple Canada le plus près de chez vous, composez le 1 800 668-1644, poste 650.



Le pouvoir d'aller plus loin.



* Économies basées sur le prix de détail conseillé. † Les concessionnaires peuvent vendre à prix moindre. Vous pouvez aussi combiner le Classic et le LC à une imprimante au Laser Personal LaserWriter^{MD} 15 au prix spécial de 2 649 \$† pour un ensemble Classic, ou 3 649 \$† pour l'ensemble LC. †† Certains logiciels ne sont pas disponibles en français. Apple, le logo Apple et LaserWriter sont des marques déposées de Apple Computer, Inc. Mac, Macintosh et StyleWriter sont des marques de commerce de Apple Computer, Inc. Apple Computer, Inc. est un usager inscrit de la marque déposée Classic.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Baker retarde l'octroi de nouveaux crédits à Israël

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'Etat américain James Baker a décidé hier de retarder l'octroi de crédits à Israël afin de ne pas compromettre la préparation d'une conférence de paix au Proche-Orient.

M. Baker a annoncé dans une conférence de presse qu'il comptait obtenir du Congrès un délai avant de se prononcer sur une demande israélienne de garanties de crédits de 10 milliards \$.

L'ambassadeur d'Israël à Washington, M. Zaiman Shoval, doit présenter aujourd'hui ou demain cette demande. Avec la garantie du Trésor américain, l'Etat hébreu pourrait emprunter auprès de banques privées 10 milliards \$ pour la construction de logements pour les immi-

grants juifs soviétiques.

Washington s'est engagé à faciliter l'absorption de ces immigrants par Israël, comme l'a rappelé M. Baker. Mais les États-Unis sont opposés, comme les pays arabes, à la colonisation des territoires occupés par Israël, qui s'accroît depuis le début au mois de mars de leurs efforts pour réunir une conférence internationale. M. Baker avait qualifié il y a quelques mois la création de nouvelles colonies de principal obstacle à la paix.

Les États-Unis savent que leur aide financière contribue, au moins indirectement, à la colonisation israélienne. Mais le gouvernement américain sait aussi qu'il n'empê-

chera pas le Congrès de voter l'aide demandée par l'allié privilégié de l'Amérique au Proche-Orient.

« Nous espérons et croyons que le Congrès nous accordera le temps nécessaire pour étudier cette demande », a déclaré M. Baker. Il a déclaré qu'il voulait y répondre d'une façon qui ne mette pas en danger l'opportunité de parvenir à réunir une conférence de paix.

Le secrétaire d'Etat a cependant déclaré qu'il n'allait pas demander au Congrès de différer sa décision jusqu'à la tenue de la conférence de paix. Il a reconnu qu'il ne pouvait pas garantir aux parlementaires que cette conférence aurait lieu et qu'il serait donc beaucoup plus précis et

prudent dans la demande qu'il ferait au Congrès.

M. Baker doit entreprendre sa septième tournée au Proche-Orient depuis la fin de la guerre du Golfe dans la foulée d'une visite en Union soviétique la semaine prochaine. Il n'a cependant annoncé ni les dates ni les étapes de cette tournée, attendant que les préparatifs soient achevés.

Le secrétaire d'Etat a obtenu l'accord de tous les pays arabes voisins d'Israël pour participer à une conférence de paix, parrainée par les États-Unis et l'Union soviétique, basée sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Israël a également accepté, en principe, pour autant qu'un accord

soit trouvé sur la représentation des Palestiniens, qui feraient partie d'une délégation conjointe jordanopalestinienne. Les Palestiniens n'ont pas encore donné leur réponse mais « peut-être en recevront une » au cours de cette tournée, a déclaré M. Baker.

Le chef de la diplomatie américaine a fait état de beaucoup de progrès depuis son dernier passage dans la région fin juillet dans les discussions entre Washington et Israël, les Palestiniens et la Jordanie. Il a précisé qu'il voulait mettre au point lors de son prochain voyage des assurances que les États-Unis donneront aux différentes parties sur le respect de leurs exigences minimales.

La question des garanties de cré-

dit à Israël est compliquée par une nouvelle loi qui exige que le gouvernement inscrive au budget une réserve pour le cas où Israël ne remboursera pas ces emprunts. L'exécutif est libre de fixer le montant de cette réserve, qui pourrait être suffisamment importante pour exiger en compensation des réductions dans d'autres postes budgétaires.

Le secrétaire d'Etat a enfin déclaré qu'il n'était pas improbable que le secrétaire d'Etat adjoint pour le Proche Orient, M. John Kelly, se rende prochainement au Liban. Il s'est lui-même entretenu à trois reprises avec le ministre libanais des Affaires étrangères Farès Boueïbes ces derniers mois.

Shamir défend l'usage de la terreur pour fonder Israël

JERUSALEM (Reuter) — Le premier ministre israélien, Yitzhak Shamir, a défendu hier l'action du groupe Stern, organisation juive extrémiste dont il faisait partie et qui a utilisé le terrorisme dans les années 40 pour fonder un Etat hébreu.

À l'occasion du 51e anniversaire de la fondation du groupe Stern, Yitzhak Shamir a déclaré, lors d'une interview à la radio israélienne, qu'il était fier du bilan du groupe, responsable d'assassinats et d'attentats à la bombe dans l'ancienne Palestine.

« Nous croyions en ce que nous faisons, en ce que nous disions et écrivions. Donc, c'était juste », a dit le premier ministre.

Le groupe Stern, né d'une scission de l'Irgoun, a été créé en 1940 par Abraham Stern. Après sa mort en 1942, l'organisation a été dirigée par un triumvirat, où figurait Yitzhak Shamir.

Le groupe attaquait des postes de police, des trains et des installations du gouvernement britannique titulaire du mandat sur la Palestine. Il est responsable de l'assassinat en 1944 de Lord Moyne, ministre britannique pour le Proche-Orient, et en 1948 du Comte Bernadotte, chargé d'une médiation par l'ONU. Il a également participé à l'attaque en 1948 du village arabe de Dier Yassin dont 120 habitants civils avaient été tués.

« Il faut regarder et juger cela du point de vue de l'utilité de ce moyen, l'usage de la terreur personnelle, en ce qu'il mène à l'objectif », a dit le numéro un israélien.

Prié de dire si la croyance en leur objectif pouvait justifier de la même manière l'utilisation de moyens similaires par les Palestiniens, le premier ministre a répondu : « Leur objectif n'est pas juste ».

« Ils se battent sur des terres qui ne sont pas les leurs, qui est la terre du peuple d'Israël », a dit Yitzhak Shamir, qui refuse de rendre les territoires occupés par Israël.

« Il y a beaucoup d'États arabes

au Proche-Orient, il y a de grands territoires où tous les Arabes peuvent faire partie (de ces États) », a-t-il ajouté.

Le premier ministre israélien refuse de discuter avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP),

considérée par la loi israélienne comme une organisation terroriste visant à détruire l'Etat hébreu.

Yitzhak Shamir est entré dans l'Irgoun en 1935, à son arrivée de Pologne, puis a suivi Abraham Stern. Il a été arrêté par deux fois, en 1941 et en

1946, mais a réussi à chaque fois à s'évader.

Le groupe Stern, dont le nom officiel était Lohamei Herout Israel (les combattants pour la liberté d'Israël), a été dissous en 1948 par les nouvelles autorités israéliennes.

AVIS PUBLICS

AVIS est donné que Cytel Ltée a décidé de mettre fin totalement au régime de rentes pour les employés de direction de Cytel Ltée en date du 31 décembre 1990. Toute personne qui n'a pas été directement avisée de cette terminaison et qui croit avoir des droits en vertu du régime à 30 jours de la date de la parution de cet avis pour les faire valoir auprès de l'administrateur ou de la Régie des Rentes du Québec en soumettant des explications écrites par courrier enregistré à l'une ou l'autre des adresses suivantes:

Le Comité de retraite du Régime de rentes des employés de direction de Cytel Ltée
320 Place des Pommiers
Laval (Québec)
H7G 1S6
Régie des Rentes du Québec
Service des régimes complémentaires
C.P. 5200
St-Foy (Québec)
G1K 7S9
No 29838

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juillet 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES VERTS GLENSTUART INC./GLENSTUART SALES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 19e jour d'août 1991, sous le numéro 4421942.

Ce 21e jour d'août 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juillet 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 171491 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 19e jour d'août 1991, sous le numéro 4421940.

Ce 21e jour d'août 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juillet 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 171491 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 19e jour d'août 1991, sous le numéro 4421940.

Ce 21e jour d'août 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juillet 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 171491 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 19e jour d'août 1991, sous le numéro 4421940.

Ce 21e jour d'août 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juillet 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 171491 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 19e jour d'août 1991, sous le numéro 4421940.

Ce 21e jour d'août 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juillet 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 171491 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 19e jour d'août 1991, sous le numéro 4421940.

Ce 21e jour d'août 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juillet 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 171491 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 19e jour d'août 1991, sous le numéro 4421940.

Ce 21e jour d'août 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juillet 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 171491 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 19e jour d'août 1991, sous le numéro 4421940.

Ce 21e jour d'août 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juillet 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 171491 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 19e jour d'août 1991, sous le numéro 4421940.

Ce 21e jour d'août 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juillet 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 171491 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 19e jour d'août 1991, sous le numéro 4421940.

Ce 21e jour d'août 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juillet 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 171491 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 19e jour d'août 1991, sous le numéro 4421940.

Ce 21e jour d'août 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juillet 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 171491 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 19e jour d'août 1991, sous le numéro 4421940.

Ce 21e jour d'août 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juillet 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 171491 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 19e jour d'août 1991, sous le numéro 4421940.

Ce 21e jour d'août 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juillet 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 171491 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 19e jour d'août 1991, sous le numéro 4421940.

Ce 21e jour d'août 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juillet 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 171491 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 19e jour d'août 1991, sous le numéro 4421940.

Ce 21e jour d'août 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juillet 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 171491 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 19e jour d'août 1991, sous le numéro 4421940.

Ce 21e jour d'août 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juillet 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 171491 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 19e jour d'août 1991, sous le numéro 4421940.

Ce 21e jour d'août 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juillet 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 171491 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 19e jour d'août 1991, sous le numéro 4421940.

Ce 21e jour d'août 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juillet 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 171491 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 19e jour d'août 1991, sous le numéro 4421940.

Ce 21e jour d'août 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

NOUS CHERCHONS A SAUVER DES VIES

440, boul. René-Lévesque ouest
Bureau 1420
Montréal, Québec H2Z 1V7
(514) 871-1551 - 1-800-361-7850

Contribuez sans frais dans toute Banque Royale au Québec

AVIS COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

SÉANCE PUBLIQUE

DATE: 11 septembre 1991
HEURE: 19 h 00
LIEU: Complexe Guy-Favreau
Centre de conférences
Salle des Saules
200, boul. René-Lévesque ouest
Niveau 00
Montréal, Québec
(Métro Place d'Armes)
Renseignement: 280-3460

SUJETS PRÉVUS:

Rapport annuel de la station d'épuration pour 1990
Progress des travaux du programme d'assainissement des eaux; échéancier de la mise en service de l'intercepteur sud-est
État des correctifs aux déficiences relevées dans les installations existantes à la fin de l'année 1989
Contrôle informatisé de la station d'épuration
Reflexion sur la désinfection des eaux usées à la station d'épuration
Document déposé: Rapport annuel de la qualité de l'air - sommaire des résultats 1990

Une période de questions est prévue au cours de la séance. Pour poser des questions, les intervenants doivent s'inscrire entre 18 h 45 et 19 h 00.

Le 5 septembre 1991

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC D'ACCEPTATION SOUS BÉNÉFICE D'INVENTAIRE

AVIS est par les présentes donné que Lucie Ouellet, domiciliée au 1265 rue De Bretagne, Terrebonne, Québec, J6W 3A7, légataire universelle résiduaire de Jacques Beauséjour, en son vivant domicilié au 10500 Boul. l'Acadie, Montréal, province de Québec, décédé le 11 mai 1991, en laissant un dernier testament non révoqué ni amendé, reçu devant Me Jean-Luc Pagé, Notaire, a accepté ladite succession sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte reçu devant Me Jean-Yves Lebeau, Notaire, 1600 est, boulevard St-Martin, Tour A, bureau 401, Ville de Laval, le 30 mai 1991 dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 31 mai 1991 sous le numéro 4393143.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Me Jean-Yves Lebeau, Notaire. Après 2 mois du présent avis, la légitime universelle résiduaire ci-dessus désignée sera créée en deux tranches à mesure qu'il se présentera.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de Jean Nicolas et Hélène Nicolas.

ORDRE est donné à ALBERT REHANEK Jr. de comparaitre au greffe de cette cour situé au 10 est, St-Antoine, salle 100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en déchéance de l'autorité parentale a été remise au greffe à l'intention de ALBERT REHANEK Jr. Lieu: MONTREAL, Date: 3 septembre 1991. MARIÉ-HELENE BÉLISLE, P.A.

Ensemble on peut vaincre le cancer

DONNONS GÉNÉREUSEMENT

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER
CANADIAN CANCER SOCIETY

VOICI L'OFFRE QUE LES DIRIGEANTS DU SYNDICAT DES POSTIERS DU CANADA ONT REJETÉE.

Les dirigeants syndicaux ont rejeté la nouvelle offre soumise par Postes Canada au Syndicat des postiers du Canada. Nous avons accepté les recommandations de la commission de conciliation. Ces recommandations prévoyaient une offre juste et réaliste sur le plan du salaire et des avantages sociaux. Le contrat que nous proposons donnerait à nos employés un plus vaste éventail d'opportunités d'emploi tout en accordant à la Société la souplesse requise pour demeurer compétitive.

Voici les grandes lignes de notre offre:

- Des augmentations de salaire de 9,3% à compter du 1er août 1991 et de 3,2% à compter du 1er août 1992.
- Le paiement d'un montant forfaitaire de 3600 \$ aux employés à temps plein et de 1800 \$ aux employés à temps partiel, ces montants s'ajoutant au salaire cotisable en vue du régime de retraite.
- De meilleures allocations et primes en ce qui concerne les congés, les soins médicaux et les quarts de travail de soirée, ainsi qu'une heure de repas payée pour les facteurs et les techniciens.
- Un programme de développement des habiletés professionnelles doté d'un budget de 5 millions de dollars.
- Un programme de garderie sur les lieux de travail doté d'un budget de 2 millions de dollars.
- Un régime de retraite pour les employés à temps partiel.
- Nous maintiendrons notre politique de non-mise à pied à cent pourcent. Tous les membres en règle du Syndicat des postiers du Canada au service de la Société canadienne des postes à la date de la signature de l'entente seront couverts par cette mesure de sécurité d'emploi.

Nous croyons que cela constitue une solution juste et raisonnable.

POSTE MAIL

Société canadienne des postes/Canada Post Corporation

À votre service.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (849-3456) — *Terminator 2* 17 h, 9 h 30 III: *Jeu d'enfant* no 37 h 10, 9 h 10 III: *Double Impact* 17 h 30, 9 h 45 IV: *Terminator no 2* 9 h — *Doc Hollywood* 7 h

BERRI I: (849-3456) — *Jeu d'enfant* no 31 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 II: *Double Impact* 17 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30 III: *Robin des Bois, prince des voleurs* 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15 IV: *Jeune maïfosi* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 V: *Lola zipper* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

BONAVENTURE I: (849-3456) — *Child's Play no 3* 7 h 30, 9 h 30 III: *Double Impact* 17 h, 9 h 15

BROSSARD I: (849-3456) — *Double Impact* 17 h, 9 h 25 II: *Hot Shots* 7 h 15, 9 h 15 III: *Jeune maïfosi* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

CARREFOUR LAVAL 1: (849-3456) — *Doc Hollywood* 7 h 20 — *Extrême limite* 9 h 30 2: *Robin des Bois, prince des voleurs* 6 h 40, 9 h 20 3: *Hot Shots* 7 h, 9 h 4: *Double Impact* 17 h 15, 9 h 20 5: *Jeune maïfosi* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

CENTRE EATON 1: Mtl — *Doc Hollywood* 12 h 35, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 40 2: *A propos d'Henri* 12 h 20, 2 h 35, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30 3: *Truel* 12 h 10, 2 h 25, 4 h 40, 7 h, 9 h 15 4: *Terminator* 2 12 h 20, 3 h 20, 6 h 20, 9 h 20 5: *Regarding Henry* 12 h 25, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35 6: *Terminator 2* 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 30

CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mtl (849-3456) — *Defenses* 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 30 2: *Pure Luck* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 3: *Boyz'n the Hood* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 35

CINÉMA JEAN-TALON: Mtl — *Robin Hood, Prince of Thieves* 7 h, 9 h 30

CINÉMA OMEGA 1: — *Terminator 2* 7 h, 9 h 35 2: *101 Dalmatien* 7 h — *Il danse avec les loups* 8 h 45 3: *Dur comme stone* 7 h 15, 9 h 15 4: *L'agent fait la farce* 2 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mtl (843-6001) — *Breadhead* 19 h, 21 h (du 5 au 8 sept)

CINÉMA PARIS: Mtl (875-7295) —

CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada (849-3456) — *Mystery Date* 7 h, 9 h 2: *Double Impact* 17 h 15, 9 h 15 3: *Hot Shots* 7 h 05, 9 h 05 4: *Child's Play no 3* 7 h, 9 h 15 5: *Defenses* 1 h, 9 h 15 6: *Pure Luck* 7 h 10, 9 h 10

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — *À Saint-Henri le 5 septembre* 18 h 35 — *White Shadows in the South Seas* 20 h 35

CINÉMA V - 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) —

POUR TOUS
99¢ 1.99 2.99
MARDI LUNDI VENDREDI
POUR TOUS MERCREDI SAMEDI
JEUDI DIMANCHE
OUTRE MONT
 1248, Bernard 273 0437

The Doctor 6 h 40, 9 h 20 2: *Regarding Henry* 7 h 20, 9 h 40

CINÉPLEX I: (849-3456) — *Le silence des agneaux* 1 h 15, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 25 2: *Pure Luck* 4 h 15, 9 h 25 — *L'éveil* 1 h 15, 7 h 15 III: *Pompiers en alerte* 1 h, 4 h, 7 h 05, 9 h 30 IV: *Doc Hollywood* 1 h, 4 h, 7 h 05, 9 h 15 V: *Une trêve pour l'amour* 1 h 05, 4 h, 7 h 05, 9 h 20 VI: *Extrême limite* 1 h 05, 4 h, 7 h, 9 h 30 VII: *Hot Shots* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 VIII: *Child's Play no 3* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h IX: *Il danse avec les loups* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30

COMPLEXE DES JARDINS I: (849-3456) — *Le brasier* 2 h 15, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 40 II: *37-2 Le matin* 1 h 30, 5 h 30 III: *Fabuleux voyage de l'ange* 1 h, 3 h, 5 h 05, 9 h 30 IV: *Jacquot de Nantes* 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 20

COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. René-Lévesque, Mtl (283-8229) — *Percée on the Rocks* 19 h

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) —

CRÉMAZIE: (849-3456) — *La gloire de mon père* 7 h — *Le château de ma mère* 9 h 10

DAUPHIN I: (849-3456) — *Il danse avec les loups* 8 h 11: *La pagaille* 7 h, 9 h 10

CINÉMA DÉCARIE 1: (849-3456) — *Double Impact* 7 h 30, 9 h 30 2: *Pure Luck* 7 h 15, 9 h 15

DORVAL I: (631-8586) — *The Doctor* 6 h 30, 9 h 15 II: *Terminator 2* 6 h 30, 9 h 20 III: *Harley Davidson and the Marlboro Man* 7 h 20, 9 h 30 IV: *Robin Hood, Prince of Thieves* 6 h 30, 9 h 20

DU PARC 1: (844-9470) — *Naked Gun* 7 h 40 — *Naked Gun 2½* 9 h 25 2: *Doc Hollywood* 7 h, 9 h 05 3: *Dead Again* 7 h, 9 h 10

DU PLATEAU 1: (521-7870) — *Terminator 2* 17 h 15, 3 h, 4 h 30 — *Cyrano de Bergerac* 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30

FAIRVIEW I: (697-8095) — *Doc Hollywood* 7 h, 9 h 20 II: *Dead Again* 7 h 10, 9 h 30

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (849-3456) — *Hot Shots* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 2: *City Slickers* 1 h 45, 4 h 30, 7 h, 9 h 30 3: *Mystery Date* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10 (excepté mer. 4 sept. 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 30) — *Bill and Ted's Bogus Journey* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL: (499-0159) — *Bastien et Bastienne* 20 h

GREENFIELD I: (671-6129) — *Terminator 2* 17 h 15, 9 h 2: *A propos d'Henri* 7 h, 9 h 15 3: *Harley Davidson and the Marlboro Man* 7 h 15, 9 h 30

IMAX: Vieux-Port de Montréal (496-4629) — *L'eau et les hommes* également Expatoc L'homme ce drôle d'animal tous les jours de 9 h 45 à 21 h 30, version anglaise à 11 h 45, 17 h 45, 20 h 45

IMPÉRIAL: (288-7102) — *L'agent fait la farce* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

LAVAL: (688-7776) — 1: *gcDead Again* 7 h 05, 9 h 20 2: *Terminator 2* 6 h 30, 9 h 30 3: *Harley Davidson and the Marlboro Man* 7 h 10, 9 h 20 4: *Terminator 2* 6 h 35, 9 h 35 5: *A propos d'Henri* 7 h 15, 9 h 30 6: *Naked Gun 2½* 7 h 20, 9 h 05 7: *L'agent fait la farce* 7 h 05, 9 h 05 8: *Robin Hood, Prince of Thieves* 6 h 30, 9 h 25 9: *The Doctor* 6 h 50, 9 h 15 10: *Dur comme stone* 7 h 10, 9 h 35 11: *Regarding Henry* 7 h 15, 9 h 30 12: *Doc Hollywood* 7 h 20, 9 h 40

MUSIQUE CLASSIQUE

CE SOIR, JEUDI 5 SEPTEMBRE
 LA PETITE MUSIQUE DE NUIT DE
CIEL MF
 PRÉSENTE **BEETHOVEN À 22:00**

- concerto pour piano no 5 (Beethoven)
- molto adagio, extr. quatuor à cordes op. 132 (Beethoven)

DEMAIN SOIR, 22:00

- concerto pour piano no 1 op. 11 (Chopin)
- concerts nos 5-6-7 des *Goûts Réunis* (Couperin)

ciel 98.5
 RENSEIGNEMENTS: 527-8321

CAMPAGNE DE FINANCEMENT

DIOGÈNE... ET SES OEUVRES

PLUS DE **20 000\$** EN PRIX

LE TRAGÉDIE EST UNE INITIATIVE DE LA MONDIALE DOCTEUR PHILIPPE PINEAU AINSI QU'UN PROFIT DE DIOGÈNE... ET SES OEUVRES

BANQUE NATIONALE SEARS

SUR SCÈNE

LAVAL 2000 1: (849-3456) — *Jeu d'enfant* no 2 7 h 10, 9 h 2: *Double Impact* 17 h 25, 9 h 30

LOEW'S I: (861-7437) — *Dead Again* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 35 II: *Robin Hood Prince of Thieves* 12 h 30, 3 h 15, 6 h 10, 9 h 05 III: *The Doctor* 1 h, 3 h 40, 6 h 20, 9 h 10 IV: *Regarding Henry* 12 h 25, 2 h 40, 5 h, 7 h 15, 9 h 30 V: *Julle Has Two Lovers* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 35

OUIMETOSCOPE: (525-8600) — Salle 1: *Décalogue* 19 h — *Palombella Rossa* 21 h 15 — Salle 2: *Le Petit criminel* 19 h 40 — *Comment ça va, Bob?* 21 h 30

OUTRE MONT: (273-0437) — *Un homme de parole* 7 h — *Il danse avec les loups* 8 h 30

PALACE 1: — *Harley Davidson and the Marlboro Man* 12 h, 2 h 15, 4 h 35, 7 h 05, 9 h 25 II: *Thelma & Louise* 12 h 15, 3 h, 6 h, 9 h IV: *V.I. Warshawski* 12 h 45, 2 h 40, 4 h 45, 7 h, 9 h V: *Naked Gun 2½* 1 h 15, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20 VI: *Delirious* 12 h 20, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 30 — *Naked Gun* 12 h 15, 3 h 45, 7 h 15 — *Naked Gun 2½* 2 h, 5 h 30, 9 h

PARADIS I: (849-3456) — *Double Impact* 7 h, 9 h 10 II: *Jeu d'enfant* no 37 h 10, 9 h 10 III: *Robin des Bois, prince des voleurs* 7 h 15, 9 h 45

PARISIEN I: (866-3856) — *Thelma et Louise* 12 h 25, 3 h 15, 6 h 20, 9 h 05 II: *Cyrano de Bergerac* 12 h 30, 3 h 20, 6 h 15, 9 h 15, 9 h 15 III: *Monsieur* 1 h, 3 h 10, 5 h, 7 h 10, 9 h 20 IV: *Le porteur de service* 12 h 45, 3 h, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 35 V: *Merçi la vie* 1 h 20, 4 h, 6 h 45, 9 h 15 VI: *Une époque formidable* 12 h 40, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 25 7: *Pourquoi Havel?* 7 h 12, 30, 5 h, 9 h 30, angl. 2 h 45, 7 h 15

PLACE ALEXIS NIHON I: (849-3456) — *Child's Play* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 11: *Double Impact* 17 h, 4 h, 7 h, 9 h 30 III: *Dances With Wolves* 1 h, 5 h, 8 h 30

PLACE LONGUEUIL 1: (849-3456) — *Jeu d'enfant* no 37 h 10, 9 h 30 2: *Robin des Bois, prince des voleurs* 9 h — *Doc Hollywood* 7 h

QUARTIER LATIN: Mtl —

LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mtl (274-3550) — *Europa, Europa* 7 h 15 — *Jungle Fever* 9 h 30

VERSAILLES I: (353-7880) — *Terminator 2* 17 h 15, 9 h 2: *A propos d'Henri* 7 h, 9 h 15 3: *Harley Davidson and the Marlboro Man* 7 h 25 V: *A propos d'Henri* 7 h 15, 9 h 35 VI: *The Doctor* 6 h 15, 9 h

« M. Lambert va vous rappeler. Il travaille sur un dossier important. »

Ne restez pas collé sur votre chaise. Étreignez-vous entre deux appels. C'est bon pour votre dos et vos dossiers.

PARTICIPACTION À vous de jouer.

LA SOCIÉTÉ D'ARTHRITE

Un don d'espoir

Qu'il s'agisse d'un legs, d'une police d'assurance ou d'une rente viagère, un don différé vous permettra de continuer à contribuer à la recherche sur l'arthrite.

Pour obtenir plus de renseignements sur notre programme de don différé, communiquez avec la Société d'Arthrite.

DONNEZ... une lueur d'espoir.

L'AIR DU TEMPS: 194 ouest St-Paul, Montréal (842-0882) — Jazz du mer au dim. de 22 h 15 à 02h 30 — J.P. Zanella, Alain Caron, Michel Cyr, les frères Labrosse et Paul Brochu, du 5 au 8 sept. et du 12 au 15 sept. — Carl Tremblay Blues Band, du 3 au 6 oct. — Pierre Verville, du 10 au 13 oct. et du 17 au 20 oct. — Proteus et Viviane Dean, du 24 au 27 oct.

LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (844-0882) — Bob & Jacques Harrison, jeu. 5 sept. à 22h 30

BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 Aymer, Montréal (842-8656) — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. mar. 19h à 24h, mer. au ven. 17h 30 à 22h — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au ven. à compter de 22h, sam. à compter de 21h 30 — Billy Georgette, pianiste/chanteur, lun. mar. de 17h à 19h — Trio Billy Georgette, sam. de 18h à 21h 30 — Le Trio de Bernard Primeau, les dim. de 18h 30 à 24h.

LE BIJOU DU VIEUX MONTRÉAL: 300 Le Moine, Vieux-Montréal (288-5508) — Cha Cha da Vinci et le Chain Gang, les 5-6-7 sept. à 22h 30.

BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Montréal (842-2808) — Voyance, humour, chansons à 20h — France Gauthier en spectacle, à 22h, les 5-6-7 sept.

BOÎTE À CHANSONS LE PIÉROT: 114 est St-Paul, Montréal — Alex Sohier et Louis Morin, les 6-7-8 sept. à 20h — Les Deux Piérotts: Le groupe Red et Gilbert Lauzon, les 5-6-7 sept. à 20h.

LE BOZO BISTRO-BAR: 6121 rue Morin, Val-Morin (819-322-2454) — Odette Coulombe et Rock Gingras, du mer. au sam.

CAFÉ CAMPUS: 3315 ch. Queen-Mary, Montréal (735-1259) — DDT, dans le cadre des jeudis rock, jeu. 26 sept. à 21h 30.

LE CAFÉ DES ARTS: 432 rue de l'Église, Québec (418-648-9919) — Monique Jutra en spectacle, le 5 sept.

CAFÉ DE LA PLACE: PDA, Montréal (842-2112) — Les trompettes de la mort • de Tilly, adaptation de Michel Tremblay, m. en s. Marie Laberge, du 4 sept. au 19 oct.

CLUB SODA: 5240 ave du Parc, Montréal (270-7848) — Over the Garden Wall, les 6-7 sept. à 22h — Richard Desjardins-Praxis et Pier Noli, dim. 15 sept. à 21h — Orchestral Manoeuvres in the Dark, lun. 16 sept. à 20h 30 — Plume Latraverse, du 25 au 28 sept. à 20h 30.

ESPACE LIBRE: 1945 Fullum, Montréal — Omnibus et associés présente quatre jeux de musique-théâtre — 1ère série: « Oh combien et pour toujours » texte de René-Daniel Dubois, musique de Alain La-

À SURVEILLER

Aujourd'hui, collectes de sang de la Croix-Rouge à Montréal, au Centre permanent, 3131 rue Sherbrooke est, de 9 h à 20 h; au Loisirs St-Paul de la Croix, sous-sol de l'église, 10 217 rue Georges-Baril, de 14 h 30 à 20 h 30, et à Hudson, Wyman Memorial Église Unie, 513 rue Principale, de 15 h à 20 h 30. Rens.: 937-1941.

Aventures douces plein air organisé, le dimanche 15 sept., un Velo Audax de 100 km. Date limite d'inscription, le 8 sept. Rens.: 336-9320.

L'Association montréalaise pour le développement des loisirs tout-petits, en collaboration avec la Ville de Montréal, offre des stages d'animation aux gens des milieux du loisir, des garderies et services de garde, du préscolaire. Rens.: 324-5720.

L'Institut latino de Montréal offre des cours d'espagnol niveau débutant, intermédiaire et conversation. Méthode axée sur la conversation. Cours de 90 minutes. Le soir ou le jour. Rens.: 527-6611.

Le Centre Immaculée-Conception, 4265 rue Papineau à Montréal, vous propose une gamme d'activités fort relaxantes ou curatives en piscine ou en gymnase. Brochure disponible sur demande. Rens.: 527-1256.

Le Centre de bénévolat de Laval a besoin de bénévoles pour aider de jeunes handicapés physiques fréquentant l'école Jean Piaget, tous les 2 jeudis du 12 sept. au 10 juin de 8 h 30 à 11 h. Rens.: Hélène au 669-1704.

Le Collège Marie-Victorin offre un programme d'études en sciences humaines, conçu spécialement à l'intention des adultes de 50 ans et plus. Des rencontres d'informations sont prévues. Pour connaître les dates, appelez au 328-3800.

Ce soir à 19 h, le Temple bouddhiste tibétain, 1870 de l'Église à Montréal, vous invite à une conférence intitulée: « L'objectif du tantrisme bouddhique ». Rens.: 763-3515.

Balade Nouvel Âge pour le Samedi Nature du 7 septembre. Rendez-vous sortie métro Mont-Royal à 12 h 45. Départ à 13 h. — Balade Évasion Nature dimanche 8 sept.: Explorer pouvoir de la nature. Rendez-vous sortie métro Longueuil à

10 h. Départ à 10 h 30. — Tous les jeudis, marche rapide. Rendez-vous au métro Mont-Royal à 18 h 45. Départ 19 h. Rens.: 465-6393.

Le Club de plein air de Montréal offre des excursions en randonnée pédestre guidées par des moniteurs expérimentés à chaque week-end. La prochaine destination en randonnée pédestre aura lieu le 8 sept. au Mont-Pisgah et Mont-Bald dans le Vermont. Inscr.: 271-6046.

La Société de tai chi taoïste, organisme à but non lucratif, offre plusieurs activités cet automne: conférences, méditation taoïste, chants psalmodiés et quelque 35 types d'activités et services différents. On peut devenir membre de la Société en s'inscrivant pendant la première semaine de septembre. Rens.: 845-4376.

La série Reflets d'une époque, présentée dans le cadre des Belles Soirées de l'Université de Montréal, propose en première partie cet automne, 4 conférences intitulées « Le Moyen Âge: 1000 ans d'histoire ». Ces conférences seront animées par M. Claude Sutto, prof. au Département d'études classiques et médiévales. Du lundi 16 sept. au lundi 7 oct. de 19 h 30 à 21 h 30. Rens.: 343-6090.

Une subvention originale à la portée des organismes sans but lucratif! Chantiers jeunesse permet à des organismes publics, parapublics ou privés à but non lucratif d'accueillir, pour une période variant entre trois et 12 semaines, une main-d'œuvre bénévole et dynamique composée de jeunes âgés entre 16 et 25 ans. Date limite pour soumettre des projets, le 1er octobre. Rens.: 252-3015.

Le Centre d'aide aux familles d'allopathes et de toxicomanes offre des services pour aider tous les membres de la famille: écoute téléphonique, évaluation, consultation individuelle et de couple, thérapie familiale, groupe de soutien, programmes de prévention, et pour le toxicomane: service d'évaluation de référence et de suivi. Rens.: 686-6969.

Les Associés bénévoles qualifiés au Service des jeunes offrent une formation donnée par des spécialistes en rééducation. Il reste encore quelques places pour la formation qui débutera en septembre. Rens.: 389-9335.

LES MÉDICAMENTS, FAUT PAS EN ABUSER!

Santé et Services sociaux Québec

La télévision du jeudi soir en un clin d'oeil

	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	00h00
2	CBFT (R.C.) Montréal	17h30 / Ce soir	L'avocat du diable	La cour en direct	Cinéma : <i>L'homme invisible</i> — All. 87 Avec Barbara Rudnik et Nena				Le Téléjournal / sport		L'heure G		Cinéma
3	WCAX (CBS) Burlington	News	News	The Golden Girls	Top Cops		The Trials of Rosie O'Neill		Verdict		News	US Open Tennis...	Fly By Night
5	WPTZ (NBC) Plattsburgh	News	News	Jeopardy!	Wheel of Fortune	The Cosby Show	Cheers	Cheers	Wings	L.A. Law		News	The Tonight Show
6	CBMT (CBC) Montréal	News	News	Degrassi High	Newhart	Cinéma : <i>Alex : The Life Of A Child</i> — Am. 86 Avec Craig T. Nelson et Bonnie Bedelia			The National / The Journal		News	Newhart	Welcome Back...
10	CFTM (TVA) Montréal	Le TVA éd. 18 hrs	Jeopardy	L'arc-en-ciel des amours		La vie des gens riches	Claire Lamarche		Ad Lib		Le TVA réseau	Sports	Miami
12	CFCF (CTV) Montréal	Pulse		Entertainment Tonight	Cheers	Hockey / Canada vs Suède					News	News	The Arsenio Hall Show
15	TVS (Télé Francophones)	Des chiffres et des lettres	L'Euromag (18h45)	Le journal de FR3	Faut pas rêver		Du côté de chez Fred	21h40 / Joseph Kessel	Arcana				Journal de TF1 (23h40)
17	CIVM (R.-Q.) Montréal	Passé-Partout	Téléservice	Questions d'argent	Questions d'argent, question d'immigration		Point de vue		Profession prof	Téléservice			Carrières et professions
20	Musique Plus	Musique vidéo	Fax: L'Infoplus	Solidrock: VJ: Paul Sarasin	Musique vidéo		1991 MTV Music Video Awards						
22	WVNY (ABC) Burlington	News		Star Trek	Father Dowling	Mysteries	American Detective	Primetime Live			News	Nightline	Love Connection
26	Much Music	19 h / Muchwest		Fax	Pepsi Power Hour		1991 MTV Music Video Awards		Vidéoclips				
33	VERMONT ETV (PBS)	The MacNeil-Lehrer Newshour	The Nightly Business	And The Walls...	America's Schools: Who gives a damn?		Mystery!	Bergerac			Cinéma : <i>Accident</i> — GB. 67 Avec Dirk Bogarde et Stanley Baker		
35	4-SAISONS Montréal	La roue chanceuse	Coup de foudre	Le hockey notre passion	Hockey / Canada vs Suède						Le Grand Journal	Cinéma : <i>Blue Velvet</i> Am. 86 — Avec D. Hopper	
57	WCFC (PBS)	3-2-1 Contact	The Nightly Business	The MacNeil-Lehrer Newshour	The Last Dance		Who Will Teach for America?	Education Unbound			Bullman	Mother and Son	

Le mythe de la beauté et ses risques Rejetée par les uns, recommandée par les autres, la prothèse Meme est toujours utilisée par certains médecins

Isabelle Paré

SIX MOIS après son retrait du marché, la vertueuse prothèse mammaire Meme continue à faire jaser dans les salons, non plus pour ses qualités esthétiques, mais pour les bourdes qui continuent à s'accumuler à son sujet.

Adultée par plusieurs chirurgiens, la prothèse mammaire implantée à plus de 17 000 femmes canadiennes, dont près de 14 000 Québécoises — et au-delà de 200 000 Américaines avait déjà vu sa gloire ternie par trois années de débats scientifiques, ponctués de poursuites judiciaires entreprises par des patientes mécontentes.

Voilà maintenant que l'implant chéri par plusieurs plasticiens fait l'objet d'une nouvelle bavure. Six mois après son retrait du marché mondial par le géant américain Bristol-Myers Squibb, en raison des risques de cancer que pourrait causer un produit secrété par la mousse de

polyuréthane qui en recouvre la surface, on apprend que la prothèse a continué à être implantée.

Portés par le succès de la prothèse (89 % des ventes au Québec), certains médecins ne se seraient pas résolus à l'abandonner. Le cas pathétique de Mme Carole Cyr, qui a reçu à son insu deux implants Meme deux mois après leur interdiction sur le marché canadien, en est la preuve.

Déjà découragée par trois reconstructions mammaires ratées en trois ans, elle s'était résolue, réconfortée par son médecin, à subir une dernière intervention complexe impliquant le prélèvement de muscles du dos. Quelques semaines après le retrait du marché de la prothèse Meme, elle s'assure que son médecin ne choisira pas cette dernière.

Mais, deux semaines après l'opération, interloquée, elle apprend que deux implants de mousse de polyuréthane ont été insérés sans son consentement.

Rappelons que la dite prothèse est

au centre d'une tempête scientifique qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et continue à diviser les camps. Une étude commandée par Santé et Bien-être Canada, après de multiples pressions, au Dr Carolyn Kerrigan, chef du département de chirurgie de l'Université McGill, concluait en 1989 que la prothèse ne comportait aucun risque pour la santé. Un constat que contredit depuis une équipe de chercheurs de l'Université Laval dirigée par le Dr Robert Guidoin qui affirme être arrivé aux mêmes conclusions que la Food and Drug Administration américaine, il y a deux ans. La FDA affirme que la prothèse peut secréter un produit causant le cancer chez les rats.

Face à ce concert discordant, Santé et Bien-être Canada n'a pas décrété le retrait de la prothèse du marché. La compagnie a décidé de s'en charger elle-même.

Après tant de péripéties, comment cette nouvelle bourde a-t-elle pu se produire ? Santé et Bien-être Ca-

nada, fustigée pour n'avoir pas interdit la prothèse même si des études mettaient en doute son innocuité, a-t-elle commis une autre bavure ? Faut-il blâmer le médecin, le distributeur, le fabricant ou le gouvernement ? L'Association des chirurgiens plastiques et esthétiques garde-t-elle l'oeil assez ouvert sur ses membres ?

Une loi sans dents

Chez Bristol-Myers Squibb de New York, on affirme avoir complété à la fin avril le retrait des prothèses du marché canadien. « Tous les implants ont été retournés à Surgitek. Des avis et des crédits ont été donnés aux médecins qui en détenaient », soutient le porte-parole Jonathan Waisberg.

Même écho chez le distributeur québécois, Réal Laperrière, qui affirme qu'aucune facture n'est sortie de son bureau après le retrait décrété en avril par Bristol-Myers.

De son côté, Santé et Bien-être Ca-

nada, de qui relève la surveillance des appareils médicaux, baisse les bras et affirme que face à ce genre de bavure, la loi canadienne n'a aucune dent.

D'ailleurs, si la loi sur les aliments et drogues réglemente la vente des appareils médicaux, elle ne dit mot sur leur utilisation ! « Il n'y a pas de règlement qui interdit à un médecin d'utiliser un produit retiré du marché. Il s'agit plutôt d'un cas qui relève de la pratique professionnelle des médecins », affirme Marcel Chartrand, responsable des communications à Santé et Bien-être.

Le Dr Robert Guidoin, chef du laboratoire de l'Université Laval sur les appareils médicaux, a aussi confirmé avoir reçu au moins un implant après le bannissement décrété par la compagnie. Le chercheur reçoit les prothèses mammaires extraites de femmes qui consentent à les donner à son laboratoire pour fins d'analyses.

« Nous sommes certains d'au moins un cas, mais il pourrait y en avoir d'autres, a-t-il dit au DEVOIR. Mais pour nous la date n'est pas importante. Ce qui l'est par contre, c'est que nous avons publié nos résultats sur la façon dont cet implant se dégrade dans le corps humain dès 1988 », soutient celui qui s'est fait l'un des ardens détracteurs de la prothèse.

Un autre opposant de la prothèse Meme, le Dr Pierre Blais, ex-employé de Santé et Bien-être Canada, affirme avoir eu vent de cas semblables à New York et à Los Angeles. « C'est très délicat. Il s'agit d'une grave faute médicale. Si c'est le cas, le seul fait que des prothèses aient pu être disponibles dans un hôpital est incroyable », affirme celui qui recommandait en 1989 à ses supérieurs d'interdire la prothèse sur le marché canadien. Il a quitté le ministère depuis.

Mais, selon Réal Laperrière, toute cette affaire n'est qu'une « névrose », montée de toutes pièces, et qui ne cache qu'une bataille commerciale destinée à éliminer la prothèse Meme du marché. Il affirme que les détracteurs n'ont d'yeux que pour le lucratif marché de l'addition mammaire.

« Il n'y a aucun danger avec cette prothèse. Appelez les grands chirurgiens, ils vous le diront. La prothèse va revenir sur le marché dans peu de temps », affirme-t-il à qui veut l'entendre.

Effectivement d'autres chirurgiens de renom, comme le Dr Jacques Papillon, ex-directeur de l'Association des chirurgiens plastiques du Canada, ne tarissent toujours pas d'éloges envers la prothèse. « Toutes les prothèses causent certains troubles, pas plus Meme que d'autres. Il faut mesurer les avantages et plusieurs femmes sont prêtes à prendre ces risques », affirme-t-il. Mais de là à implanter une prothèse bannie du marché, « il faudrait être fou », clame-t-il.

Même le directeur de la radio-protection et des instruments médicaux à Santé et Bien-être Canada, le Dr G. Létourneau, convient que les risques ou complications liés à une telle opé-

ration peuvent s'élever à 30 %.

Quant aux risques de cancer mis en lumière par des chercheurs de la Food and Drug Administration américaine, ils n'équivalent qu'à la consommation d'une cigarette et demie au cours d'une vie. Des miettes, affirme Réal Laperrière.

Ce sont toutefois ces études de la FDA dévoilées en avril, prouvant que la mousse de polyuréthane couvrant l'implant Meme peut secréter du TDA — un produit causant le cancer du foie chez les rats — qui a provoqué son retrait du marché.

Un groupe de spécialistes des secteurs publics et privés réunis en juillet par la FDA rajustait son tir en disant que les risques de cancer sont « minimes », qu'ils sont de 1 sur 1 million.

Si les risques de cancer semblent assez vaporeux, les effets secondaires, eux, sont assez concrets pour que plusieurs femmes se décident à réclamer un dédommagement au ministère fédéral de la Santé.

En juillet dernier, des femmes formaient de façon spontanée le groupe *I know/Je sais* pour servir de porte-voix à des centaines de porteuses d'implants aux prises avec des douleurs, des écoulements, des engourdissements et des irritations de la peau. Représentée par le député néo-démocrate Joy Langan et Claudette Tardif, ces femmes réclament non seulement une compensation d'Otawa, mais aussi que tous les implants mammaires soient soumis à des tests sévères de sécurité.

Depuis leur arrivée sur le marché à la fin des années 60, la plupart des prothèses du type Meme n'ont pas fait l'objet de tests prouvant leur sécurité pour le corps humain. Cela, parce que la loi de 1983 régissant les appareils médicaux contient une clause exemptant les appareils introduits sur le marché avant cette date.

L'entreprise Réal Laperrière Inc. et Bristol-Myers Squibb font toutes deux l'objet d'une demande de recours collectif déposée par Mme Francine Power et sur laquelle la Cour supérieure devrait statuer d'ici la fin de l'été. La requête vise Mme Power et les 12 000 Québécoises porteuses d'une prothèse mammaire Meme.

D'ici quelques semaines, un pourcentage pourrait aussi être intenté par Mme Carole Cyr, mais cette fois contre son propre médecin.

Malgré ces déboires, il semble que le mythe de la beauté à tout prix soit plus fort que tout. On estime qu'environ 5000 Québécoises reçoivent un implant chaque année. Dans 85 % des cas, il s'agit d'additions mammaires faites à des fins esthétiques et payées par les patientes. La facture peut osciller entre 2200 \$ et 3200 \$.

« Même après le retrait de la prothèse Meme, j'ai été sollicité par des femmes qui voulaient recevoir ce type d'implant à tout prix, avoue le Dr Papillon. Dans ce cas, il aurait fallu être fou pour dire oui. Mais, c'est pour vous dire à quel point la motivation des clientes est forte. Et en dernier lieu, c'est toujours la patiente qui décide ».

Une patiente bernée

Isabelle Paré

CAROLE Cyr ne peint plus, ne travaille plus, a abandonné la poterie. À 36 ans, elle se sent comme une vieille que la vie a trompé, plus d'une fois.

En juin dernier, son médecin lui promettait mer et monde. Après trois reconstructions mammaires ratées, elle voyait poindre, au bout de trois années ponctuées par 24 opérations, un peu d'espoir à l'horizon.

Le 5 juin, fatiguée mais confiante, elle s'amène à l'hôpital, prête à subir une opération cette fois complexe, impliquant le prélèvement de muscles du dos.

Elle signe à l'hôpital tous les papiers nécessaires pour autoriser l'opération et la pose de prothèses de silicone lisses. Informée du retrait du marché de la prothèse Meme, elle avait insisté auprès de son médecin pour recevoir d'autres types d'implants.

Comme si le sort ne savait plus sur qui s'acharner, elle apprenait deux semaines plus tard que des prothèses de type Meme avaient été implantées lors de l'opération.

« Non seulement on m'a vendu des rêves, mais comment un médecin peut-il ne pas respecter la décision d'une patiente. En qui sinon peut-on avoir confiance, dites-le moi ? », s'insurge-t-elle aujourd'hui.

Et Carole Cyr ne peut être taxée de naïveté ou d'ignorance. Son lourd passé médical en avait fait, malgré elle, une patiente sur le qui-vive, suspicieuse et assez bien informée des multiples types de prothèses et d'opérations existantes pour la reconstruction mammaire.

« Il m'avait parlé de la prothèse Meme et même suggéré de reporter l'opération à l'automne, croyant qu'elle serait réintroduite sur le marché à ce moment. C'était clair, je lui avais dit non. J'ai carrément re-

fusé », insiste-t-elle.

Mais pourtant, son dossier médical, comme les protocoles opératoires qui y sont consignés sont clairs. Le 5 juin, elle a reçu deux prothèses Meme de 310 ml, insérées dans les cavités sous-pectorales reconstruites à partir de muscles dorsaux.

Informée de ce fait deux semaines plus tard, elle proteste, s'insurge. Le médecin compatit, mais invoque des raisons médicales. Inquiète, elle exige le retrait des prothèses, ce qui sera fait le 16 août suivant.

Bernée, mais aussi usée par toute cette histoire, elle décide aujourd'hui de prendre les grands moyens et d'entamer une bataille judiciaire qu'elle devra payer de sa poche.

« Il faut que quelque chose soit fait. Ça ne peut rester comme ça. Il y a une insouciance qui règne en quelque part », relance-t-elle.

Il faut dire que Carole Cyr avait déjà eu son lot de problèmes au cours des années passées. Après une mastite, elle devait subir en 1988-89 successivement en l'espace de quelques mois une réduction mammaire, une mastectomie, puis une reconstruction mammaire. À chaque fois, sauf une, les prothèses implantées lui causent souffrances, enflures et doivent être retirées. Elle cesse de travailler, passe des jours à l'hôpital.

Pour Mme Cyr, il est clair que le gouvernement ne devrait pas fermer l'oeil là-dessus. « On se demande quel genre de contrôle règne dans les hôpitaux, c'est aberrant », déplore-t-elle.

« Maintenant, si on me demandait si je suis prête à passer par là pour avoir des seins, je refuserais. J'ai perdu quatre ans de ma vie, bouleversé ma vie de famille ».

« Mon dos est faible. Je ne conduis plus, j'ai perdu mon emploi. Je peins une dizaine de minutes parfois. Je n'ai que 36 ans et je me sens vieille ».



Carole Cyr

PHOTO JACQUES NADEAU

Les aller et retour de la politique économique en URSS Depuis le début, toutes les tentatives d'ouverture et de décentralisation se sont heurtées aux contradictions du système

Éric Le Boucher

Le Monde

TOUTE L'HISTOIRE de l'URSS depuis la Révolution a été marquée par les aller et retour de la politique économique entre la centralisation extrême du pouvoir et la décentralisation, entre la prise en main de toutes les décisions par le Parti communiste de Moscou et les tentatives de libéralisation.

Le régime soviétique est né de la guerre et il en porte la trace. En octobre 1917, Lénine doit faire face aux urgences du conflit mondial avec des usines arrêtées. Les « capitalistes » — nombre d'entre eux sont des étrangers qui avaient attirés le tsar — ont fui le pays en pleine révolution. Le mode d'emploi économique du socialisme est inexistant : Marx et tous les révolutionnaires ont consacré leurs travaux à dénoncer les tares du capitalisme mais n'ont guère étudié ce que pouvait être une économie socialiste.

La guerre commande : le nouveau pouvoir centralise à l'extrême toutes les décisions, abolit la propriété privée de la terre, efface le marché puis nationalise les entreprises (en 1918) et enfin supprime même la monnaie.

Tout procède du pouvoir central qui décide de la production et de la distribution dans ses détails. L'URSS cumule le centralisme propre à toute économie de guerre avec celui propre au marxisme-léninisme. Les difficultés sont considérables : en 1920, la production industrielle n'atteint

pas le cinquième de son niveau de 1914. Lénine, à partir de 1921, tente de desserrer le carcan en rétablissant la monnaie, les marchés agricoles et en dénationalisant les petites entreprises industrielles et commerciales. Cette « nouvelle politique économique » (NEP), pragmatique, rétablissant une autonomie de décision des entreprises et une exploitation privée des terres, permet d'éliminer la famine. Elle crée une classe bourgeoise : les paysans riches ou « koulsaks », les commerçants.

Priorité à l'industrie lourde

Les débats à son propos sont immenses au sein du parti. La gauche, derrière Trotski, condamne la NEP, tandis que la droite de Boukharine la soutient estimant que la voie du socialisme passe par un capitalisme corseté et stimulé par l'État.

Staline, à la mort de Lénine en 1924, choisit la NEP pour combattre la gauche du parti puis la dénonce pour écraser la droite et asseoir son pouvoir. L'industrie lourde, fer de lance du socialisme, devient la priorité. Pour la financer, il faut ponctionner la paysannerie. Le régime durcit donc progressivement sa politique en collectivisant les terres et en éliminant les koulsaks dans des conditions effroyables. La planification centrale s'impose, moins par application des théories marxistes que parce que le marché, comme tout ce qui est spontané, est considéré de plus en plus comme suspect. Le Plan cesse d'être une prévision pour de-

venir une obligation.

L'autonomie des entreprises est progressivement supprimée par la Banque d'État qui étrangle le secteur privé et par la soumission des décisions des firmes aux desiderata des « syndicats » professionnels dont le pouvoir s'accroît et qui seront eux-mêmes bientôt intégrés au sein de l'administration. Les principes de fonctionnement de l'économie soviétique sont arrêtés : ils vont se perpétuer, bien qu'en réforme incessante, jusqu'à la perestroïka.

La production industrielle, étroitement planifiée, croît, au prix de l'oppression. L'exaltation stakhanoviste, la crainte des déportations et les contraintes de tout ordre donnent des résultats jusqu'en 1940.

Après 1953, les successeurs de Staline vont se heurter aux limites croissantes du système. Lorsque les besoins économiques se diversifient le centre n'est plus forcément le mieux placé pour décider du détail micro-économique. La « planification impérative » est de moins en moins efficace. Le pays s'étouffe dans la bureaucratie. Une décentralisation des décisions est indispensable.

Nikita Khrouchtchev décide de donner une autonomie aux républiques. À partir de 1957, il poursuit à ce niveau de nombreux pouvoirs du Gosplan ; le centre assurant une coordination d'ensemble au travers... d'un nouveau bureau contrôlé par le PC, le Conseil supérieur de l'économie nationale. L'organisation des productions sur le principe des

secteurs est remplacée par une organisation en territoires. En fait, chaque république n'en fait qu'à sa guise sans souci du bien général. Le régionalisme voulu par Khrouchtchev échoue.

Le « socialisme de marché »

Après le renversement de Nikita Khrouchtchev, Kossyguine élimine, en 1965, toutes les structures territoriales : on revient au principe sectoriel d'organisation. Le nouveau pouvoir rétablit et multiplie les ministères techniques. Mais il va tenter une réforme en agissant du côté des entreprises autour desquelles tourne un vaste et permanent débat depuis le début de la déstalinisation.

Beaucoup d'entre elles sont en effet déficitaires. La qualité des productions est déjà déplorable, la quantité même insuffisante. Des espoirs sont placés par certains dans la technologie naissante des ordinateurs. N'est-ce pas un moyen tout trouvé pour résoudre le problème posé du nombre croissant de décisions à prendre ? Les machines vont gérer la société complexe.

En réalité, le débat sur l'introduction d'une dose de « marché » (la liberté de vendre et d'acheter) battait déjà son plein depuis 1962. Partisans et adversaires d'un « socialisme de marché » s'opposent. Mais, quand la Hongrie et la Yougoslavie décentralisent en réintroduisant partielle-ment le marché et en cantonnant le Plan aux décisions de grande ampleur, le Parti communiste de

l'URSS refuse et continue sur les principes des années 30. Le centre reste considéré comme le lieu idéal de coordination générale : il s'agit seulement d'améliorer son fonctionnement, non de le remettre en cause.

En septembre 1965, le gouvernement décide donc d'une « réforme de l'entreprise ». En URSS, les directeurs d'une « entreprise socialiste étatique de production » n'ont guère d'autonomie. Les investissements, la production, les effectifs sont planifiés et l'administration exerce un contrôle au travers d'un nombre considérable d'indices. Règne un climat de méfiance, les directeurs se plaignent de la tutelle « mesquine » des fonctionnaires centraux qui, à leur tour, critiquent la routine des entreprises et dénoncent leur souci prioritaire de « passer entre les mailles » du Plan. Les tricheries sont généralisées.

Incrédulité et incompetence

La réforme Kossyguine modifie les indices de contrôle dans le sens d'une plus grande autonomie : la production « globale » laisse place à la production « vendue » et un indice de « rentabilité » est introduit. Des primes sont attribuées afin de responsabiliser les cadres et les ouvriers.

L'application est progressive, voire timide : on se méfie des « bouleversements » de l'ère Khrouchtchev. La réforme s'enlise dès le début des années 70. Tout comme, plus tard, lors de la perestroïka, la con-

servatisme l'emporte sur l'esprit de réforme, les acteurs conservent leur méfiance et la bureaucratie ne cède pas. La tentative bute sur l'incrédulité ou l'incompétence des cadres, formés et habitués à l'obéissance.

Plutôt que de simplifier, en effet, la réforme ajoute en complication. Une nouvelle dilution des responsabilités en découle. Les deux systèmes, ancien et nouveau, se superposent comme si le pouvoir craignait les conséquences libérales des réformes libérales qu'il engage. La liberté nécessaire à la mobilisation n'est accordée que faiblement. L'entreprise est jugée sur ses ventes, mais celles-ci restent largement fixées par le Plan : il faudrait une réforme des prix. La gestion est libre mais la main-d'oeuvre reste imposée : il faudrait accepter du chômage. Etc.

L'URSS refuse toujours de céder au « marché ». La réforme Kossyguine s'étouffe donc à son tour. L'autonomie des entreprises est rognée peu à peu. En 1979, le critère de « rentabilité » est abandonné au profit d'une comptabilité encore plus complexe qui autorise toutes les tricheries. Parallèlement, des « brigades de travail » sont créées par une politique néo-stakhanoviste.

L'ère brejnevienne a voulu au départ rassurer la mainmise politique du centre tout en introduisant une nouvelle décentralisation économique. La limite a été trouvée rapidement. L'esprit de réforme est laissé de côté jusqu'à l'arrivée de Mikhaïl Gorbatchev en 1985.

Radio-Canada veut conserver son titre de premier informateur

Marie Laurier

« QUOI qu'en disent certains, il n'y a pas et il n'y aura pas de guerre de l'information. Dans un marché étroit comme le nôtre, l'insolence est l'antithèse d'une saine émulation », a fermement déclaré hier M. Guy Gougeon.

Le vice-président à la télévision française qui exerce cette fonction depuis 16 mois faisait ainsi allusion aux « manifestations d'agressivité » exprimées ces jours derniers par des chaînes concurrentes et reprises par les journalistes mêmes de la boîte devant certaines erreurs de parcours de la radio d'État concernant le retard, la faiblesse ou l'absence de traitement accordé à des événements importants de l'actualité, notamment le putsch en Union soviétique et l'ouragan de Maskinongé. M. Gougeon doit rencontrer ce matin le personnel des affaires publiques pour tirer cette situation au clair, et prévenir, le cas échéant, toute incartade dans la poursuite du mandat de la Société qui veut conserver son premier rang d'excellence dans le domaine de l'information. Du même souffle, il élimine toute riposte sur les attaques des réseaux concurrents sur une soi-disant baisse de qualité de l'information de Radio-Canada. Selon lui, « ces manifestations se fonde, non pas tant sur la réalité que sur une stratégie de marketing consistant à rabaisser la concurrence pour mieux se grandir ».

M. Gougeon tenait à faire ces commentaires avant même le dévoilement de la programmation de la saison automne-hiver de la télévision radio-canadienne qui sera « innovatrice, pertinente, populaire et de qualité ». Les journalistes ont été à même d'en juger en visionnant pendant quatre heures consécutives de brefs extraits de ce que réservent les 3632 heures de diffusion télévisuelle traitant des nouvelles et actualités, de magazines spécialisés et culturels, de divertissement pour tous les groupes d'âge, l'enfance et la jeunesse ayant une niche en effet fort dynamique, avec les émissions inédites de *Watatow*, *Vazimio*, et les valeurs sûres comme *Les Schtroumpfs*, *Kim et Clip*, *Babar*, *Imminimaggio* et toute la gamme des émissions pour les petits les samedis et dimanches matin.



Madeleine Roy

Justement, on nous prépare de fort beaux dimanches, reprenant ou renforçant une tradition de qualité dans les domaines des grandes disciplines artistiques de musique, de théâtre, de cinéma, de variétés, de mini-séries de dramatiques et de dossiers. Notons en passant *L'Enlèvement au sérail*, de Mozart, le 8 décembre, une captation d'une production de l'Opéra de Montréal, *Le Vrai monde*, de Michel Tremblay, le 3 novembre, le spectacle *L'Essentiel*, de Ginette Reno, le 10 novembre, *Mozart et les enfants prodiges* le 22 décembre et pour lancer le calendrier des beaux dimanches le 15 septembre la belle Céline Dion qui fête ses dix ans de carrière déjà !

Mozart sera célébré tout le mois de décembre, avec en locomotive le fameux *Requiem* interprété par l'orchestre et le chœur de l'OSM depuis la basilique Notre-Dame, le 5 décembre, jour anniversaire du 200e anniversaire de la mort du compositeur, suivi les dimanches après-midi 8, 15 et 22 décembre de trois opéras de Mozart : *Don Giovanni*, *Les Noces de Figaro* et *Così fan tutte*. Ces matinées du dimanche seront toutes consacrées à de grandes productions à compter du 15 septembre.



Anne-Marie Dussault

Le nouveau téléroman de Lise Payette, *Marilyn* interprétée par Louise Dussault représente tout un défi : il sera présenté quotidiennement du lundi au jeudi à compter du 16 septembre. Aussi des continuités fort suivies : *Jamais deux sans toi* le lundi, *Cormoran* le mardi, *Grand remous* le mercredi, *Scoop*, le nouveau téléroman de Réjean Tremblay et Fabienne Larouche prendra l'affiche en janvier seulement.

Michel Désautels fermera la journée radio-canadienne par le talk-show de 23 heures sous le titre *Studio libre* et il sera assisté d'invités aux horizons aussi divers que Pierre Bourgault, Pauline Martin, Claude Quenneville, Marie Laberge, Mitsou, Normand Brathwaite, ainsi que des humoristes de Rock et Belles Oreilles et du Groupe Sanguin.

Plusieurs émissions seront produites par des stations régionales affiliées, notamment *L'Art de vivre*, un nouveau magazine émanant de Québec pour les 40 ans et plus, l'émission de variétés *Maritimes en direct*, depuis Moncton, *De village en village* venant d'un peu partout au Québec. *Second regard* prend l'antenne à 13 h le dimanche et sera animé par Carole Vallières.

Immédiatement après *La Bande des six* légèrement modifiée avec deux nouveaux venus, soit Jacques Langirand et Jean Barbe, Denise Bombardier animera une nouvelle émission, *L'Envers de la médaille* qui se veut une démarche allant « à l'encontre du discours dominant véhiculé par les médias », alors que Jean-François Lépine reste à la tête du magazine *Enjeux* le mercredi soir à 21 h, la première le 18 septembre entièrement consacrée à l'enjeu de Grande-Baleine. Isabelle Albert vient enrichir l'équipe de journalistes composée de Alexandra Szacka, Patrice Roy, Alain Borgognon et Bertrand Hall. Comme l'année dernière, le dernier mercredi du mois est laissé à Robert Guy Scully en direct qui dirigera un forum sur un sujet d'actualité et à aussi ses rencontres avec des personnalités.

Dominique Michel et Robert Dubois traiteront à 16 h le samedi de différents aspects de l'habitation sous le titre *Ma maison*, et en début de soirée *Juste pour rire* reste à l'affiche.

Anne-Marie Dussault animera *Aujourd'hui dimanche* en passant en revue l'actualité hebdomadaire, avec un journaliste invité périodiquement, soit Jean-François Lizée, Diane Bellemare, Ariane Émond, Georges-Hébert Germain et Florian Sauvageau.

Surprise sur prise démenage à Radio-Canada qui reçoit aussi une très originale série de quatre émissions, *Quand la chanson dit bonjour au country*, et aussi un tout nouveau jeu-questionnaire *Super détectives*. Mais *Détecteurs de mensonges*, *La Cour en direct*, *La Semaine verte*, *Comment ça va ?* *Génies en herbe* demeurent à l'horaire.

Et l'on dit beaucoup de bien de Séries plus du vendredi soir où l'on nous présentera, entre autres, un documentaire en trois parties sur le courage des soldats canadiens au cours de la Seconde Guerre mondiale sous le thème *La Bravoure et le mépris*. De la fraîcheur cette fois avec *Les Contes d'Avonlea* qui nous replonge dans l'atmosphère de *Anne... la maison aux pignons verts*.

Le sport ne sera évidemment pas négligé, au risque de bousculer certaines émissions régulières. Et l'on vivra pleinement les Jeux olympiques d'hiver d'Alberville du 8 au 23 février puisque Radio-Canada en est le diffuseur officiel.

TELEVISION / chronique

Le Festival des Pubs du Monde

UNE ANTHOLOGIE mondiale de la publicité. Rien de moins. Avec grille de lecture en prime. On ne rit plus. À force de répéter qu'ils sont les néo-poètes de notre ère, les publicitaires ont fini par croire leur auto-promo. Histoire de le prouver, ils ont rappailé et enfilé plusieurs échantillons de leur art qu'ils déploient comme une courtépote colorée et brillante dans *Fous de la pub* (Radio-Québec). Tous les courants y figurent, depuis le spotisme jusqu'au pubisme.

Pour une fois, ces réclames de 30 secondes (« les cinq premières secondes pour nous harponner, les autres pour nous séduire ») n'interrompent pas notre bon plaisir. Les fragments, présentés en rafale, proviennent des quatre coins du monde, à défaut de « classiques » peut-on parler de pubs fossilisés ?

Survolté, fébrile, l'animateur Rémy Girard joue le rôle de directeur à la création d'une agence de publicité. Il se réfère souvent à sa mère (tiens, un peu comme Séguéla) en expliquant aux profanes son métier où les idées lancées ont pour mission de devenir idées reçues. Résumé de la première émission, axée sur le concept : qui veut faire court sue.

Le slogan est conçu comme le poème, tout y est : rythme, rime, répétitivité ou incantation, concision (on y compte même les pieds) et... césure. La césure se manifeste de deux façons, l'interruption des émissions en cours par le publicitaire contré par le zapping du téléphage receveur, c'est de la télé interactive à l'état pur.

L'image, elle, forte et suggestive, doit parler sans le support des mots. À rebours du message évangélique qui incite à se défaire des biens périssables de ce monde, le slogan et l'image prêchent : « Consomme, tout est à consommer ».

Née sur les parois des cavernes (à Lascaux, on y dessinait ses listes d'épicerie : un cerf, deux bisons et trois ratons laveurs) en passant par la tapisserie de Bayeux jusqu'aux panneaux qui balisent et banalisent les autoroutes, la publicité, comme le Dieu du petit catéchisme, est partout. Elle hante les couloirs du métro, s'incruste sur le flanc des autobus, envahit les journaux et les écrans de télé.

La pub nous tombe dessus comme des poignées de confettis, comme la pluie et la grêle, impossible de se soustraire à son martèlement répétitif, à sa manipulation. Même si l'on se croit à l'abri et si l'on peut, armé de son câble-sélecteur, jouer à la faire disparaître : « zap-zap l'es mort », on n'échappe pas plus qu'aux effets de la couche d'ozone amincie.

À l'enseigne de l'énigme, la 2e émission a présenté quelques messages publicitaires calqués sur le polar, genre *De la casse à Caracas* ou *Partie de dames à Amsterdam*. Un certain climat d'angoisse et de mystère est habilement recréé, il obsède, intrigue, captive. Le temps de se demander ce qu'il va arriver, le dénouement survient, imprévu. C'est bon, très bon, mais bon... une fois. Qui a le goût, quand le suspense est épuisé, de relire un Agatha Christie ou un Simenon plusieurs fois de suite ? Il n'y a que les enfants pour réclamer *Chaperon Rouge* tous les soirs.

Les thèmes des 24 émissions à



Rolande ALLARD-LACERTE

venir proposeront, entre autres, la pub-spectacle, l'émotion, l'érotisme, le cliché, la pub-feuilleton et l'humour. Les mercredis, 19 h 30 et en reprise le dimanche, 20 h. (R.-Q.)

Le secret de Rémy

Rémy Girard, dans le rôle de séducteur, ne m'a jamais semblé très convaincant. Pas la tête de l'emploi. Bon comédien, vibrant, chaleureux, mais ne correspondant en rien au classique et irrésistible tombeur de ces dames — de cœur — ou Don Juan. Devant son air débonnaire, un brin roublard, sa rondeur, sa jovialité, il semblait plutôt destiné à incarner le vendeur d'auto, de valeurs mobilières ou d'aspirateurs. Tout, mais pas le séducteur.

Erreur. En voyant Rémy Girard dans *Fous de la pub*, j'ai compris. Il ressemble à l'homme vrai, l'homme du quotidien, celui qui va à *Télé-rencontres* et confesse tout bonnement, à visage et à bedaine découverts, qu'il aime les promenades en auto, le cinéma, la bonne bouffe et la nature. L'homme qui cherche une femme dotée, comme lui, du sens de l'humour — très en demande, le sens de l'humour, tout le monde prétend en être doté et l'exige de partenaires recherchés.

Campant le concepteur publicitaire il nous raconte que la pub c'est l'art de séduire et chez lui, il l'avoue sans ambages, cet art tiendrait à... ses bretelles ! « C'est sexy », qu'il dit, en les faisant péter sur sa chemise tangerine. Cré Rémy, va !

Fidel, Fidel...

Fidel, l'ami de Charlebois, a accordé une entrevue à la télévision française (présentée dimanche à R.-C.). Jean-Edern Hallier a suivi pendant trois jours le révolutionnaire devenu vieux. Ce document, tourné en octobre 1990, demeure malgré ou en raison des derniers bouleversements, intéressant. Il faudrait dépêcher une équipe du *Point*, ou Pierre Nadeau de T.-M., pour savoir comment on va, en octobre prochain, célébrer l'anniversaire de la Révolution cubaine. Maintenant qu'a sombré le navire amiral, Castro doit se sentir bien seul, à la dérive sur son île, cette cédille dans les Antilles...

ARTS VISUELS / chronique

Télé : la peinture moderne au Québec

Jean Dumont

« ILS TROUVENT normal d'apprendre le Chinois pour pouvoir lire le Chinois, mais ils ne veulent pas apprendre la peinture pour pouvoir lire la peinture », disait Picasso, qui avait connu plus que son lot d'incompréhension de ses concitoyens devant ses toiles. L'art ne se résume pas en une accumulation de savoirs, c'est bien entendu : il faut surtout en faire l'expérience. Mais en dehors du fait que les savoirs, quels qu'ils soient, élargissent les horizons de chacun et

donnent une base, même fragile, à des jugements autrement complètement injustifiés, qui, plongé dans le doute devant une oeuvre d'art de son temps, n'a jamais rêvé d'en connaître le contexte historique, d'apprendre à la regarder, à l'analyser, et donc l'accepter sinon à l'aimer ?

Les cours télévisés, diffusés régulièrement par le Canal de télé-enseignement, Radio-Québec et TV Ontario (réseau français), et dont les émissions sont reprises plusieurs fois par semaine à des horaires différents, peuvent parfaitement combler ce rêve. Sérieux, documentés, ils s'adressent aux étudiants réguliers des universités et aux étudiants libres, mais peuvent être d'un grand intérêt pour quiconque les syntonise.

Le professeur François-Marc Gagnon, historien d'art bien connu, docteur en esthétique de la Sorbonne et professeur titulaire au département d'histoire de l'art de l'Université de Montréal, a conçu une série de 13 émissions consacrées à l'évolution de la peinture moderne au Québec. Vous y apprendrez comment, pour cette peinture, s'est effectué le passage entre le temps des influences européennes et celui de son indépendance et de son entrée de plain-pied dans la modernité.

Les titres des émissions balisent cette reconnaissance. De *Ozias Leduc, un peintre au pied de sa montagne à Montréal découvre New York*, en passant par *Alfred Pellin, un retour d'Europe triomphant et Des Rebelles à la Matière Chante*. Un cahier pédagogique, destiné à accompagner les émissions, a été publié par l'Université de Montréal et constitue, à lui seul, une véritable mine de références. Glossaire des termes spécialisés, liste des oeuvres présentées, nombreuses citations d'artistes et de critiques, bibliographie, vous aideront à jalonner votre nouvelle compréhension. On peut se procurer ce cahier pédagogique à la librairie de l'UM (343-7372). Les renseignements sur les cours peuvent être obtenus au secrétariat

des cours télévisés : 343-2162.

Urgences: B.D.

LES DISCUSSIONS sur le statut véritable de la bande dessinée dans le merveilleux monde de l'art ne sont pas closes. Une chose est acquise : certains des onze auteurs invités par Yves Lacroix à « livrer leurs observations en tous sens sur des BD de tous genres » dans le 32e numéro de la revue *Urgences*, publiée à Rimouski, traitent de questions qui imprègnent de part en part nombre de réflexions sur la peinture, la sculpture et l'art en général.

Richard Saint-Gelais, par exemple, examine, dans « Entre les cases (quelques effets fictionnels des interstices en bande dessinée) », l'importance des blancs étroits qui séparent les cases dans certaines planches, leur rôle dans le passage d'un espace de représentation à un autre, dans « l'entrée du lecteur dans le domaine de la fiction », dans l'établissement d'une relation temporelle, et donc d'un espace-temps paradoxal.

Jacques Samson met en relief l'évocation de l'angoisse dans quelques planches de Hergé, en interprétant certaines propriétés de sa symbolisation. Catherine Saouter et Philippe Sohet étudient les rhétoriques visuelles et la dynamique entre l'histoire et le récit dans les bandes historiques de Jacques Martin. Guy Gauthier se penche, parmi d'autres questions, sur la dialectique du narratif et du visuel et sur la fonction énonciative de l'incrustation (une petite vignette dans une plus grande) dans le travail de François Bourgeon.

En explicitant les rapports qui existent, dans un récit d'espionnage, entre « figuration d'un motif narratif convenu et acte de lecture complexe », Paul Bleton et Christian-Marie Pons reprennent par l'autre bout les questions qu'ils se sont déjà posées sur la part du lecteur (regardeur) dans la mise en oeuvre du sens, « jusqu'à sa perplexité inventive devant les signes obtus ». Il faudrait citer le travail sur la textualité des récits dans les

contributions de Antonio Altarriba, Yves Lacroix et Thierry Greenstein. Bref, une agréable découverte : savoir pourquoi on a du plaisir ne détruit pas pour cela le plaisir. Renseignements à Montréal : 434-2824.

Pointe-Claire

IL RESTE jusqu'au 8 septembre pour voir au Centre culturel de Pointe-Claire, à la Galerie Stewart Hall, une exposition intitulée *The Politics of Cloth*, une sélection d'oeuvres de « Fabric Workshop of Philadelphia ». Parmi la trentaine d'artistes dont cet événement, mis en circulation par l'Ontario Craft Council, présentent les travaux, on relève, entre autres, les noms de pas moins que Roy Lichtenstein et Louise Nevelson. Centre culturel de Pointe-Claire, 176, Bord du Lac. Tél.: 630-1254.

Moi, mes souliers

« MOI, mes souliers ont beaucoup voyagé », chantait notre Félix... / « Quand mes souliers iront dans les musées / ce s'ra pour s'y, s'y accrocher. » Je ne sais pas si Shari Blaukopf connaît cette chanson de Leclerc mais, dans son exposition au Cégep John Abbott, à Sainte-Anne-de-Bellevue, elle a su, comme le poète, se détacher de ses souliers (ce qui ne veut pas dire qu'elle est à côté d'eux...) et les envoyer dans le monde pour qu'ils lui disent les voies de l'évasion.

Quoi de plus quotidien que les souliers ? Pourtant sous le pinceau de l'artiste enfermée dans sa chambre, ils peuvent devenir le symbole de la fuite ou le portrait de celui ou celle à qui ils appartiennent. « Vêtements empilés, sac de voyage vide et pourtant plein de projets... » Pas de romantisme ici, « mais un parcours qui de l'isolement mène à l'accroissement ». J'ai envie de faire un bout de chemin... Jusqu'au 27 septembre, à la Galerie 89, Pavillon Casgrain, Cégep John Abbott, Sainte-Anne-de-Bellevue. Tél.: 457-3063.

ATELIER DE RELIURE LA TRANCHEFILE

Journées «Portes ouvertes» 6, 7, 8 et 9 septembre 1991

- ENSEIGNEMENT
 - Reliure de base
 - Reliure d'art
 - Restauration
- ATELIER
 - Reliure décorée
 - Reliure soignée
 - Livre d'art
 - Restauration de livres et objets précieux
- CARTONNAGE
 - Boîte à bijoux
 - Agenda
 - Albums photo

521, BOUL. SAINT-LAURENT MONTRÉAL (QUÉBEC) H2T 1S5
TEL. (514) 270-9213

Neil Diamond poursuit Roch Voisine pour plagiat

PARIS (AFP) — Le crooner américain Neil Diamond accuse Roch Voisine d'avoir plagié une de ses compositions, a indiqué hier l'éditeur du chanteur canadien qui précise que, « dans le souci de faire preuve de sa bonne foi », le musicien a demandé la nomination d'un expert auprès du tribunal d'instance de Paris.

nombreuses similitudes avec une composition de leur client intitulée *Play Me*. Fin août, l'éditeur de Neil Diamond a demandé à la SACEM (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) de prendre une mesure de blocage des droits du titre incriminé, chanson qui s'est vendue, selon le producteur de Roch Voisine, à 100 000 exemplaires, score plutôt modeste en regard des résultats commerciaux précédents.

La SACEM, qui, dans l'attente d'une décision de justice, ne peut bloquer ces droits, a décidé de demander à sa « commission des auteurs » une analyse comparative des deux titres.

Georges Mary, éditeur de Roch Voisine, a fait valoir à l'AFP que le titre de son client « est un rock à quatre temps alors que la chanson de Neil Diamond est une ballade à trois temps ».

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Dix leçons pour le Québec

La crise des nationalités en URSS et en Europe de l'Est, une belle matière à réflexion pour les souverainistes québécois

Pierre Graveline

Syndicaliste et écrivain

LES RÉVOLUTIONS démocratiques et nationales qui se jouent actuellement dans les pays d'Union soviétique et d'Europe de l'Est sollicitent fortement notre attention depuis quelque temps. Une question importante commence à être posée par les innombrables commentateurs québécois qui nous régaler de leurs brillantes analyses : le Québec peut-il tirer des leçons de cette crise et des changements considérables qu'elle est en voie d'entraîner ?

À première vue, si l'on tient compte des importantes différences historiques, politiques et économiques qui existent entre le Québec et les nations qui composent le vaste ensemble est-européen, on pourrait être tenté de croire qu'il existe peu de similitudes entre les événements qui se déroulent là-bas et la situation qui prévaut ici. Cependant, quand on y regarde de plus près, et malgré toutes les nuances qu'on doit garder précieusement à l'esprit, certaines petites idées « subversives » apparaissent tout à coup dans la tête de nombreux Québécois et Québécoises qui se mettent à faire des parallèles étranges...

1— L'indépendance, une aspiration légitime. L'une des conséquences les plus extraordinaires du grand chambardement en cours en Europe est que nous sommes en train d'assister à la naissance ou à la renaissance d'un grand nombre de pays. Combien y en aura-t-il en fin de processus ? Nul ne le sait avec exactitude. Plusieurs républiques soviétiques, auxquelles s'ajoutent deux républiques yougoslaves, ont d'ores et déjà proclamé leur indépendance et se verront bientôt octroyer tous les attributs modernes de la souveraineté. D'autres pourraient leur emboîter le pas.

Comment une telle évolution est-elle possible ? Ne nous a-t-on pas répété sur tous les tons au Québec, depuis un quart de siècle, que l'indépendance est un concept périmé, archaïque, à contre-courant des grandes tendances historiques ?

Le pouvoir pour une nation de déterminer librement son destin serait légitime pour les pays européens mais illégitime pour notre société nord-américaine ? Permettez-nous de rire un peu !

2— La taille ne change rien à l'affaire. Chose absolument remarquable, ces nations qui s'approprient à assumer leur souveraineté sont à tous égards moins équipées pour le faire que le Québec.

Prenez les cas de cinq pays qui ont été parmi les premiers à s'engager sur cette voie, qui ont été les plus « militants », qui sont aussi les plus près de réussir : la Lituanie, l'Estonie, la Lettonie, la Slovaquie et la Croatie. Tous ont une population moins nombreuse, un territoire moins grand, des ressources naturelles moins abondantes, une économie moins développée que le Québec. Pour tous ces pays, le défi de l'indépendance est considérablement plus grand.

On savait déjà que parmi les 160 pays qui existent actuellement sur la planète, plusieurs des plus prospères, économiquement et socialement, sont d'une taille comparable à celle du Québec. Pensons simplement à la Suisse ou à la Suède. La réalisation de l'indépendance des trois républiques baltes et des deux républiques du nord de la Yougoslavie nous libérera-t-elle enfin de tous ces Bonhommes sept heures qui osent encore af-



De Montréal à Vilnius, quels rapports entre les nationalismes québécois et européens ? Quelles leçons à tirer, ici, des bouleversements du monde communiste ?

firmes sans sourire que l'indépendance du Québec n'est pas viable ?

3— Le dynamisme économique, un atout. Même si ces cinq pays ont des économies moins développées que celle du Québec, ils sont relativement dynamiques et prospères par rapport aux ensembles dont ils veulent se détacher. La Slovaquie et la Croatie sont les deux républiques les plus riches de la Yougoslavie. Les républiques baltes ont un niveau de vie supérieur à celui de l'Union soviétique.

Comme l'URSS et la Yougoslavie, le Canada utilisera tous les moyens dont il dispose pour établir un rapport de force qui lui sera favorable. Un de ces moyens sera la menace sur l'intégrité territoriale.

La thèse qui prétend que seuls les peuples qui vivent des problèmes graves acceptent de s'engager dans des changements radicaux en prend pour son rhume. Le confort, aussi relatif soit-il, n'implique pas l'indifférence. Une autre leçon pour le Québec ?

4— Les grands ensembles se recomposent. Nous vivons à l'ère de la globalisation des marchés, de l'internationalisation des économies. Pour faire face à la musique, les grands ensembles géopolitiques s'adaptent, se recomposent. Les vieux modèles d'intégration autoritaire des peuples et de négation des aspirations nationales s'effondrent. D'autres voient le

jour qui, au contraire, misent sur le dynamisme des nations, le respect de la démocratie, la coopération pacifique. La Communauté européenne en est l'exemple le plus probant.

Il est significatif que les nationalismes qui s'expriment aujourd'hui en Slovaquie et en Croatie, de même que dans les pays baltes, ne soient pas des nationalismes autarciques. Au contraire, tout ce beau monde aspire à rejoindre les rangs de la Communauté européenne. Mais ils ont notamment compris que, pour survivre et prospérer dans un monde de forte compétition, les économies et les cultures des petits pays doivent pouvoir bénéficier du soutien d'un État souverain. Ils ont connu ce que c'est que d'être minoritaires dans un État central qui sacrifie leurs intérêts au profit des groupes majoritaires.

La situation est-elle si différente au Québec ? Dans un contexte où la zone de libre-échange s'étendra bientôt à Mexico puis à l'ensemble de l'Amérique, l'indépendance n'apparaît-elle pas comme étant indispensable pour permettre au peuple québécois de contrôler ses outils de développement et protéger sa culture spécifique ?

5— La solidarité nationale, condition primordiale. Ces peuples d'Europe de l'Est qui sont en voie d'acquiescer leur indépendance donnent au peuple québécois un magnifique exemple et une magistrale leçon de solidarité nationale. Qu'on ne s'imagine surtout pas qu'il existerait dans ces sociétés un consensus miraculeux. Là-bas comme ici, existent des forces sociales dont les intérêts s'opposent, des tendances politiques divergentes. Mais ces peuples ont su largement dépasser leurs divisions pour se rallier

autour de l'objectif prioritaire de l'indépendance. N'y a-t-il pas là matière à réflexion pour le patronat et le mouvement syndical québécois, pour les péquistes, les libéraux souverainistes (particulièrement les « jeunes libéraux ») et les sociaux-démocrates indépendantistes ? N'y a-t-il pas là aussi un fondement primordial à la mission politique du Bloc québécois sur la scène fédérale ?

6— L'affirmation démocratique ne suffit pas. Cette indispensable solidarité nationale autour de la lutte pour l'indépendance s'est exprimée, tant dans les pays baltes qu'en Slovaquie et en Croatie, à travers l'élection dans leurs parlements respectifs de fortes majorités souverainistes, par ailleurs souvent le fruit de larges coalitions politiques, et à travers l'affirmation démocratique de leur volonté d'indépendance via des référendums populaires.

Mais nulle part cela n'a suffi pour que l'indépendance se réalise. Partout, les peuples ont dû faire preuve d'une grande détermination et mener une lutte difficile, qui n'est pas encore terminée, avant d'atteindre leur objectif. C'est ce qui attend également le Québec dans les mois et les années à venir. Il n'y aura pas d'opération du Saint-Esprit, ni suite à un référendum, pas plus qu'au lendemain d'une élection qui conduirait une majorité souverainiste à l'Assemblée nationale.

7— Les pouvoirs centraux résistent farouchement. Les peuples baltes, slovaque et croate, on le voit, sont confrontés à des pouvoirs centraux qui résistent farouchement à leur accession à l'indépendance ou, tout au moins, tentent d'en limiter la portée et les conséquences. Ils subissent de

très fortes pressions politiques, économiques et militaires visant à les empêcher d'exercer effectivement leur droit à l'autodétermination.

Certains esprits naïfs s'imaginent que le pouvoir central canadien ne peut être comparé aux États soviétiques et yougoslaves. Étant un État de droit, le Canada, croient-ils, agirait tout autrement. Ils ont pourtant en commun d'être des pays érigés sur des vues de l'esprit qui ne sont jamais parvenues à coller à la réalité et aux aspirations des peuples qui n'y cohabitent que très difficilement.

Il sera particulièrement intéressant de voir l'attitude de la France devant l'éventualité d'un Québec souverain : pour une deuxième fois dans l'histoire, se « résignera »-t-elle à nous abandonner ?

Mais surtout, pour qui n'a pas oublié les enseignements d'octobre 1970, pour qui est à l'écoute de la montée grandissante, dans des cercles de plus en plus représentatifs, de l'intolérance du Canada anglais face au Québec, il ne saurait être question de s'aveugler à ce sujet.

8— L'intégrité territoriale, un enjeu majeur. Comme l'URSS et la Yougoslavie, le Canada utilisera tous les moyens dont il dispose pour établir un rapport de force qui lui sera favorable. Dans la même logique centralisatrice, il n'hésitera pas à menacer l'intégrité territoriale du Québec pour arriver à ses fins : avant le



PHOTOS JACQUES GRENIER ET AP

référendum, afin de créer un sentiment de peur et d'insécurité pour influencer sur les indécis ; après le référendum, pour disposer d'un moyen de pression dans les négociations qui s'engageront.

Prophétie de malheur ? Avec la multiplication des déclarations de certains groupes autochtones et anglophones sur un éventuel rattachement du Nord du Québec et de l'Ontario au Canada advenant l'indépendance, avec la théorie de plus en plus reprise au Canada anglais sur la nécessité d'un corridor afin de rattachier géographiquement les Maritimes au reste du Canada, on voit pourtant le scénario se dessiner.

9— La reconnaissance internationale n'est pas acquise. Au-delà des grands principes inscrits dans la Charte des Nations unies, bien d'autres considérations guident les États dans leur décision de reconnaître ou non l'indépendance d'un pays. Les peuples baltes en ont fait l'amère expérience, eux qui ont dû attendre la tentative de coup d'État en URSS pour voir enfin leurs droits reconnus. Les peuples slovaque et croate, au moment d'écrire ces lignes, recherchent encore cette reconnaissance internationale.

Le Québec n'échappera pas à cette difficulté. Le Canada ne manquera ni d'arguments (droits de la minorité anglophone au Québec, question autochtone, partage de la dette, contestations territoriales), ni d'alliés (États-Unis et Grande-Bretagne) pour faire pression sur la communauté internationale afin de retarder, sinon d'empêcher que soit reconnue l'indépendance du Québec.

Il sera particulièrement intéressant de voir à l'oeuvre la solidarité de la France, à moins bien entendu que, pour une deuxième fois dans notre histoire, elle ne se « résigne » à nous abandonner...

10— La mobilisation populaire, seul gage de succès. Mais de toutes les leçons que le peuple québécois peut tirer de ces luttes pour l'indépendance qui se déroulent en Europe de l'Est, il y en a une plus fondamentale que les autres : c'est d'abord et avant tout par la mobilisation populaire qu'ils sont parvenus, ou sont en voie de parvenir, à la victoire. C'est le seul vrai gage de succès.

L'indépendance a beau être une aspiration légitime, une nécessité politique et économique dans le contexte actuel de recomposition des grands ensembles, une nation a beau se solidariser et affirmer démocratiquement sa volonté d'autodétermination, cela ne suffit pas à contrer la résistance des pouvoirs centraux et à obtenir la reconnaissance internationale. Il faut aussi que le peuple soit mobilisé réellement pour manifester aux yeux de tous son désir de liberté, et au besoin, pour défendre ses institutions démocratiques et le territoire de son pays.

Trop de dirigeants indépendantistes québécois ne semblent pas comprendre la nécessité de construire, dès aujourd'hui, un rapport de force par la mobilisation de la population. Auraient-ils peur d'une telle mobilisation ? Le combat pour la souveraineté doit dépasser les palabres des commissions parlementaires et les analyses subtiles des états-majors qui préparent les prochaines élections québécoises et fédérales, qui peaufinent leur stratégie référendaire...

Chapeau aux Baltes, aux Slovaques, aux Croates et aux autres peuples d'Europe de l'Est pour le courage et la détermination qu'ils manifestent. Ils méritent largement leur indépendance, leur liberté ! Au peuple québécois, maintenant, d'en faire autant !

Le projet de loi 141 ou la mainmise de l'État sur l'école

Ghislain Dufour

Président du Conseil du patronat du Québec

LE CONSEIL DU PATRONAT du Québec fait essentiellement cinq commentaires au sujet du projet de loi 141 :

1— Il faut établir dans le préambule du projet de loi 141 le droit des citoyens à l'école privée.

L'accès à l'école privée n'est pas un privilège, mais un droit confirmé ici même au Québec dans le préambule qui coiffe les lois créant le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'éducation.

Les éléments de ce préambule sont on ne peut plus clairs. Quand, au cours des années 60, dans la foulée des grandes réformes entreprises au Québec, le législateur a créé le ministère de l'Éducation, il a tout simplement jugé essentiel d'assurer aux Québécois la protection des droits déjà reconnus dans les textes officiels de l'ONU.

Il importe de noter ici que le texte québécois actuel fait plus que répéter ce qui était par ailleurs assuré. Il ajoute à la protection des droits reconnus en principe, le droit pour les personnes et les groupes de bénéficier des moyens administratifs et fi-

nanciers nécessaires à la poursuite de leurs fins. Cette précision est d'une extrême importance : pour assurer aux citoyens le respect de leurs droits, le législateur garantit, dans le préambule même de la loi, que l'on donnera les moyens nécessaires pour faire en sorte que l'exercice du droit en question ne soit pas que théorique, et donc illusoire.

Pourtant, le projet de loi 141 ne dit mot de ce droit fondamental des citoyens à l'école privée. C'est là une lacune fondamentale qui doit être corrigée.

2— L'école appartient aux citoyens, non à l'État.

Le projet de loi 141 instaure pratiquement la mainmise totale de l'État sur l'école. Non seulement sur l'école publique et sur l'école subventionnée où l'on peut admettre que l'État ait le droit strict d'assurer des contrôles, mais également sur les écoles non subventionnées. Dans ce dernier cas, ce sont les lois générales qui devraient protéger l'intérêt public, et non les règles tatillonnes du ministère de l'Éducation ou du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

3— Le projet de loi 141, une loi-cadre qui accorde des pouvoirs illimités au ministre.

Le projet de loi 141 accorde au gouvernement, au Conseil des ministres, au Conseil du trésor et surtout au ministre responsable, des pouvoirs presque illimités.

Il s'agit là d'une des pires lois-cadres qu'il nous ait été donné de connaître à ce jour ! Et pourtant, Dieu sait combien le CPQ en a vu passer d'autres ! Dans un tel contexte, les personnes et établissements qui seront assujettis à la loi sont dans l'incertitude la plus absolue quant à ce qui les attend.

Notre position générale sur les lois-cadres est d'ailleurs bien connue : il s'agit d'un processus législatif qui place les administrés dans l'impossibilité pratique d'évaluer dans quelle galère les embarque le pouvoir législatif. En fait, les intéressés signent presque un chèque en blanc et n'ont qu'à faire confiance au gouvernement, mais surtout au ministre, pour que les règlements soient conformes à l'esprit de la loi.

4— Un projet de loi instaurant de multiples contrôles.

Les contrôles prévus par le projet de loi 141 sont tels qu'ils finiront par étouffer l'école privée. Citons-en quelques-uns :

— L'article 13 qui établit pratique-

ment un système de quotas d'admissions à l'école privée.

— L'article 64 qui donne au ministre des pouvoirs de contrôle tels sur les écoles privées, qu'il pourra imposer à tout moment tous les moratoires qu'il voudra tant sur l'existence des écoles actuelles, que sur leur développement ou la création de nouvelles écoles. La notion de « complémentarité » qui est d'ailleurs mentionnée au paragraphe 64.5, en dit long sur le possible pouvoir de contrôle du ministre !

— L'article 105, qui oblige les écoles établies, certaines depuis plus de 300 ans, à renouveler leur permis tous les cinq ans !

— Et combien d'autres contrôles, dont ceux très bureaucratiques prévus à l'article 78 qui exigent qu'un collégé dispensant de la formation professionnelle d'appoint « tienne les livres et comptes de l'établissement de la manière et suivant les formules que le ministre peut déterminer » !

Quand on se rappelle les critiques du vérificateur général sur la façon dont l'État, ses ministères et ses diverses agences tiennent leur com-

ptabilité, on peut dire que le projet de loi 141 ne sort pas enrichi de tels contrôles !

C'est pourtant la Commission consultative de l'enseignement privé qui, dans son avis au ministre de l'Éducation de janvier 1989, parlait des limites à l'efficacité possible du contrôle exercé par le ministère de l'Éducation... Ce document se serait-il égaré ?

5— Le carcan de l'article 77.

L'article 77 du projet de loi fixe clairement les montants d'argent qu'une institution agréée peut exiger pour la dispensation de ses services éducatifs.

Nous considérons les dispositions de cet article par trop limitatives.

Nous devons en effet plaider en faveur d'une plus grande autonomie financière des écoles, autonomie qui ne peut être réelle sans un système de financement qui assure la responsabilisation des fournisseurs de services vis-à-vis des consommateurs, ce que ne permet pas l'article 77.

Parlant pour l'école privée, nous sommes convaincus qu'une libéralisation (graduée et surveillée par l'État) des coûts des services éducatifs serait définitivement positive.

L'article 77 devrait aller dans le sens d'une telle libéralisation et non

dans le sens des contrôles qu'il viserait non seulement à perpétuer, mais à accentuer davantage.

Conclusion

Plusieurs se demandent qui a voulu ce projet de loi 141.

Il faudrait répondre à cette question. Car ce que réclamaient les porte-parole de l'enseignement privé, c'était d'une part des précisions quant aux règles du jeu et d'autre part et surtout une révision du mode de financement des écoles, et non pas une réforme qui ne leur apporte rien, sauf des contrôles additionnels et la perte d'une garantie législative quant au droit strict des citoyens à l'école privée.

Dans les circonstances, il y a lieu de se demander si le gouvernement est sur la bonne voie en défendant son projet de loi.

Certes, il y a possibilité de la bonifier. Mais cette bonification est-elle possible en tenant compte tant des commentaires généraux que nous exprimons dans ce bref mémoire, que de nombreux commentaires particuliers que feront les divers intervenants du milieu ?

Nous en doutons. Mieux vaudrait alors la loi actuelle qu'une mauvaise loi, surtout lorsqu'elle donne carte blanche au pouvoir exécutif et régle-

L'équipe du DEVOIR LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale : Josée Boileau, Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), Louis-G. L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Clément Trudel ; à l'information culturelle : Pierre Beaulieu, Paule DesRivieres, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrovski ; à l'information économique : Robert Dumas, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte ; à l'information politique : Pierre O'Neill (Paris politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Brousseau, éditorialiste (politique internationale) et responsable de la page « Idées et événements », Laurent Soumis (politique municipale), aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commiss), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vailliant (clavistes), Denise Babin (secrétaire à la rédaction), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction), LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Marion Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avri, Caroline Bourgeois, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon, (maquettistes), Johanne Brunet (secrétaire), L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Louis Huot, Jean-Guy Lacas, Rachel Leclerc-Venne, Raymond Matte, Nathalie Parier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration), Le MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette, LES ANNONCES CLASSES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams, Marie-Hélène Alarie, Françoise Blanc, Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Françoise Coulombe, Sylvie Laporte, Raymond Paquin, Pierrette Rousseau (avis publics), Micheline Ruelland, Patrick Sallés, LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Quebecor Inc. 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc. située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS = 003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

ÉDITORIAL

La débandade contrôlée

« L'UNION FORCÉE est morte, vive l'Union libre des républiques souveraines ! » « Par son courage, un peuple russe complètement transformé a émergé du coup d'État avorté. » « Le dernier spasme de l'ordre ancien a enfin permis son éradication définitive. »

Avec un léger recul, les appréciations positives, voire délirantes d'enthousiasme, lues et entendues ces deux dernières semaines dans la foulée de l'extraordinaire accélération des événements à Moscou, apparaissent parfois justes, parfois exagérées, et doivent être nuancées. Du slogan magnifique à la dure réalité, des moments magiques de l'Histoire aux lendemains qui déchantent, du triomphe momentané du Bien au retour durable de la grisaille, il y n'y a souvent qu'un pas.

Nouveau peuple russe ? Le monde a fort justement admiré le courage de ces civils et de ces militaires — quelques dizaines ou quelques centaines de milliers de personnes descendues dans les rues des grandes villes pour bloquer les putschistes —, mais certains « réalistes » ont fait valoir qu'il ne s'agissait après tout que d'une minorité agissante, de ces minorités, il est vrai, qui font l'Histoire...

Mort de l'ordre ancien ? Au niveau institutionnel en tout cas, c'est le moins contestable des résultats du putsch. On l'attendait hier, elle devrait finalement survenir aujourd'hui : la ratification officielle de l'acte de décès de l'Union des républiques socialistes soviétiques entières pour toujours un grand édifice politique qui aura dominé le XXe siècle et sera mort avec lui.

Le vote — bloqué hier de justesse, partie remise à aujourd'hui — au Congrès des députés du peuple, ratifiant le projet confédératif décentralisé de Mikhaïl Gorbatchev et de dix des 15 présidents des républiques, est rien de moins qu'un suicide institutionnel, d'un type absolument sans précédent dans l'Histoire.

Verra-t-on vraiment un jour cette nouvelle « Union libre des républiques souveraines », en lieu et place de l'URSS défunte et du chaos qui guette ? Le caractère vague, voire parfois contradictoire, de ce projet en forme de slogan démagogique, n'enlève rien à la fantasmagorie révolution qu'il représente. Il s'agit de rien de moins que d'une dévolution quasi totale des responsabilités politiques du centre, au profit des anciens sujets de l'empire. D'un empire qui fut peut-être, à son apogée, le plus centralisé du monde.

Que seront donc les prérogatives de ces républiques « indépendantes mais associées », qui se voient déjà dans les grands forums internationaux, malgré la ferme résolution de la communauté diplomatique — toujours en retard d'une révolution — de ne pas généraliser l'exemple balte ? Nul ne le sait, car la prospective politique, opération hasardeuse dans le meilleur des cas, est carrément devenue un art impossible dans cette région du monde. Mais sans préjuger de son résultat, le fascinant processus actuellement en marche sur l'ancien territoire de l'Empire russe appelle, en lui-même, quelques remarques.

On peut d'ores et déjà admirer, chez les dirigeants provisoires d'une maison menacée par un incendie généralisé, la volonté de procéder à une « débandade contrôlée » qui relève de la plus haute voltige. La décision de liquider la maison URSS étant désormais résolument acceptée par M. Gorbatchev — qui s'y refusa pourtant, mordicus, jusqu'au 23 août 1991 —, on se dit maintenant : « Liquidons, mais dans l'ordre; sauvons ce qui peut être sauvé; gardons en commun ce qui ne serait-ce que le minimum d'une infrastructure économique et stratégique. »

Il y a dix ans, dans la foulée du coup d'État du général Jaruzelski en Pologne — autrement plus réussi que celui des pitoyables putschistes de Moscou —, le philosophe anticommuniste Leszek Kolakowski déclarait qu'il « gardait, contre

si grand déséquilibre démographique et géographique en faveur d'une seule partie...

Et pourquoi une telle union ? Là, la réponse est plus facile : parce que l'imbrication économique des ex-républiques soviétiques, même dans un contexte de nouvelles souverainetés politiques, appelle nécessairement une intégration économique poussée, du moins pendant une période de transition et de « redéploiement » que les experts calculent, au bas mot, en décennies. Parce que, dans le cas contraire, des républiques entières se retrouveront, du jour au lendemain, soit sans carburant pour leurs véhicules, soit sans véhicules ni carburant...

Le syndic de faillite présidant aujourd'hui à la liquidation de l'URSS mérite appui et considération en Occident. La navigation à vue, pour laquelle Mikhaïl Gorbatchev a développé un talent exceptionnel au cours des six années de la perestroïka, est encore fort en demande à Moscou. Même si le fossyeur involontaire de l'URSS a aujourd'hui accompli l'essentiel de son rôle historique — ouvrir la marmite, puis la garder ouverte en naviguant au centre le plus long-temps possible —, il peut conserver, pour quelque temps encore, un rôle tactique important aux côtés du nouveau géant Eltsine et de l'étoile montante de l'épisode actuel, le président kazakh Nursultan Nazarbaïev.

On a peut-être enterré un peu vite M. Gorbatchev. Mais il ne pourra vraisemblablement jamais passer un test électoral : sa cote, extrêmement basse dans la population, n'a pas remonté après le putsch. Il peut encore, peut-être, se faire nommer par une assemblée, jouer les médiateurs et les ambassadeurs itinérants, se faire applaudir à l'Ouest. Mais pas se faire élire au suffrage universel direct. Un suffrage universel dont on ne sait d'ailleurs même plus s'il sera jamais appliqué à l'échelle « fédérale » ou confédérale...

Malgré ses « coups de gueule » qui choquent tant les intellectuels polices de l'Occident, au-delà de sa gaffe — vite corrigée — sur la révision des frontières avec les nombreux voisins de la Russie, Boris Eltsine mène le jeu avec une habileté qui l'a conduit à baisser le ton au cours des derniers jours, et à passer une nouvelle alliance tactique avec son frère ennemi. L'intrépidité et la légitimité démocratique de l'un, le génie tactique et l'audience internationale de l'autre peuvent aider l'URSS à dresser son épitaphe, à traverser l'hiver et à accoucher de quelque chose de nouveau, en réduisant au maximum les effets du chaos appréhendé.

L'humanité n'a jamais assisté à une telle « liquidation d'empire » si rapide et si radicale. Que la « révolution autolimitée » russe se soit déroulée, jusqu'à maintenant, avec si peu d'effusion de sang, cela tient du miracle. De la retenue, de l'habileté et de la vision de quelques dirigeants de crise peut dépendre la prolongation du miracle, et — qui sait ? — l'atterrissage sans trop de casse sous des cieux entièrement nouveaux.

FRANÇOIS BROUSSEAU

Paradoxes et incertitudes d'une Union libre annoncée

toute attente, l'espoir d'une décomposition non explosive du soviétisme ». La question, prophétique, est aujourd'hui au cœur de l'actualité...

Les Polonais avaient inventé, en 1980-81, le concept de « révolution autolimitée », d'un mouvement politique ou social qui se rend compte qu'il ne peut aller au bout de lui-même et de ses tendances, sous peine de sombrer dans la catastrophe. Quinze jours après le début de la « deuxième révolution russe », une espèce d'autolimitation similaire se fait jour sur le territoire de l'ex-URSS. Après ces journées folles où « tout semblait possible », on se rend compte que ce n'est pas le cas, qu'il faut toujours vivre ensemble et qu'il faut absolument sauver quelques meubles.

L'impossibilité constitutive d'une « URSS démocratique » étant aujourd'hui bien comprise et acceptée par tous les hauts dirigeants « soviétiques », on se retrouve devant la question des bases inédites que devrait revêtir la « nouvelle union ». L'URSS, assemblage forcé de plus de cent nations et ethnies, était fondée presque exclusivement sur la contrainte, l'idéologie et la soumission au centre moscovite. Ces ressorts étant définitivement cassés, comment garder maintenant un minimum de cohésion, alors que la grisante tentation de l'indépendance frappe à presque toutes les portes ?

D'abord, comment rebâtir une union lâche sur les ruines de l'empire ? Seul l'avenir le dira, mais l'ébauche du document « Dix plus Un », inspirée par MM. Gorbatchev et Eltsine, a au moins le mérite d'exister et de fournir une hypothèse de travail. Cela dit, plusieurs trouveront peu réaliste la prétendue « égalité absolue entre toutes les républiques », promise par Boris Eltsine, et s'interrogeront sur les difficultés du principe confédéral, dans un contexte de

NOUS SOMMES TOUJOURS SOCIALISTES !



LE MONDE

Michel Duquette

Retour du Brésil

LA PLUS grande des « nouvelles démocraties » latino-américaines vit dans un état de scepticisme heureux les débuts du gouvernement de Fernando Collor de Mello, premier président élu au suffrage universel depuis 1960. Parvenu au pouvoir il y a quelques mois, encore en état de grâce malgré les accès de toux sèche d'une économie en phase d'ajustement structurel, le régime Collor tente de prouver que la démocratie n'est pas en phase d'ajustement structurel, le régime Collor tente de prouver que la démocratie n'est pas qu'un programme politique. Il faudrait qu'elle ait aussi quelques incidences sur le niveau de vie, stagnant depuis 10 ans, sur certaines politiques sociales — oh, combien timides — et, soyons optimistes, sur la prestation d'une industrie en passe d'être reléguée, si rien n'est fait, au niveau du quart monde.

Il faut voir l'état des routes principales, qui sont meilleures que celles du Québec, mais où agonisent dans d'ultimes beuglements les camions, cocinelles et tacots d'un autre âge. Le pauvre touriste nord-américain conduisant, avec le flegme d'un anglophone, sa voiture de tourisme en quête de feux rouges risque d'être déçu. Il y en a peu, et quand il y en a, ils ne sont pas respectés. Anarchie, j'ai trouvé ta patrie. Le non-fumeur en est quitte pour une thérapie démocratique; comme tous et chacun, il respirera en toutes circonstances les effluents d'un modèle de développement qui ne connaît pas de scrupules. S'il exhibe sa fragile personne, au hasard d'un coup de vent, sur un coin de rue du centre-ville de Rio ou de São Paulo, il avale à son poumon défendant les volutes grasses et nauséabondes du diesel qu'échappent avec une volupté mécanique les innombrables autobus et poids lourds de la mégapole. S'il cherche le repos de ses tendres cellules loin des attaques carcinogènes de la ville, il voit exposé aux *quemadas*, ces incendies allumés intentionnellement dans les immenses champs de canne à sucre pour débarrasser la canne des broussailles qui en interdisent la coupe. La verte campagne tropicale n'est plus alors qu'un Tchernoïl de CO₂; le ciel devient blanc, la route se couvre de brouillard gris, l'horizon rougeoye et le touriste crachotant une salive épaisse se demande s'il ne vient pas d'abolir en 10 jours les patients acquis de 10 ans de cuisine végétarienne.

RÉFUGIÉ dans un village, il prend conscience qu'il existe des pays plus joyeux que le sien. Des fenêtres du troisième ou du patio d'en face, à la faveur d'un *churrasco* — barbecue — qui réunit les copains du voisinage, lui parviennent les accents tapageurs, mais combien sympathiques, d'une musique populaire plus enlevante que raffinée. Là au moins, les principes d'harmonie universelle, chers à Bach et Mozart, sont maintenus dans des limites raisonnables. Son appétit désormais mis en éveil par cette liesse, il se retrouve dans un restaurant où un steak grand comme un coussin et un montage de frites lui font oublier ses antécédents de Nord-Américain anorexique.

Pays de la démesure, le Brésil n'est pas facile à comprendre. Il y a 10 ans, quand je le visitai pour la première fois, on le disait au bord de l'abîme. Depuis lors, il s'est accru de 10 millions d'habitants et frôle les 155 millions. Il s'est encore urbanisé. Dans un périmètre de 100 kilomètres autour de São Paulo, il compte 12 villes de plus d'un million de résidents. Vieillesse peut-être mais dynamique, l'industrie exporte pour 30 milliards \$ bon an mal an. Un surplus commercial qui permet de faire face au service de la dette. Celle-ci, quand on y regarde bien, n'est que le quart de celle du Canada, pour une population six fois supérieure. La dette n'est plus considérée comme le grand facteur de stagnation dans les années 90. On pointe du doigt, de plus en plus, la structure archaïque de la terre, divisée en grandes propriétés de plusieurs milliers d'hectares, la faiblesse de l'éducation professionnelle et de la formation technique, d'où résulte une productivité inférieure à celle des pays industrialisés.

Dans le contexte de démocratisation croissante du système politique brésilien, divers projets de société sont

à l'étude, pour lesquels des ressources limitées sont disponibles. L'influence néo-libérale des pays du Nord, notamment du Big Brother nord-américain, se fait sentir. On parle de privatisation des grandes firmes publiques avec l'enthousiasme de l'écolier qui, sortant de sa première classe d'anglais, répète la première phrase qu'il a apprise : *How do you do?* Le président se convainc d'une opinion qu'il est seul à partager. En juin dernier, il se rend à Washington et en reparte au président Bush, qui le traite en bon garçon et salue ses bonnes dispositions. Il faut dire que l'amitié américano-brésilienne, mise à mal depuis deux lustres par les ambitions mégalo-manes des militaires au pouvoir à Brasilia — surtout dans la course aux armements nucléaires —, avait besoin d'une bonne dose de vitamines. Collor semble disposé à jouer le jeu du libéralisme, de l'ouverture des marchés et d'une éventuelle — encore lointaine — intégration hémisphérique.



L'exemple du Mexique a servi d'aiguillon à cette conversion toute récente du protectionnisme, que rendait possible un endettement désormais chose du passé, au libéralisme. Sauf que le président Collor n'a pas les coudées franches. On a le nationalisme chatouilleux sous la Croix du Sud. Le Parti des travailleurs lui fait la partie chaude et diffuse dans les classes moyennes, frappées par la paupérisation, un message de fierté qui séduit. Collor lui oppose une rhétorique peu séduisante pour l'oreille du Brésilien moyen : plus de sacrifices salariaux et moins de consommation, moins de réglementation pour les grands groupes industriels — libéralisme oblige — mais plus de petits désagréments quotidiens dans un contexte d'inflation montante. Pour une voiture neuve, il faut attendre trois mois et, on le regrette pour ces dames, on ne choisit pas la couleur. Les salaires sont versés à la fin du mois en un seul versement, quand la valeur du cruzeiro a déjà perdu de 13 à 16% de sa valeur. Seize pour cent, c'est l'inflation pour le seul mois d'août qui vient de s'achever. D'un mois à l'autre, les salaires sont d'ailleurs ajustés selon l'évolution de la masse monétaire, ce qui donne à l'emploi le plus stable et le plus « pépère » l'allure d'une véritable loterie. Vivant d'expéditions et voyant sa cote de popularité plonger au ras des marguerites, le gouvernement accorde à la surprise générale une subite augmentation du traitement des fonctionnaires et professeurs de l'ordre de 30%, ce qui compense à peine les pertes encourues depuis le début de l'année. Mais dans l'atmosphère raréfiée des grandes villes, c'est une bouffée d'oxygène.

L'INFLATION et les crimes ne changeront rien au fait que Rio demeure, quand on la contemple du sommet du Corcovado, la plus belle ville du monde. Ces temps-ci, elle change sa garde-robe sous la conduite d'un maire et d'un gouverneur qui font semblant de ne pas se connaître même s'ils sont du même parti, en vue d'accueillir à l'été 1992 la Conférence mondiale sur l'environnement. Choix d'autant plus heureux que Rio est l'illustration la plus parfaite de tout ce que l'on pourrait faire, et que l'on ne fait pas faute de moyens, pour allier la splendeur de la nature aux potentialités de la civilisation urbaine. Touchés de cette délicate attention des Nations unies, les Cariocas parlent d'installer des poubelles aux coins des rues — ils l'auraient déjà fait s'ils ne craignaient qu'on les vole — et l'administration placarde des avis à la population, du genre : Combattons les maladies transmises par les moustiques porteurs du dengue. Si vous voyez cet insecte, tuez-le !

LETTRES AU DEVOIR

Nouveau stratagème

INCAPABLE de s'entendre entre eux, les premiers ministres des provinces en sont venus à raisonner que la vraie négociation avec Québec ne commencera qu'après le référendum.

Ce stratagème démontre bien la lassitude du Canada anglais envers les revendications du Québec et par le fait même démontre ce refus obstiné de reconnaître un Québec qui visiblement les a dépassés au plan de la maturité politique.

Pour ne pas se faire usurper à nouveau, il importe de mettre cette nouvelle tactique en perspective. Ce procédé insidieux, espéranciers, servira à mettre un point final au dossier constitutionnel tout en réduisant les aspirations du peuple québécois à un strict minimum. En fait, en entamant les vraies négociations après le référendum, ils disposeront de toute la marge de manœuvre dont Trudeau disposait en 1982. Si les Québécoises et les Québécois se font prendre au piège à nouveau en refusant la souveraineté dans l'espoir d'offrir émanant du gouvernement fédéral, ils n'auront d'autre choix que d'accepter beaucoup moins que Meech offrait. Ou ils devront se faire offrir un Meech version II...

Chose certaine, cette tactique obligera Bourassa à tenir le référendum et nous à voter !

Benoît Tessier
Hull, le 3 septembre

Honorer Lucien Saulnier

L'EX-PRÉSIDENT du Comité exécutif de la Ville de Montréal est décédé le 22 juin 1989, il y a 26 mois. De 1960 à 1970, il fut président du Comité exécutif de la Ville de Montréal. Il est triste de constater que rien n'ait été fait.

Sous la gouverne de Lucien Saulnier, Montréal a connu les années les plus prospères de toute son histoire. Administrateur hors-pair, il fut sans contredit « l'éminence grise de Jean Drapeau ». Les années 60 nous ont apporté la Place des Arts, le métro et l'Expo 67.

Lucien Saulnier était l'homme le plus respecté des fonctionnaires. Lucien Saulnier fut une inspiration dans la vie quotidienne des Montréalais. Il serait de mise que les autorités municipales honorent à la mesure l'homme qui dirigea les destinées de Montréal.

Lucien L'Écuyer, fils
Montréal, 27 août 1991

Madeleine Dubuc, 30 ans d'engagement social

DÈS 1961, j'ai eu le privilège d'être présentée à Madeleine G.-Dubuc par Thérèse Casgrain, présidente-fondatrice de la Voix des femmes du Québec.

Diplômée en lettres de l'Université de Montréal, femme affable, généreuse, d'une grande rigueur intellectuelle, telle fut Madeleine. J'ai pu apprécier son bon jugement et sa force de travail lors de nombreuses réunions préparatoires à la tenue, en septembre 1962, d'une conférence internationale sur la paix et le désarmement convoquée par la Voix des femmes du Canada. Des groupes de femmes pacifistes de divers pays furent invités à Montréal. Les délégués de groupements volontaires de 17 pays d'Europe et d'Amérique furent présents à l'Université de Montréal. Madeleine y joua un rôle prépondérant comme hôtesse au comité d'accueil et intervenante lors des réunions d'études en vue de déterminer des actions pacifistes d'envergure.

Je tiens à rendre hommage à Madeleine G.-Dubuc particulièrement pour ses 30 ans — 1961-1991 — d'engagement social efficace tant sur le plan provincial (Voix des femmes, Fédération des femmes du Québec, Frappe, Fondation Thérèse F.-Casgrain, Conseil ca-

nadien des chrétiens et des juifs) que sur le plan canadien (UNESCO, ONU, CCCSF) et même sur le plan international (Match International, Action Nord-Sud et autres groupes).

La cause des droits de la femme tant au pays que dans le tiers-monde trouvait en elle une bénévole efficace, émérite.

Je souhaite une relève de militantes pour poursuivre, dans tous ces domaines, les actions entreprises par des équipes bénévoles mais qualifiées de femmes de l'envergure humaniste de Madeleine G.-Dubuc.

Simonne Monet-Chartrand
Richelieu, 2 septembre 1991

Une logique absurde

CE N'EST PAS la première fois que la Cour suprême rend une décision aberrante. Cette fois, je ne pouvais cependant rester coi.

Je ne vois pas comment ni pourquoi il faut de connaître le passé sexuel d'une victime puisse disculper les auteurs d'un viol. Cela n'a plutôt pour effet que de discréditer la victime et de donner libre cours aux préjugés. Si l'on suit votre raisonnement, violer une prostituée serait donc moins grave que de violer une avocate. Quelle logique absurde !

Si une femme fait métier de vendre son corps, cela n'autorise personne à la prendre de force. Est-ce plus acceptable de voler un dépanneur parce qu'il vend son pain que de voler une maison privée ? Et si Ginette couche avec tous ses amis, cela donne-t-il le droit à ceux dont elle ne veut pas d'abuser d'elle ? Jamais ! Quand cessera-t-on de rendre les femmes coupables des crimes qu'on commet contre elles ?

Michel Francis Lagacé
Outremont, 23 août 1991

Coups d'État légaux ?

UN COMMENTAIRE du président américain George Bush sur les événements tumultueux survenus en URSS récemment, laisse perplexe : « This illegal coup... (ce coup illégal). » Existe-t-il des coups d'État légaux ? Oui, probablement ceux mis en oeuvre par les États-Unis un peu partout dans le monde au nom de la démocratie. Les peuples d'Amérique latine entre autres, en savent quelque chose et peuvent témoigner une fois de plus de l'hypocrisie américaine.

Nicole Côté
Montréal, 22 août 1991

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef et directeur de l'information Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints Jean-François, Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information Pierre Cayouette, Jacques Chabot, Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS